

Julien BERNARD, Sociologue, Université Paris Ouest Nanterre la Défense
Catherine LE GRAND SÉBILLE, Socio-anthropologue, Université Lille II

Les morts sans corps

Étude qualitative sur la ritualité funéraire dans le
cas des dons de corps à la science

Rapport final à la Fondation des Services Funéraires de la Ville de Paris sous égide
de la Fondation de France, remis le 30 janvier 2015



Sommaire

Introduction	4
1. Les futurs donateurs : motivations de leur démarche et regards sur la ritualité	8
1.1. Qui sont les futurs donateurs ?	8
Des personnes âgées, et ?	8
Sources d'information et traditions familiales	10
1.2. Les motivations du choix	12
Les raisons « altruistes »	12
La reconnaissance de l'institution médicale	13
Un certain rejet des modalités funéraires traditionnelles	14
La vision du corps (et de l'âme) en question	15
L'enchevêtrement des motivations	18
1.3. Une vision détachée et critique de la ritualité funéraire	19
Une ritualité funéraire vue comme inutile et déplaisante	19
Des marques de souci du rituel pour soi	23
Les marques de souci du rituel pour les autres	25
L'hypothèse d'une offre de ritualité qui créerait la demande	26
Conclusion de la partie 1	26
2. Etat des lieux des pratiques et discours dans les Centres de dons du corps	28
2.1. Les usages des corps dans les laboratoires d'anatomie	29
Les enjeux d'enseignement dans la formation initiale : « ne pas gaspiller » des « livres d'anatomie en 3D »	29
Les enjeux de la formation technique et de la recherche : les prélèvements	32
Les enjeux de la présence et du respect des morts : une socialisation professionnelle à l'émotion et à la mort	33
La conception du corps dans les laboratoires d'anatomie : entre sujet et objet	36
2.2. La ritualisation funéraire pour les laboratoires d'anatomie	41
Une injonction (sociale) à la ritualisation ?	41
Des pratiques hétérogènes	44
De l'absence de ritualité	44
... aux cérémonies « collectives » et remises d'urne	45
Les problèmes de la ritualisation pour les Centres de don de corps	47
La question de l'anonymat	48
La destination du corps et des cendres	50
Aspects logistiques et organisationnels	51
Conclusion de la partie 2	53
3. Les points de vue des proches de donateurs	55
3.1. Une expérience atypique	55
Ce que provoque l'entretien : libération de la parole et portrait du disparu	55
Effets sur les proches des motivations et volontés du proche décédé et donateur	56
Faire face à sa propre incompréhension du don et à celle des autres	57
L'acceptation du geste	58
La levée de corps : questionnement sur les démarches et leur rapidité	59
3.2. Ritualité et ritualisation	60
La difficulté d'une ritualisation en l'absence d'urne ou de cercueil	60
Points de vue sur la restitution de l'urne	63
La démarche en soi	63
L'attente	63

Le vécu de la restitution et le transport de l'urne	64
Remise d'urne et créativité rituelle : la destination de l'urne et des cendres	66
Organisation et création de cérémonies	67
Les distorsions de la temporalité	70
Conclusion de la partie 3	71
Conclusion.....	73
Annexes	75
Annexe 1 : Guide d'entretien pour futurs donateurs	76
Annexe 2 : Guide d'entretien pour proches de donateurs	77
Annexe 3 : Formulaire de demande d'entretien pour futurs donateurs.....	78
Annexe 4 : Formulaire de demande d'entretien pour proches de donateurs	79

Introduction

Alors que le don du corps à la science, est en France, une des trois options ouvertes par la législation funéraire (environ 2500 dons du corps par an, soit 0.5% des décès), nous en connaissons mal les conséquences au plan symbolique.

Sur le plan juridique, les choses sont plus claires : le don du corps s'apparente à un legs. Il est régi par le Code général des collectivités territoriales et repose sur la rédaction d'un testament manuscrit par lequel le donateur s'engage à abandonner son corps au profit d'un établissement receveur. La question d'une éventuelle ritualité funéraire semble alors exclue par le cadre légal, dans les trois phases de ce dispositif : la phase anthume du don de corps, celle de l'acceptation du don et des démarches le permettant, la phase posthume, avec la procédure de mise en œuvre au moment du décès, puis la fin du cycle avec le départ du corps de l'institution médicale et sa mise en bière avant l'inhumation ou la crémation qui se déroulent sous la responsabilité des établissements receveurs.

Il en est autrement dès qu'on s'intéresse à ce qu'éprouvent les acteurs : familles, étudiants en médecine, professionnels des centres de dons du corps ou du milieu funéraire. Un certain nombre de professionnels du funéraire considère en effet que les morts sans corps posent la question de cérémoniels adaptés à cette absence et la nécessité de pratiques mémorielles pour les proches. Ces circonstances particulières (dons du corps à la science, disparitions...) générant, semble-t-il, des troubles anthropologiques majeurs et des deuils compliqués.

Devant le manque de connaissances académiques et notamment l'absence de littérature sur ces questions¹, nous avons proposé à la Fondation des Services Funéraires de la Ville de Paris, qui porte ce projet et nous a permis de le réaliser, une étude qualitative qui souhaitait répondre au besoin de connaître la situation et les points de vue, dans le milieu des Centres de dons du corps des facultés de médecine, des agents et enseignants-chercheurs notamment les anatomistes, et dans la société civile, auprès des citoyens concernés que sont les donateurs², et leurs proches.

Parce que la mesure de l'enjeu d'une ritualisation funéraire dans ce contexte, nécessitait de décrire les pratiques et de comprendre les sensibilités et points de vue des acteurs en présence, nous avons fait le choix de ne pas fixer d'hypothèses trop en amont. Dans la démarche socio-anthropologique inductive qui est la nôtre, il importe de ne pas borner l'enquête de terrain à un simple travail de vérification et d'être en conséquence dans une relation trop lointaine avec

1 La situation de personnes disparues et de leurs funérailles a fait l'objet de davantage de travaux en sciences sociales, on citera notamment l'étude réalisée par Yvan DROZ, « Les disparus. Action pour résoudre le problème des personnes portées disparues dans le cadre d'un conflit armé ou d'une situation de violence interne et pour venir en aide à leurs familles », *Processus de deuil et commémorations. Etude - Rapport et recommandations*, CICR, 08.2002.

2 Les termes de « donneurs » et « donateurs » sont souvent employés comme synonymes. Donneur désigne « celui qui donne » (au présent) et le terme est reconnu spécifiquement dans les dictionnaires pour le cadre médical dans les formules « donneur d'organe », de « gamètes », etc. Le donateur, lui, est celui qui fait une donation, sur le plan juridique, par contrat, à une œuvre de charité par exemple ; le contrat prévoit alors une future donation d'un « bien ». Dans ce rapport, nous optons pour le terme « donateur », et laissons le terme « donneur » lorsque celui-ci est employé par les interviewés.

les personnes interviewées. Il s'agit au contraire d'entrer dans l'univers de sens des personnes rencontrées, ce qui implique une démarche d'ouverture à l'autre.

Précisions méthodologiques

S'inscrivant dans une démarche de sciences sociales, notre étude sur la ritualité funéraire dans le cas des dons de corps à la science s'appuie sur un certain nombre de supports et de règles méthodologiques :

- la recherche de l'objectivité³, l'absence de prise de position partisane dans une recherche de compréhension d'une configuration sociale impliquant plusieurs types d'acteurs, sans a priori ni parti-pris ;
- un cadre théorique ou de référence, qui est celui de la réflexion socio-anthropologique sur la mort dans les sociétés contemporaines, à travers les pratiques et les représentations entourant à la fois les rituels funéraires et les expériences individuelles des moments et situations liées à la mort ;
- des techniques d'exploration du monde social, visant à collecter des données empiriques concernant les représentations et les pratiques. Celles-ci combinent recueil de paroles, par des entretiens individuels (avec des futurs donateurs, des professionnels de Centres de don de corps ou des proches de donateurs), un questionnaire par téléphone (auprès des secrétariats des laboratoires d'anatomie), des conversations informelles enregistrées (avec des proches de donateurs en marge de cérémonies), et recueil de sources écrites (presse, textes de lois, articles scientifiques sur le don du corps, plaquettes d'information des centres de don de corps, courriels...)
- des méthodes d'analyse des données ainsi constituées, basées sur la catégorisation et la comparaison⁴.

La méthode qualitative utilisée ici renvoie à une démarche de sociologie compréhensive. Il s'agit de tenter d'accéder à la subjectivité de ceux qui témoignent : leurs sentiments et les significations subjectives (le sens) qu'ils attachent à leurs comportements et leurs expériences. Ces éléments sont ceux que la démarche objectivante ne peut pas saisir. En effet, l'entretien de *terrain* s'éloigne de la situation de passation de questionnaires, qui relève d'un fort coefficient de directivité. Il est peu contraignant. Il s'agit de se départir de la « structure mentale du questionnaire » qui parfois enferme dans les fausses assurances que donne une liste de questions⁵. Nous avons cependant - en tête - un guide d'entretien.

L'entretien est classiquement conçu comme un entretien à deux, de visu. C'est en effet plutôt dans le face à face que se noue une relation de confiance, que le contrôle social pèse moins sur la parole, que les stratégies discursives (légitimation et crédibilité du discours tenu et adhésion recherchée de l'allocataire) peuvent se déployer en paix. Mais si cette forme dyadique, en présentiel, est à juste titre principale, on ne doit pas en conclure qu'elle doit être exclusive. Ainsi, pour deux parties de l'enquête, l'entretien a été téléphonique dans la majorité des cas pour les donateurs et les proches des donateurs, alors que nous leur avons proposé de les rencontrer. Pour n'avoir jamais enquêté au téléphone auparavant, nous

3 Ceci même si notre approche se réfère aux récits subjectifs plutôt qu'à la description objectivante des faits.

4 Cette méthode d'enquête considère la recherche elle-même comme un processus dynamique. L'analyse est interprétative du fait de son ancrage dans la tradition herméneutique et parce que le chercheur joue un rôle majeur dans l'analyse et la recherche.

5 Cf. Jean-Pierre Olivier de Sardan, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Bruylant-Academia, 2008.

découvrons combien, quand le corps et le visage sont à distance, « lorsqu'on est à l'écoute, on est aux aguets d'un sujet », comme le note J.-L. Nancy⁶.

Notre démarche en situation d'enquête, même au téléphone, cherchait à maintenir une capacité d'étonnement et se souciait d'une éthique des relations, portée par ce que Jean-François Lyotard a appelé « le souci de naïveté », au sens d'aller vers les autres sans se soucier en premier lieu de la distance à construire, mais en prenant le risque de la relation.

Les entretiens ont cependant été semi-directifs avec cette particularité de permettre aux personnes interrogées de se remémorer à leur rythme ce qu'elles souhaitent transmettre, et aux enquêteurs, d'avoir une visée afin de ne pas perdre de vue des thèmes définis au préalable. On trouvera le guide d'entretien avec les donateurs et les proches en annexe de ce rapport⁷.

Nous avons toujours entendu le récit comme « le témoignage conscient par lequel l'autre propose un accès à sa situation. » (C. Draperi, philosophe). Ainsi, tout en présentant l'analyse des témoignages des donateurs ou des proches, nous restituerons, sous la forme de verbatim, l'originalité de leur parole. Nous remarquons aussi l'importance du style dans la production de ces récits, comme l'avait déjà souligné Marc-Antoine Berthod⁸ : « Pour l'étude du deuil, il importe (...) de prendre en considération les conventions narratives qui sous-tendent la construction du souvenir et les récits sur le deuil, et d'analyser les processus relationnels qui les portent. Il s'agit non seulement d'identifier la façon dont les émotions sont provoquées, mais aussi de voir dans quelle mesure elles servent à communiquer, à structurer les rapports sociaux et à modéliser une conception de la personne, durant les entretiens de recherche notamment⁹ ». De fait, des différences apparaissent entre les récits très factuels faits par certains de nos interlocuteurs avec lesquels l'entretien fut (trop) bref, et ceux qui se déploient dans de longues considérations et réflexions sur la finitude humaine et le deuil.

Dans ce qui suit, nous explorerons les enjeux du don du corps à la science à partir de trois points de vue.

Nous nous intéresserons d'abord aux motivations des donateurs et à leur regard sur la situation qu'implique le legs de son corps (Chapitre 1). Nous nous pencherons ensuite sur les pratiques et les représentations du corps, des donateurs, des familles et de la ritualité pour les Centres de dons de corps (Chapitre 2). Nous verrons enfin comment les familles de donateurs vivent l'épreuve de la mort de leur proche et son choix de faire don de son corps à la science (Chapitre 3).

Ce plan répond à une certaine chronologie allant de la démarche de don avant la mort aux hommages rendus aux donateurs à la suite du passage de leur corps dans l'institution médicale.

Ce rapport se propose d'apporter un éclairage sur la complexité des décisions humaines autour de la possibilité légale du don du corps. Il explore aussi combien sont diverses les

6 J-L Nancy, *A l'écoute*, Galilée, p.19, 2002.

7 29 entretiens ont été menés avec les proches de donateurs, 25 dans le cadre des contacts pris grâce à la médiation du crématorium du Père-Lachaise, et 4 hors de ce cadre et en dehors de Paris. Les entretiens sont d'une durée variant de 15' à 75'. Ils ont été retranscrits, anonymisés et analysés. 13 hommes et 16 femmes ont accepté de témoigner.

8 Berthod, Marc-Antoine, « Entre psychologie des rites et anthropologie de la perte », *Journal des anthropologues*, 116-117 | 2009, 159-180.

9 *Ibidem*, p. 166.

représentations sur ce qu'être mort veut dire. Enfin, il montre que les morts orientent les configurations sociales, et contraignent les vivants à la plasticité rituelle.

1. Les futurs donateurs : motivations de leur démarche et regards sur la ritualité

Les études sur les donateurs de leur corps à la science sont assez rares. Dans notre revue de la littérature, celles que nous avons trouvées proviennent toutes de la littérature scientifique médicale et sont principalement quantitatives (même si certaines combinent questionnaire et entretiens).

Nous nous basons sur celles-ci dans les deux prochaines sous-parties consacrées à la caractérisation du « profil » des futurs donateurs et aux raisons de leur choix.

Nous croisons ces données avec les résultats de nos entretiens qualitatifs. Pour cela, nous utilisons à la fois les entretiens menés auprès de futurs donateurs et les parties des entretiens menés auprès des proches de donateurs concernant les motivations de ces derniers.

La troisième sous-partie, consacrée aux points de vue des donateurs sur la ritualité funéraire, s'appuie principalement sur nos entretiens (avec les donateurs et avec leurs proches)¹⁰.

1.1. Qui sont les futurs donateurs ?

Nous avons analysé trois études quantitatives, la première menée en Grande-Bretagne (1995)¹¹, la deuxième aux Pays-Bas (2010)¹², la troisième en Nouvelle-Zélande (2010)¹³, portant sur des panels de donateurs statistiquement représentatifs.

Des personnes âgées, et ?

L'étude anglaise tend à montrer une légère surreprésentation des classes supérieures et des catégories les plus instruites dans l'échantillon (deux fois plus de travailleurs non-manuels) et une moyenne d'âge de 68 ans au moment de la prise de la carte de donateur. Plus de 50% seraient athées.

L'étude néerlandaise indique un âge moyen de 69 ans. 21% seulement se déclarent appartenir à une religion (contre 58% des néerlandais dans leur ensemble) et 25% appartiennent à des métiers en relation avec autrui (éducateurs, infirmières...)

¹⁰ Les guides d'entretiens pour donateurs et futurs donateurs se trouvent en annexe.

¹¹ Richardson, R. & Hurwitz, B., « Donor's attitudes towards body donation for dissection », *Lancet*, 1995, Jul, 29, 346.

¹² Bolt, S., & al. « Motivation for body donation to science : more than an altruistic act », *Ann. Anat.*, 2010, Apr 20, 192 (2). Bolt, S. & al., « Over my dead body : body donation and the rise in donor registrations in the Netherlands », *Omega* (Westport), 2012-2013, 66 (1).

¹³ Mc Clea, K., & Stringer Mark D., «The profile of body donors at the Otago School of Medical Sciences has it changed?», *Journal of the New Zealand Medical Association*, April 2010, vol. 123, n°1312

L'étude néo-zélandaise, quant à elle, montre elle aussi une moyenne d'âge d'environ 70 ans ; concernant les Catégories Socio-Professionnelles, les métiers couvrent « tout le spectre de la société et des strates socio-économiques ».

Ces trois études souffrent, du point de vue de la méthodologie statistique, d'une défaillance pour leur analyse sociologique : les tris à plat des questionnaires ne sont pas (ou exceptionnellement) croisés avec les moyennes nationales des pays concernés. Ainsi les données présentées ne sont-elles pas « testées » statistiquement. On ne peut donc tirer aucune conclusion fiable sur l'influence de tel ou tel facteur sociologique (CSP, appartenance religieuse ou niveau de diplôme par exemple).

Par ailleurs, le nombre de variables présentées peut être insuffisant. Par exemple, un autre facteur mériterait d'être testé, celui du réseau ou du soutien social. Les donateurs sont-ils des gens seuls ? Les auteurs de l'étude néerlandaise (p.73) assurent que leurs résultats contredisent l'idée d'un déficit de relation sociale chez les donateurs, mais sans réellement le justifier¹⁴. Nous avons, pour notre part, rencontré ce cas de figure. Il n'est pas nécessairement majoritaire, mais il conviendrait de ne pas l'écarter des facteurs explicatifs potentiels, et ce d'autant plus que ce facteur peut intervenir dans le rapport à la ritualité développé par les donateurs.

Mme Gra. explique ainsi la raison de son choix :

« Parce que je n'ai plus personne, j'ai tout perdu, mon frère, tout, il ne reste plus que moi. [Sa fille vit néanmoins peu loin d'elle] Et puis qu'est-ce que vous voulez, je n'ai qu'une petite-fille et elle est au Maroc avec son mari, s'il m'arrivait quelque chose, je ne vais pas les faire venir, juste pour ça. Non, et puis c'est mieux comme ça... il n'y a plus personne qui peut... Je n'ai plus de famille moi, je n'ai plus que mon ami qui vit avec moi c'est tout... »

M. Ha. se trouve aussi dans cette situation :

« Même si on vit seul, il faut bien penser à ce que la société va faire de votre corps (...) Chez moi, la famille, ça s'est un peu disloqué. On était quatre frères et sœurs, on ne se voit plus beaucoup, on a pris des chemins différents. Et donc euh... J'en ai parlé à ma nièce un jour, une fois. »

Pour dresser le profil des donateurs, seule la variable de l'âge apparaît donc comme évidemment pertinente : on fait, à 70 ans en moyenne¹⁵, le choix du don du corps plus tard que l'âge moyen de la population (40 ans selon l'INSEE). On estimera par ailleurs, mais avec beaucoup de précautions, qu'il y a globalement autant d'hommes que de femmes (même si les femmes semblent légèrement surreprésentées dans quelques enquêtes), et que les donateurs sont probablement un peu moins croyants que la moyenne. Mais concernant les Catégories socioprofessionnelles ou le niveau d'instruction, les données ne sont pas assez claires pour dégager de corrélations.

¹⁴ C'est une inférence du fait qu'une partie des donneurs en parle autour d'eux (voir plus bas). Mais cela ne signifie pas que le réseau social est dense et proche.

¹⁵ On considère ici que la situation française ne diffère pas des situations anglaise, néerlandaise et néozélandaise. Les discussions que nous avons eues avec les secrétaires de laboratoire d'anatomie ne contredisent pas cette estimation.

Une étude menée au service de don du corps de l'université de Nantes¹⁶ montre que « paradoxalement, les personnes qui font le plus tardivement don de leur corps sont celles qui vivent le plus longtemps après ce don ». Inversement, donc, les donateurs les plus jeunes meurent souvent plus rapidement après les démarches. C'est dire, selon toute vraisemblance, qu'ils se savent atteints d'une maladie grave, et que l'annonce de la maladie a accéléré, sinon la réflexion, la procédure. Nous avons retrouvé cette situation dans nos entretiens.

- Ainsi, M. Ch. nous écrit (par courriel) : « *Ma décision était prise depuis environ 2 ans, un "élément déclencheur" l'a accélérée. J'ai eu connaissance de la possibilité de don du corps par l'intermédiaire de quelqu'un qui a fait de même. Mais il va de soi que j'étais déjà dans une réflexion et notre échange intime m'a conforté.* »
- Mme Fou., sans souffrir d'une maladie mortelle, vit avec une maladie génétique orpheline, et a pris une carte de donneurs d'organes à 18 ans, et sa carte de don du corps à 50 ans (plutôt tôt, donc, par rapport à la moyenne nationale supposée de 70 ans) « *pour faire avancer les choses* ».
- Mme Lu. explique, que « [sa] mère avait pris la décision de donner son corps deux ans après avoir appris qu'elle avait un cancer, 6 ans avant son décès. – La maladie a-t-elle influencé son choix ? - *Je pense que c'est quelque chose auquel elle aurait pensé. Cela a peut-être précipité son choix. Mais pour elle, c'était une évidence. (...) C'était quelque chose dans sa tête qui était déjà clair, qui était déjà présent.* »

Inversement, cinq de nos sept interviewés ont un âge situé entre 78 et 90 ans et ont pris leur carte de donateur dans l'année précédant l'entretien sans nous faire part de problème médical particulier. Pour ces personnes âgées, c'est essentiellement le grand âge qui amène à se poser la question des modalités de la prise en charge de leur corps à leur mort.

Sources d'information et traditions familiales

L'étude néerlandaise indique que 30% des donateurs ont appris la possibilité de donner son corps à la science par des membres de leur famille ou des amis. L'étude néo-zélandaise relève, pour sa part, que 40% des donateurs ont eu un ou d'autres membres de leur famille ayant aussi donné. L'étude anglaise estime quant à elle que 20% des donateurs ont appris cette possibilité par des proches ; le reste provenant à plus de 40% du monde médical (brochures à l'hôpital ou discussion avec le médecin de famille), et à plus de 30% des médias.

Sur cette question des sources d'information, une étude française¹⁷ rappelle qu'en réalité les sources d'information sont multiples, et qu'il est souvent malaisé de citer « la » première : le renseignement sur le don du corps est un processus qui combine, selon cette étude, médias / journaux / Internet (80%), discussions avec proches (60%) et avec le monde médical (40%).

Ces études ne posant pas exactement la question dans les mêmes termes, et devant la variabilité des réponses, on retiendra que les trois principales sources d'information concernant le don du corps sont l'entourage, les médias et le monde médical (ces deux

¹⁶ Ploteau, S., Bilan de dix ans d'une association pour les dons du corps au laboratoire d'anatomie de Nantes, Thèse de médecine, Lille, 2000, p. 62, cité par Chartreau, C., Le don du corps à la science. Analyse de la légitimité d'une institution, DEA d'éthique médicale, Université Paris Descartes, 2002, p.30.

¹⁷ Scoccimarro, A., « Don du corps : travail préliminaire à une campagne d'information en région centre », Thèse pour le doctorat en médecine, Université de Tours, 2006, p.12.

derniers se combinant largement, les journalistes interrogeant les responsables de laboratoire d'anatomie et ceux-ci mobilisant ceux-là pour leur publicité¹⁸).

Il reste que la famille peut être une source d'information importante quant à cette option funéraire. L'étude néerlandaise indique que 50% des donateurs connaissent quelqu'un qui a donné ou qui a pris sa carte de donateur, et que 31% disent encourager d'autres personnes à devenir donateur.

La famille et l'entourage peuvent donc être non seulement une source d'information mais aussi une source d'incitation. Nous faisons ici l'hypothèse que l'existence de ce type de choix dans la famille pourrait limiter le risque d'apparition d'une forme de culpabilité quant au choix d'une pratique marginale, c'est-à-dire à la fois peu courante et potentiellement perçue comme « déviante ».

On peut même estimer, d'ailleurs, qu'il existe de véritables « traditions familiales » de don du corps à la science. C'est ce qu'a récemment fait remarquer à une journaliste un responsable d'un important centre de don du corps¹⁹, et nos entretiens abondent en ce sens.

- Ainsi, Mme Deg. explique : *« Ma mère a fait la même chose [prendre sa carte de donateur] en même temps d'ailleurs [que son père]. - D'autres membres de votre famille ont-ils été associés à cette démarche ? [Il s'agissait d'une question sur la discussion intra-familiale, mais elle a été mal comprise]. - Oui, ça s'est un peu répercuté du côté de ma mère, son frère l'a fait aussi, ma belle-sœur, ma cousine. (...) Moi j'y pense, mais je ne suis pas prête encore ! »*
- Mme Gra. : *« ma fille elle va faire pareil que moi (...) mon neveu il a fait pareil, il a donné son corps à la médecine, mon frère aussi... »*
- Mme Lu. : *« Mon père, (...) il a fait la même [démarche]. Pour lui aussi, c'est une évidence. En ce qui concerne ses amis, c'est par une amie qu'elle a connu la démarche, comment le faire (...). Et j'ai pris la même décision moi aussi. J'ai envoyé les papiers pour prendre ma carte de donneur. »*

Et dans certains cas, la dimension « incitative » dans la discussion familiale sur le don du corps est assumée.

- Mme Emm. : *« [Ma mère] est venue en maison de retraite en 2001 et c'est à ce moment-là qu'on en a parlé et que elle, mon mari, et moi, nous avons pris la décision de faire cela ensemble. Voyez, on a tous les trois pris cette même décision. C'était dans mon esprit depuis très longtemps. (...) – A votre avis, pourquoi votre mère a-t-elle fait don de son corps ? - Parce que moi, j'avais dit que c'était très bien de donner son corps à la science, pour faire avancer les choses, et qu'il n'y avait pas assez de donneurs [l'interviewée a travaillé dans une faculté de médecine]. Donc elle a pris cette décision en sachant que je ne serai pas choquée. Ce n'est pas toujours évident de prendre cette décision et de la faire accepter par les tiers. - C'est vous qui avez impulsé ce choix chez elle ? - C'est peut-être possible, parce que je lui ai dit que je n'y voyais pas d'inconvénient, au contraire que je trouvais ça bien. Ce n'est pas pour me faire plaisir, ni pour être avant-gardiste, mais c'était aussi de se dire qu'il faut*

¹⁸ Voir, pour quelques exemples, la section « articles de presse et sources audiovisuelles » de notre bibliographie.

¹⁹ De l'école de chirurgie de Paris. Cf :

http://www.doctissimo.fr/html/dossiers/greffes_transplantation/articles/15801-don-corps-a-la-science.htm

bien que les jeunes s'entraînent sur des morts avant de se faire la main sur des vivants. »

1.2. Les motivations du choix

Les trois études quantitatives étudiées font apparaître des résultats assez concordants sur les motivations des donateurs. Celles-ci s'organisent autour de trois ensembles de raisons : les raisons « altruistes », la reconnaissance de l'importance de l'institution médicale, le rejet ou la distance d'avec les modes funéraires traditionnels. A la suite de cette présentation, nous verrons que ces ensembles de raisons peuvent s'enchevêtrer et se combiner à d'autres facteurs explicatifs possibles, tels que l'isolement ou le souci de praticité, et/ou celui de ne pas gêner autour de soi.

Les raisons « altruistes »

A une écrasante majorité, la première explication donnée par les futurs donateurs concerne l'idée générale d'être utile après sa mort. Cela inclue différents items, tels que « aider la science médicale », « aider la formation des médecins », « aider les autres », « la connaissance », « la science », etc.

92% des enquêtés néerlandais, et 90% des enquêtés néo-zélandais, se rangent dans cette catégorie en scores cumulés lorsqu'on leur demande s'ils sont d'accords avec l'idée que leur geste est motivé par ce type de raison (l'enquête anglaise utilisait une autre méthode de calcul, moins claire, mais la motivation altruiste reste, de loin, la première).

Nous retrouvons, dans nos entretiens, la prééminence de ce motif. Il se retrouve dans quasiment tous les entretiens :

- « *La médecine a besoin de ce genre de choses.* » (M. Ha.)
- « *Ça fait longtemps que j'avais ça dans l'idée, et puis c'est pas plus mal : ça peut rendre service.* » (M. Thi.)
- « *A partir du moment où il n'y a plus rien à faire de notre carcasse, autant qu'elle serve encore un petit peu à quelque chose. Si elle peut servir. (...) Si, comme je l'ai lu je ne sais où, ça peut être utile aux chirurgiens, qui pourraient révéfier l'anatomie qu'ils ont à toucher.* » (Mme Ma.)
- « *Pour faire avancer les choses, et [parce] qu'il n'y a pas assez de donneurs. (...) Pour que les jeunes s'entraînent sur des morts avant de se faire la main sur des vivants.* » (Mme Emm., fille de donatrice et future donatrice)
- « *Elle a dû voir le côté scientifique de la chose. Elle a dû penser que cela devait être utile pour faire avancer la science.* » (M. An., fils de donatrice)

Notons, dans cette dimension altruiste, que certains donateurs étaient d'abord intéressés par donner leurs organes, et optent finalement pour le don de corps, à cause d'une maladie ou d'un âge trop avancé.

- « *Avant j'avais déjà pensé à donner mes organes. Donc il y a longtemps que ça me taraudait. Mais là de savoir que je ne pourrai pas donner mes organes [à cause de la maladie génétique]... Il faut faire avancer les choses...* » (Mme Fou.)
- « *Il voulait sûrement aider. Et, lui, il voyait le don d'organes, en premier. Pour lui, c'était important pour les gens qui en ont besoin.* » (Mme Deg., fille de donateur)

La reconnaissance de l'institution médicale

A ce premier ensemble, succède l'idée de marquer sa « reconnaissance » envers l'institution médicale. Cette idée de reconnaissance suggère la valeur accordée à la médecine de manière générale, et/ou en lien avec des expériences personnelles (avoir pu vivre longtemps en bonne santé, avoir été bien soigné, par exemple). Elle concerne près de 50% des enquêtés néerlandais, 22% des enquêtés néo-zélandais et 11% des enquêtés anglais. La raison de ces différences entre les enquêtes tient à la formulation des questions. Alors que les Néerlandais devaient répondre « êtes-vous d'accord avec l'idée que donner son corps est une marque de reconnaissance envers le corps médical », les autres devaient noter si l'idée d'une « marque de reconnaissance, de gratitude envers la médecine » était intervenue dans leur choix, dans un questionnaire à choix multiple.

En réalité, cette idée peut intervenir, mais pas souvent en premier choix. L'étude néerlandaise montre ainsi que si 50% des donateurs sont d'accord avec l'idée, seuls 3% la mentionne comme raison principale de leur choix (contre plus de 66% de premier choix relatif à la dimension altruiste).

Ainsi, le don n'est pas souvent conçu comme une forme de compensation d'une dette, comme un « contre-don », c'est-à-dire une manière de remercier directement l'institution médicale. Cela arrive néanmoins parfois. Du moins est-ce ainsi que l'on pourrait expliquer cette phrase de M. Bla., mari d'une donatrice, qui explique que « le choix de l'école de chirurgie s'est fait car c'est là que la chirurgienne qui a opéré ma femme a fait ses études. »

Mais le plus souvent, le don entre dans une réflexion sur l'importance de la valeur santé et/ou de la concordance entre la valeur « aider les autres » et « métiers du soin ».

Mme Fou. : *« J'aimerais bien que ça avance, qu'ils fassent des recherches, et qu'ils arrivent un peu plus à soigner ces maladies génétiques qui nous empoisonnent la vie quoi.... (...) - Est-ce que vous trouvez que les médecins ont fait des choses pour vous, et justement vous voudriez leur rendre en échange quelque chose ? - Non, parce que je ne me sens pas redevable... Non, mais il faut faire avancer, c'est tout, il faut que ça avance. Et puis moi je pense qu'il faut aider son prochain. Il faut être utile. [Si je n'avais pas été malade], je l'aurais fait aussi. Mais là, ça m'a plus poussé. [Elle développe sur le fait que le don de soi pour les autres oriente le sens de sa vie, que ce soit dans le domaine professionnel – elle est aide à domicile pour personnes âgées – ou religieux – le don du corps s'inscrivant pour elle dans une dimension chrétienne de dévouement.]*

M. Ch. : *« Une grande partie de ma vie professionnelle a été consacrée aux autres, et je suis toujours dans le même état d'esprit, retraité depuis 6 ans. Je pense que la seule façon de rendre encore service après la mort, c'est ce don du corps. »*
(Correspondance électronique)

Si les enquêtes quantitatives ne semblent pas montrer une surreprésentation des professionnels de santé dans la population des donateurs, il est cependant aussi possible qu'une proximité avec le monde médical, professionnelle ou personnelle, facilite l'accès à l'information sur l'option du don du corps, et « sensibilise » à cette démarche.

Mme Ma. se demande ainsi dans quelle mesure cette option n'a pas pu apparaître en conséquence des orientations scolaires et professionnelles de ses enfants : « *Je ne sais pas s'il y a une relation de cause à effet, mais notre fille aînée est orthophoniste, la deuxième est médecin généraliste et acupuncteur, le numéro 3 est le seul qui ait fait des études agricoles comme nous et qui a opté plutôt pour la gestion, le quatrième c'est lui qui est gastro-entérologue, et la cinquième, après avoir étudié l'aménagement du territoire (...) elle a opté pour l'art-thérapie et là, elle (...) est psychologue.* »

M. Man. : « *[Ma mère] était une ancienne infirmière qui a été confrontée toute sa vie à la maladie des autres (sida, cancer, etc.) et à la sienne aussi puisqu'elle est morte d'un cancer, et donc je pense qu'elle a été sensibilisée assez tôt à cela. Maintenant, moi, elle m'en a parlé... Je pense qu'elle a pris sa carte une année avant de mourir. Parce que je pense qu'elle savait où elle allait, et qu'elle connaissait la chose.* »

On voit donc que l'idée de « reconnaissance » de l'institution médicale peut être liée à un environnement familial et professionnel ainsi qu'à des expériences de vie particulières ; néanmoins, il ne s'agit que rarement d'une forme de « contre-don ». Cet ensemble de raisons concerne plutôt une valeur accordée de manière générale au secteur du soin à autrui, qui entre en résonance avec le souci d'altruisme du premier ensemble de raisons. On fait d'autant plus don de son corps à la science qu'on pense que cela peut servir une cause qu'on estime positivement sur le plan moral.

Un certain rejet des modalités funéraires traditionnelles

Un troisième ensemble de raisons ne concerne pas directement le sens du geste, le don, vu comme positif, ni le destinataire de celui-ci, le monde médical, mais regroupe un ensemble de raisons négatives ou d'opposition. Il englobe des formes de rejet des modalités funéraires traditionnelles.

Entre 12% (Angleterre) et 18% (Nouvelle-Zélande) des enquêtés (15% pour les Pays-Bas) disent ainsi vouloir « échapper à la cérémonie des funérailles ». Ceci inclut différentes positions : ne pas aimer les cérémonies de crémation ou d'enterrement de manière générale, ne pas vouloir imaginer que certaines personnes (qu'on n'apprécie guère) viennent à ses funérailles, ou encore vouloir ne pas ennuyer ses proches, la ritualité funéraire étant alors conçue comme une épreuve.

Ce souci d'éviter les funérailles peut, par ailleurs, se coupler à un autre facteur, celui de vouloir éviter leur coût financier. Ce motif économique concerne, dans les questionnements à choix multiple, entre 6% (Angleterre, Nouvelle-Zélande) et 8% (Pays-Bas) des donateurs.

Nous situons cette question du rapport des donateurs à la ritualité funéraire au centre de notre problématique, notamment du fait que le principe premier du droit funéraire français repose sur la liberté de choix et le respect de la volonté des défunts (loi de 1887 sur la liberté des funérailles), mais aussi parce qu'elle témoigne d'un regard particulier et intéressant sur la ritualité funéraire en général dans notre société. C'est la raison pour laquelle nous y consacrons une sous-partie entière, *infra* (2.3.).

La vision du corps (et de l'âme) en question

Cet ensemble de motifs doit être appréhendé avec la vision qu'ont les donateurs de leur corps. En effet, 5% des enquêtés néerlandais choisissent pour raison n°1 l'idée « d'éviter d'être un déchet »²⁰.

L'enquête anglaise de 1995 a précisément travaillé ce point (l'étude néozélandaise l'ayant négligé) et fait état de 33% d'enquêtés ayant cité cette idée dans le QCM sur les motivations de leur choix.

Cette enquête anglaise comportait par ailleurs précisément une question sur la représentation de leur corps (mort). Si 18% n'ont pas répondu ou pas compris la question, ils sont une très grande majorité à concevoir leur corps sous un angle matérialiste, réaliste ou rationaliste. Ils sont ainsi 30% à considérer qu'il s'agit d'abord d'un « déchet organique », 12% d'un « objet à usage médical », 10% d'un « contenant vide », 9% d'une « carcasse », et 8% que le corps est « sans signification après la mort ». Soit, globalement, à environ 70%, des conceptions faisant du corps un objet, une chose, une matière, voire un « rebut » (selon l'expression de M. Ha.), qui, à la mort, devient inerte et inutile.

A l'inverse, et assez curieusement selon nous, ils sont 17% à donner une importance spirituelle à leur corps, en le considérant comme le véhicule de l'âme et/ou comme une image de Dieu (en référence au thème biblique, dans la Genèse, de la création de l'homme « à l'image et à la ressemblance de Dieu »). On pourra ici s'étonner du nombre important de donateur qui aurait, d'après cette étude, une vision aussi importante du corps et qui se passe pourtant d'un rituel religieux supposé, dans la tradition chrétienne, s'appuyer sur l'espérance de la résurrection des corps, même si cette espérance est en net déclin dans la population chrétienne aujourd'hui²¹ et si les religions chrétiennes n'établissent plus autant, ou pas toujours avec la plus extrême rigueur, une correspondance étroite entre corps et personne (ou âme), comme le montre par exemple leur tolérance vis-à-vis de la crémation ou du don d'organe. Quoi qu'il en soit, il convient d'attacher de l'importance à cette dimension, notamment du fait que, selon les auteurs de l'enquête anglaise, un nombre significatif de ces donateurs s'inquiète du respect avec lequel leur corps sera utilisé par la médecine, en raison de l'importance spirituelle qu'ils lui donnent.

Dans nos entretiens, nous n'avons pas trouvé de prises de position claires concernant l'importance spirituelle du corps. Dans l'ensemble, les interviewés présentent une vision matérialiste du corps. En ce sens, la motivation des donateurs se veut pour eux d'autant plus logique et leur démarche comme d'autant plus évidente que le corps est supposé ne plus servir à rien²².

²⁰ On peut d'ailleurs se demander si « l'utilité » à la science n'est pas, pour celui qui lègue son corps, une manière d'annuler la déchéance. Le corps comme déchet étant alors transcendé par le don. D'ailleurs le don peut aussi se comprendre comme dépassement ou contournement de la dégénérescence liée à la thanatomorphose. Une forme non-avouée (non-avouable) de se penser et se projeter, un moment encore, comme immortel ?

²¹ Selon une enquête CSA 2010, seuls 10% des Français catholiques déclarés (représentant eux-mêmes, selon les études, entre 50 et 60% des Français) croyaient en la résurrection des corps. Les croyances en la vie après la mort ne sont cependant pas seulement liées à l'appartenance religieuse. En témoigne l'enquête d'Yves Lambert montrant l'augmentation des croyances en la vie post-mortem chez les athées : Cf. Yves LAMBERT, « La renaissance des croyances liées à l'après-mort. Les évolutions en France et dans plusieurs pays européens », *Recherches sociologiques*, 2001/2, p.9-19 Selon celui-ci, néanmoins, seuls 20 à 22% des Français croiraient en une forme de réincarnation ou de résurrection.

²² Notons qu'une vision purement matérialiste irait jusqu'à ne pas se soucier de la destination finale du corps, mais le droit français interdit l'absence de sépulture. Ces représentations où le corps comme cadavre « est

Cette position « matérialiste » se retrouve, bien logiquement, chez les personnes athées ou agnostiques.

M. Par. : « - Donc, vous me disiez que vous étiez pas du tout croyant... - *Non enfin, je suis agnostique ; je ne sais pas.* – Vous ne croyez pas en la résurrection ou des choses comme ça ? - *Oh non, non, mon corps, soit il pourrira dans la terre, soit il s'envolera en fumée, mais autant qu'il serve à quelque chose ; s'il peut aider la médecine, qu'ils s'en servent. Non, l'important c'est quand on est vivant.* »

Dans cet ordre d'idée, l'un de nos interviewés, M. Ha., fait part d'une réflexion poussée sur l'intrication corps – âme – esprit, notamment en raison de sa formation en philosophie et théologie, et d'une expérience de plusieurs années de Jésuite, mais se positionne dans la dissociation du corps et de l'esprit d'un côté, et de l'âme de l'autre, voire au final dans une forme d'athéisme.

« Pour moi, la mort fait partie de la vie, philosophiquement, pour moi, avec mes études et tout le reste, j'ai appris que c'était comme ça. Mon père était médecin ; je n'ai jamais eu de peurs de ce côté-là, il faut affronter cela et au contraire, c'est un achèvement. [Je lui demande si le fait qu'il parle de la mort comme « achèvement » signifie qu'il ne croit pas en une vie après la mort.] Là vous posez la question. La vie après la mort, c'est une très belle perspective. Point. Si vous croyez en la vie éternelle, vous croyez au crédo. Si j'y crois encore ? Je ne sais pas. Sans tabou, je crois que je n'y crois pas beaucoup. Mais c'est une très belle perspective, pour l'ensemble de l'humanité (...) Il y a un après désiré sinon réel. Et ça permet d'affronter les malheurs de la vie, etc., pour l'ensemble des mortels, et c'est nécessaire. »

Sa conception du corps mort découle de cette position de prise de distance vis-à-vis du credo.

« Il y a d'abord la matérialité du corps. Bon, cette matérialité du corps va disparaître. A partir du moment où il n'y a plus d'âme ni d'esprit [pour lui, l'esprit désigne les facultés de raisonnement, d'abstraction, etc. alors que l'âme désigne la part la plus personnelle de l'individu, dans ses dimensions affectives et morales notamment]... le corps ne sert plus à rien. Alors que dans la vie normale, c'est tout un : il n'y a pas d'esprit et d'âme sans corps, et il n'y a pas de corps sans esprit ou âme. (...) Donc à partir du moment où le corps n'est plus rien, il faut bien en faire quelque chose, et le don du corps c'est pratique, et en plus ça sert aux autres, le corps n'est plus un déchet ou une marchandise, il prend un sens social : pour servir à d'autres afin de faire progresser la science. »

D'autres extraits concernant des personnes athées pourraient être cités. Mais ce qui semble intéressant, c'est que l'on retrouve la dissociation âme / corps chez des personnes plus croyantes, comme Mme Fou., qui d'une part estime que « notre corps ne nous appartient pas,

supposé ne plus servir à rien », sont comme neutralisées par le fait que justement, avec les usages de la médecine, ce corps va servir. C'est même ce qui semble être au cœur de la démarche de don du corps, renvoyant à ce qui était initialement fui : une certaine métaphysique du cadavre. On peut aussi faire référence sur un thème proche à l'affaire des 351 fœtus de St Vincent de Paul, à Paris. L'enquête interne de l'AP-HP et le rapport 2005 – 149 de l'IGAS rapportent des conditions douteuses de conservation au regard des pratiques professionnelles et des carences dans la tenue des archives, ce qui a entraîné des mesures disciplinaires et la fermeture de la chambre mortuaire. L'inacceptable et l'atteinte à la personne humaine étaient caractérisés par le fait que ne pouvant « servir à rien », ces corps étaient réduits à l'état de déchets.

on nous le prête, (...) ce n'est qu'une enveloppe » et d'autre part dresse un tableau du Paradis où le corps réapparaît de sorte que « celui qui avait le pied coupé a ses deux pieds » :

« Quand on est mort, on est mort, point. Après l'âme s'en va, voilà. Après il ne reste plus que l'enveloppe, et l'enveloppe, c'est rien. (...) – Comment vous vous représentez la vie après la mort ? - Un autre monde... où on retrouve peut-être ceux qu'on aime, qu'on a aimé et qui sont partis avant, et où les souffrances n'existent pas, il n'y aurait pas de guerres, pas de mauvaises actions. J'imaginerais ça, avec l'expérience de ce papi et de cette mamie qui m'en ont parlé [deux expériences de mort imminente dont elle a parlé précédemment], comme un grand jardin avec plein de fleurs, où il y a de l'eau qui coule, avec une grande lumière, et que c'est un monde serein, où il n'y a pas de violence. Pas de souffrance, où celui qui avait le pied coupé a ses deux pieds, etc. où il y a la sérénité. »

La conception généralisée du corps mort comme « objet » que les donateurs présentent n'empêche donc pas certaines croyances concernant la possibilité d'une vie au-delà, et ce malgré le don du corps à la science. Mais cette vie post-mortem n'est pas souvent associée à une résurrection des corps (conformément aux statistiques présentées dans la note 11) mais plutôt à une vie de l'esprit.

Mme Ma. : *« Ah, l'après mort, voilà une bonne question. Ça, je peux vous dire que je me pose des questions. Parce que je ne suis pas prête à avaler tout cru ce qu'on nous a dit au catéchisme etc., ça non, de ce côté-là... Je pense qu'il y a quelque chose après la mort, mais quelque chose de tellement différent, de tellement autre, de tellement... pas du tout à la portée des humains que nous sommes. Surtout bon... je n'ai pas fait d'études ; la science... on apprend ce qu'on peut aux informations, à la télévision, dans des bouquins, mais bon c'est tout... - Est-ce que vous croyez dans la résurrection des corps ? - Je crois que la vie n'est pas idiote. Je ne crois pas qu'on se revoit tous debout un jour, non... - Donc pour vous ce serait plutôt l'âme, ou l'esprit ? - Bien sûr. Mais que voulez-vous que je vous réponde : je suis dans l'expectative. On n'en sait rien. Qui peut le dire ? Bien sûr, on nous a sorti la résurrection du Christ lui-même. Moi je veux bien mais... Il apparaît, il disparaît, comme ça, parce que c'est un esprit, c'est tout. C'est ma réflexion à moi, ça ne va pas loin. »*

Il reste donc que le corps est globalement perçu comme « quelque chose » que les donateurs peuvent donner après leur mort, parce qu'ils considèrent qu'il ne leur appartient plus. La question de l'incidence du don du corps sur la vie dans l'au-delà ne se pose guère, soit qu'ils considèrent que le corps réapparaît mystérieusement au Paradis, soit que la vie post-mortem soit associée à une vie de l'esprit et non du corps, soit enfin que l'idée d'au-delà soit simplement rejetée.

Ajoutons que la vision du corps et de l'esprit, si elle ne s'insère pas toujours dans une vision religieuse, peut être influencée par le rapport global des enquêtés vis-à-vis de la religion et en fonction de l'évolution de l'Eglise. On retrouverait dans une certaine mesure les analyses quantitatives d'Yves Lambert (*art. cit.*) montrant que les personnes les plus âgées (octo et nonagénaires) deviennent moins croyantes à l'approche de la mort (contrairement à une idée reçue qui voudrait que la peur de la mort rapproche de la religion). Il en va ainsi pour M. Ha. et Mme Ma.

M. Ha. : « [J'ai quitté l'Église] à cause de la droitisation et de la rigorisation qui continue aujourd'hui. Ceux qui sont contre l'avortement, le mariage homosexuel, le mariage des prêtres... Cela a provoqué des schismes dans l'église catholique. Beaucoup de jeunes sont partis. Cela a créé la crise des vocations. Ces « conservateurs » ont une doctrine et veulent revenir à des traditions démodée, qui n'a plus rien à voir avec l'état d'esprit et la façon de vivre son corps, la sexualité, etc. Il reste les grands principes mais les formes de la vie ont bien changé, il faudrait s'adapter. »

Mme Ma. : « J'ai milité, nous avons milité ensemble, dans les mouvements de jeunesse, mais disons qu'on s'est un peu éloigné, compte tenu en particulier des prises de position du Saint Père, qui ne nous convenaient pas vraiment. »

L'enchevêtrement des motivations

Les données ici présentées doivent être prises avec précaution.

Si dans nos entretiens nous avons relevé, nous aussi, une prépondérance de l'argument « altruiste », en particulier en début d'entretiens, il convient de nuancer l'idée de don « pur », parfaitement « désintéressé ».

On ne peut en effet pas exclure que les dons soient intéressés par la recherche d'une satisfaction personnelle d'avoir accompli une « bonne action » ; le sociologue et philosophe Jon Elster, par exemple, considère qu'il faut distinguer le désintéressement du « *souci de paraître désintéressé vis-à-vis des autres, dans une forme d'hypocrisie (...)* ; mais aussi et surtout le *souci de paraître désintéressé vis-à-vis de soi-même (...)*. *Quelqu'un entre dans une église vide et met un billet de 100^e dans la boîte prévue à cet effet. L'église est vide, il n'y a pas de motif intéressé possible, sauf à croire que Dieu le voit puisqu'il s'agit d'une église, mais il y a le public interne ou intime. On ne peut jamais savoir si un acte donné, même en l'apparence le plus pur, le plus désintéressé, n'a pas sa racine profonde dans l'amour propre²³.* »

Par ailleurs, les raisons évoquées par les donateurs peuvent rarement et en tout cas difficilement s'isoler les unes des autres. Elles s'enchevêtrent. Ainsi le découpage entre « raisons altruistes », « reconnaissance médicale », « distance avec les cérémonies funéraires » est-il insuffisant. Si ne pas avoir de funérailles n'est pas souvent une motivation première (environ 15%), un faible intérêt pour les cérémonies, ou un doute sur l'importance de la ritualité funéraire aujourd'hui, peut fonctionner comme « un argument contraire de moins » aux motivations premières (d'altruisme). Autrement dit, non seulement vouloir aider la science n'est pas contradictoire avec vouloir éviter les funérailles, mais on peut aussi trouver la situation réciproque, celle où un doute sur la ritualité funéraire ou sur la religion chrétienne (dans notre panel, compte tenu de l'interdiction faite par les autres religions importantes en France au don du corps) peut conduire à choisir cette option.

D'autre part, d'autres variables, pas toujours posées directement dans la liste de choix des enquêtes statistiques, ressortent des entretiens, notamment l'éclatement géographique des

²³ Elster, J., « L'impact négatif de l'émotion sur la cognition », entretien avec Julien Bernard, *Terrains / Théories*, n°2, 2015.

familles, l'envie de régler par soi-même ses « funérailles », ou le relatif isolement de certains donateurs.

Enfin, il faut considérer que l'argument économique (« éviter le coût des funérailles ») est moins facilement avouable, y compris à soi-même, que l'argument altruiste. Les discussions informelles que nous avons eues dans un Centre de don du corps tendent à laisser croire que cette raison est plus fréquente qu'elle n'apparaît dans les enquêtes :

Extrait journal de terrain, 29/10/12 : « *On parle des motivations des donateurs et des relations familiales. X me dit : « Tu sais, je viens juste d'avoir une donatrice, elle veut donner son corps parce que son mari vient de décéder, et au moment de son enterrement, elle s'est engueulée avec son fils, la seule personne qui restait, donc elle n'a pas envie d'avoir un enterrement à son tour, elle ne veut pas qu'on la célèbre ». Je me demande si elle ne veut pas qu'il n'y ait personne. Là-dessus, X me dit qu'elle a rajouté qu'elle pouvait « payer en 6 fois sans frais », ce qu'il a interprété comme une question de problème financier. »*

1.3. Une vision détachée et critique de la ritualité funéraire

Dans cette partie, nous détaillons le rapport à la ritualité et à la ritualisation funéraires des donateurs. Nous basons pour cela sur les entretiens réalisés auprès des futurs donateurs, mais aussi sur les avis des proches concernant le rapport au rituel de leur proche donateur ou pour eux-mêmes lorsqu'ils sont eux-mêmes donateurs.

Rappelons que l'enquête a porté sur plusieurs régions avec des pratiques différentes. Les entretiens que nous avons réalisés avec les futurs donateurs concernent une région dans laquelle il n'y a pas de remise de cendres. Les corps sont crématisés de manière anonyme et dispersés dans une tombe collective de « généreux donateurs » financée par la faculté de médecine. A l'inverse, les proches des donateurs vivent dans une région où l'option de remise des cendres existe, et tous ceux que nous avons interviewés ont récupéré les cendres de leurs proches. Les configurations et les possibilités sont donc très différentes. Cela peut expliquer quelques variations d'attitude.

Une ritualité funéraire vue comme inutile et déplaisante

Voyons les prises de position des futurs donateurs interviewés. Sur les sept personnes interviewées, six s'opposent globalement aux rituels funéraires, et une a une position plus mitigée.

M. Ch., 66 ans, écrit : « *Les convictions religieuses et 'coutumières' de certains peuvent sans doute être un peu 'bousculées'. [Mais] L'absence de rituel funéraire ne me pose personnellement aucun problème. »*

Mme Gra., 90 ans, a récemment déménagé pour se rapprocher de sa fille : « *Je ne veux pas faire déranger les gens pour venir jusque là ; non, ça fait trop de soucis, ça fait trop de soucis. Non, et puis moi vous savez je ne suis pas croyante du tout ; je n'ai pas besoin qu'on vienne à l'Eglise et tout ça. (...)* ». Plus loin dans l'entretien, elle semble tout à fait se contenter de la ritualité proposée par la faculté de médecine locale. « - Et bon, pour vous,

l'idée d'un rituel funéraire n'avait pas trop d'importance alors ? - *Ben non. Et puis je sais que quand on donne son corps à la médecine, je sais qu'ils mettent tous les trucs je ne sais pas où [toutes les cendres dans la tombe collective au cimetière] et tous les ans, ils font une cérémonie devant.* - A la Toussait, une cérémonie, oui. - *Ben, c'est bien ! Et puis moi je m'en fous, quand on est mort on ne voit plus rien. Franchement... Vous croyez... Avec tous les gens qui meurent qui sont inconnus, voyez, dans les guerres et tout le bazar... »*

M. Par., 82 ans, ancien « responsable du personnel » dans une grande entreprise, a choisi le don du corps par « *souci de simplicité* ». Dans l'extrait suivant, il retrace l'évolution de sa réflexion sur le don de corps. On y voit clairement que l'opposition au rituel est une explication première, à laquelle vient s'ajouter ultérieurement le souci altruiste :

« Je n'ai jamais attaché d'importance à ce que deviendra mon corps, enfin, à des obsèques ou à la sépulture, des choses comme ça, ça ne m'a jamais intéressé. Moi je me dis que ce qui est important, c'est quand on est vivant ; quand on est mort, ce que deviendra ma carcasse, ça ne m'intéresse pas beaucoup. Et d'autre part, je n'aime pas beaucoup les grandes cérémonies, surtout celles qui me concernent... Alors je disais à ma fille : « surtout, fais des obsèques très simples, ce n'est pas la peine de se lancer dans des frais de sépulture ». Puis je lui ai dit « fais moi incinérer, c'est ce qu'il y a de plus simple ». Mais en même temps j'avais depuis assez longtemps cette idée dans la tête de dire : « autant que mon corps serve à quelque chose, si c'est possible, je pourrais peut-être faire don de mon corps à la médecine ». Alors seulement je ne savais pas si c'était très demandé, si l'institution médicale avait besoin de corps, et puis je ne savais pas du tout quelle démarche faire. Et puis, il y a quelques semaines, j'ai malheureusement perdu ma jeune sœur, et à ses obsèques il y a des choses qui m'ont un peu agacé, une espèce de mise en scène, et puis une certaine hypocrisie de la part de certaines personnes, qui n'avaient pas été très gentilles avec elle de son vivant et qui, là, manifestaient des sentiments... - Qu'ils n'avaient pas forcément ? - Oui (rires). Et puis dans les jours qui entouraient ses obsèques, j'étais là où elle habitait (...), et je lisais dans un journal les faire-part de décès, et je vois dans une des annonces : 'le défunt a fait don de son corps à l'Académie de médecine'. Alors là ça m'a décidé, je me suis dit 'si c'est possible, je vais le faire'. Et c'est comme ça que j'ai entrepris les démarches. »

Par ailleurs, M. Par. affirme à plusieurs reprises qu'il « ne s'intéresse pas aux obsèques ou aux sépultures » :

« Par exemple, moi, d'aller sur la tombe de quelqu'un, ça ne m'apporte rien. Pour moi c'est froid, c'est anonyme. Je préfère me souvenir de la personne quand elle était vivante, de regarder des photos. Si je vois par exemple un écrit avec son écriture, ça m'émeut. Voyez, j'ai perdu ma femme il y a quelques années, je vais sur la tombe pour l'entretenir, par devoir en quelque sorte, mais quand j'y vais, ça ne m'apporte rien sur le plan des sentiments. (...) - Donc pour vous, tout ça (les obsèques, la visite au cimetière), ce n'est que du rituel, du folklore presque. - Non, je respecte la croyance des gens, mais non, moi personnellement, ça ne m'apporte rien. - Le fait qu'il n'y aura pas de rituel funèbre en votre honneur ne vous affecte pas beaucoup. - Ben non et au contraire, bien avant de décider de faire don de mon corps, je disais à ma fille, « fais les choses le plus simplement possible ». Moi, s'il existait encore des fosses communes, on pourrait me mettre dans la fosse commune, ça n'a aucune importance.

Comme je le dis en rigolant, si vous avez envie de me gêter, faites le pendant que je suis vivant. »

Anthropologiquement, même si cet interviewé ne se présente pas comme croyant, il y aurait lieu de s'interroger sur l'idée de refus de la personnalisation des sépultures, dans un rapport avec des positions « religieuses » d'humilité et de don de soi. On retrouve ce souhait d'être à la fosse commune dans la tradition protestante calviniste (Calvin fut inhumé à Genève dans une tombe anonyme pour ne pas que son corps soit vénéré comme celui d'un saint) mais aussi dans la tradition catholique (voir par exemple comme l'indique David Le Breton²⁴ les communautés franciscaines qui refusaient les rites funéraires, ou les *arca* en Corse²⁵, fosse commune près ou sous l'église, où reposaient les indigents mais aussi les curés).

Est-ce ainsi dans un souci du dénuement et de la simplicité qu'il faut lire le témoignage de Mme Fou. quant à l'inutilité des marques du souvenir, et particulièrement des photographies ?²⁶

« Je pense qu'elle [une amie qui n'approuve pas son geste de don de corps en raison de l'absence ultérieure de lieu de mémoire] a besoin qu'il y ait une trace, c'est-à-dire un nom, une plaque, la photo si il faut. Elle ne supporte pas l'idée. Moi c'est un truc que je ne supporte pas, ça me met mal à l'aise, d'abord les cimetières je n'aime pas, je n'y vais jamais, mais alors quand il y a la photo sur la tombe, ça me glace. J'y vais par respect quand il y a des enterrements, mais autrement... Est-ce que les gens ont peur d'oublier le visage de la personne ? Moi, j'ai perdu des proches quand j'étais toute jeune, je les vois [mentalement] comme si c'était hier, comme s'ils étaient encore là, je n'ai pas besoin de photos pour me souvenir d'elles. Chez moi il n'y a pas de photos des morts en apparence, comme chez certains, ça je ne peux pas. Il y a une dame pas loin qui a perdu son fils il y a un an, vous allez chez elle il y a des photos de son fils partout.... Ah... c'est un mausolée, et on a l'impression que son fils va sortir de la pièce, c'est terrible. »

Mme Mag., 81 ans, ancienne agricultrice, membre d'une association crématiste, dit qu'il est « inutile d'entasser les cimetières. » Les rituels religieux « sont importants pour ceux pour qui ils sont importants. Je ne me sens pas impliquée à ce point pour m'y tenir ». L'avis des

²⁴ « Face à ce qui reste : ambivalences du cadavre », in *Les soignants et la mort*, sous la dir. de Florent SCHEPENS, Erès, coll. Clinique du travail, 2013, p. 58. Ajoutons qu'en fait, François d'Assise s'élevait surtout contre le commerce des reliques, florissant à son époque. Au XIIIe siècle – et depuis le IVe siècle – il existait en effet le risque de voir les foules s'emparer des corps des saints (ou futurs saints) soit par dévotion passionnée soit pour en obtenir des reliques et en faire un commerce très lucratif. François était particulièrement hostile à toute forme de commerce, il considérait l'argent avec dégoût. Les frères furent donc, dans un premier temps contraints de le cacher dans le palais épiscopal d'Assise, par « peur des convoitises en quête du saint cadavre », un lieu où il se sentait peu à l'aise, c'est seulement à l'approche imminente de sa mort qu'il est transporté, selon ses vœux, dans la chapelle de la Portioncule où il souhaite (en vain) être enterré. Il réclame au moment de mourir d'être déposé à même la terre (dont il provient et à laquelle il retourne) et couvert de cendres, anticipant la destination de son corps. Il se fait porter une tunique mortuaire grise car « même un saint est un homme, destiné comme tout un chacun à redevenir cendres et poussière » (Légende de Pérouse). Nous remercions l'italianiste Brigitte Poitrenaud-Lamesi pour ces précisions.

²⁵ FOGACCI, Tony, « L'évolution de l'espace des morts dans la Corse contemporaine », conférence au Colloque Les sources du funéraire en France à l'époque contemporaine. Perspectives et enjeux pour l'histoire de la mort, Avignon, 10 septembre 2013.

²⁶ Sur la photographie et la mort, voir entre autres : *Le dernier portrait*, catalogue d'exposition, sous la dir. d'Emmanuelle HÉRAN, Paris, RMN, 2002. Et le site <http://deedoolife.blogspot.fr/2011/06/acidpop-la-photographie-post-mortem-du.html>

proches n'est pas forcément un problème : « *La plupart d'entre eux sont éloignés de chez nous. Quelques uns ont 5 heures de route à faire pour venir. Donc je me demande si ça ne les arrange pas plus que ça ne les dérange.* » Son avis sur la ritualité est assez tranché :

« - Voudriez-vous quand même que quelque chose de l'ordre d'un rituel ou d'un hommage soit fait par vos enfants ou vos proches en votre honneur ? - *Non, non, justement. Non, justement, parce que ça amène certaines personnes à s'immiscer dans le jugement de la personne qui disparaît. Et c'est toujours pour des louanges, et c'est toujours pour des compliments, et ça, ça m'agace, cela ne me va pas.* - D'accord. Donc il y a quelque chose comme « je n'aime pas les rituels funéraires. » - *Un peu ça oui. Encore qu'il me soit arrivé de partager très fort aux obsèques de quelqu'un que j'aimais bien, j'étais vraiment touchée, mais ça ne m'intéresse pas pour moi parce que je ne le mérite pas.* - Tout le monde le mérite, non ? - *Je n'en sais rien. C'est au grand Juge de le décider ça.* - Pensez-vous que vos proches feront quelque chose malgré tout ? - *Je n'en sais rien mais je ne le souhaite pas.* »

M. Thi., 81 ans, ancien ouvrier (cariste et magasinier), dit, quant à lui, que l'absence de tombe « *ne change pas grand-chose* ». Selon lui, la ritualité funéraire se perd, ce qui se verrait à la durée des concessions, et au fait que « *plus personne ne vient dans les cimetières* », et serait de toute façon inutile : « *les honneurs on en a besoin avant.* »

« *Je suis catholique mais pas croyant, alors... Ce n'est pas d'une importance... ça simplifie les choses. Dans la vie, ils y vont pas [à l'Eglise] et puis là ils y vont [pour les enterrements ; je ne saisis pas s'ils parlent des défunts ou de l'assistance ; mais il évoque en tout cas le décalage entre la pratique par croyance et celle par tradition], c'est peut-être plus cordial à l'Eglise [l'ambiance des funérailles], mais bon, c'est comme ça. Je respecte.* – Donc pour vous, l'avantage du don du corps, c'est la simplicité ? - *Exactement. (...)* - Votre enfant ou votre femme ne vous ont pas dit que ça les embêtait que ce soit une tombe collective, pas une tombe individuelle, un endroit où se recueillir ? - *Oh, ça ne change pas grand chose... Vous savez de toute façon maintenant, les tombes ils les démolissent 30 ans après, même avant des fois. Ce n'est plus respecté. Ils mettent ça à la décharge ou à l'ossuaire... n'importe où. Ça n'a pas une grande importance maintenant. Et il n'y a plus de familles dans les cimetières...* - Les gens ne vont plus se recueillir sur les tombes ? - *C'est perdu tout cela. Il y a bien encore quelques anciens... On est vite oubliés.* - Ça ne vous embête pas qu'il n'y ait pas de cérémonie d'hommage en votre honneur ? - *Les honneurs on en a besoin avant mais après c'est fini. C'est du temps perdu.* – Vous pensez que vos proches feront quelque chose (faire donner une messe à l'église...) ? - *Ils n'en ont pas parlé. Mais quand c'est fini, c'est fini. Il n'y a plus à y revenir.* – D'organiser tout ça avant, ça vous rassure, ça vous inquiète... - *Oh, je prends ça comme ça vient. Je ne cherche pas à comprendre. C'est pour toutes les familles pareil. C'est les larmes le jour ; et après... Tout a son temps.* »

M. Ha., enfin, se montre presque virulent vis-à-vis de ce qu'il appelle la « sensiblerie » des attitudes de deuil.

« *Je lui ai dit [à sa nièce] : voilà ce que je vais faire. Il y a deux ou trois ans. Elle s'est récriée en disant... Mais ça n'a aucun intérêt ce qu'elle a dit... Elle a dit, 'on ne pourra pas aller [sur la tombe] penser à toi'. C'est ridicule cette histoire ! 'Penser à toi', ça veut dire quoi ça. C'est pas en allant au cimetière qu'on fait ça. C'est dans la tête qu'on fait ça. C'est dans l'affection qu'il nous reste. C'est dans les mémoires*

visuelles. Les gestes, la gestuelle affective qu'on a entretenu avec [la personne disparue]. C'est la gestuelle mémorisée dans sa tête qui fait l'affection qu'on continue à avoir. Quand on pense à son père ou à sa mère, on ne pense pas au cimetière, on pense ici, chez moi. Vous êtes bien d'accord ? (...) Je pense que dans notre société modernisée, on a oublié pas mal de choses. Les rituels étaient beaucoup plus importants avant, on rendait beaucoup plus hommage aux morts. (...) Et alors je trouve que la signification du cimetière, de lui apporter des fleurs, c'est finalement uniquement du sentimentalisme personnel et égoïste. Et que l'histoire des fleurs, c'est finalement : « as-tu vu, ils ont amené de moins jolies fleurs que moi... ». Voyez ? Je ne refuse pas non plus ce genre de choses. Je ne suis pas arrogant ni dédaigneux, c'est normal dans les sentiments humains qu'il y ait ce genre de... sensiblerie. Car en fait c'est de la sensiblerie. Mais c'est nécessaire, voilà. Moi, ça ne m'intéresse pas, mais c'est nécessaire. - Bon, vous ne voulez pas de rituel. Mais si – si, car ça ne se fait pas ici, mais ça se fait ailleurs – si on vous avait demandé au Centre de don de corps de choisir si oui ou non vous seriez d'accord pour que un de vos proches, un ami, un membre de votre famille qui le désirerait, récupère vos cendres après la crémation qui suit les usages anatomiques du corps, est-ce que vous auriez dit oui ou non ? - Quand vous parliez je me disais ni oui ni non, et finalement je me dis que c'est inutile. Ça fait partie de la sensiblerie. Que les gens se remémorent, passent des moments ensemble, s'ils le veulent, mais non [pas de remise de cendres]. »

Globalement, on le voit, l'absence de rituel funéraire n'a pas constitué un obstacle au choix de don du corps. Au contraire, cette absence peut constituer dans certains cas un motif premier.

Néanmoins, cette opposition personnelle au rituel n'exclut pas certaines formes de reconnaissance de l'importance de la ritualité, pour soi et pour les autres. Autrement dit, la distance manifestée face à la cérémonie « classique » d'enterrement ou de crémation ne se double pas forcément d'un rejet de toute forme de ritualité.

Des marques de souci du rituel pour soi

Seule une personne sur les sept donateurs interrogés émet une forme d'hésitation sur l'importance qu'elle accorde au rituel funéraire. Mme Fou. associe son geste de don avec l'idée, chrétienne selon elle, d'aider son prochain. Elle se présente en effet comme « chrétienne, catholique, j'ai été baptisée, mais je ne suis pas fourrée à l'église tous les dimanches, j'y vais de temps en temps, quand j'ai besoin de prier, et j'estime qu'être chrétien c'est tous les jours de la vie et aider son prochain, ce n'est pas être tout le temps à l'église. Tendre la main à ceux qui en ont besoin, c'est ça pour moi être chrétien. » C'est pour cette raison qu'elle aimerait qu'un rituel soit fait, afin de faire connaître la signification de son geste :

« - Ça ne vous dérange pas qu'il n'y ait pas de rituel pour vous ? - Pour moi, je m'en fous. Je m'en fous. Mais j'ai déjà pensé à certaines choses, mais il faut que j'en parle avec un prêtre. Peut-être faire une cérémonie d'au-revoir avec les gens que j'aime à l'église de mon quartier, quand ce sera le moment, et de dire pourquoi j'ai choisi cette démarche, faire une lettre posthume, et dire qu'il ne faut pas hésiter à donner leurs organes... - Vous aimeriez qu'un prêtre lise cette lettre ? - Oui. - Même si votre corps n'est pas là. - Oui. J'ai déjà prévu le texte, et tout ! Quand mon père est mort, on avait lu le texte qui dit « je suis juste dans la pièce d'à côté ». Je voudrais qu'on lise aussi un texte comme ça ou alors certaines chansons comme Michel Sardou « je ne suis pas mort, je dors » ou « le passage » la chanson du film avec Alain Delon, des choses

comme ça. Expliquer aux gens ma démarche, pour pas qu'ils soient choqués. J'ai des gens qui m'ont dit « ah, ben, ça, c'est pour qu'on parle de toi », moi j'ai dit « mais n'importe quoi », j'ai répondu méchamment « j'ai signé parce que toi tu n'es pas capable de le faire ». Je m'en fous de ne pas avoir de messe, de ne pas avoir ma place au cimetière, je ne veux pas de fleurs. Ce que je veux c'est que les gens sachent et comprennent ma démarche. »

Le souci du rituel pour soi, cela peut donc être le souci de faire connaître le sens de sa démarche. Cela peut être aussi le fait de recevoir le « sacrement des malades », pour les plus croyants des donateurs : on peut interpréter ce décalage du rituel post-mortem au rituel antemortem comme une marque d'attachement à la religion malgré le choix du don du corps.

M. Man. : « - Ça lui a posé problème de ne pas avoir de rituel funéraire ? - *Pas du tout. Mais elle était très croyante ; et quelques semaines avant son décès, elle a demandé à ne pas avoir de rites religieux, mais à voir un prêtre. »*

Mme Emm. : « *Alors ma mère était très croyante, très catholique. (...) - Votre mère a-t-elle dit que ça lui posait un problème de ne pas avoir de rituel funéraire ? - Non, parce qu'elle a eu ce qu'on appelait avant le sacrement des malades ; elle est décédée le samedi soir et le samedi matin, elle avait ses deux petits-fils avec elle et elle a communié et récité le « Notre père » et le « Je vous salue » devant quelqu'un de l'aumônerie. Donc elle était... pour moi, elle avait tout, et je lui avais dit que je ferai tout ce qu'il faut pour elle. Donc... même si elle avait peur de la mort, parce que je sais qu'elle en avait peur, mais elle avait confiance en moi pour faire tout ce qu'il faut [bénédictio et urne dans le caveau de famille]. »*

Les proches des donateurs nous informent également de ce à quoi leurs proches tenaient. Il peut s'agir, par exemple, du fait que leurs cendres soient versées dans le caveau familial, dans une case de columbarium à côté de son conjoint, ou encore dispersées dans un lieu significatif.

M. An. : « - Est-ce que ça lui a posé un cas de conscience de ne pas avoir de rituel funéraire classique ? - *Non, pas du tout. - Est-ce que vous auriez voulu un rituel funéraire en présence du corps ? - Non. - Pourquoi ? Vous pensez que ce n'est pas important ? - Je sais que ma mère voulait que ses cendres quand elles seraient récupérées soient mises avec sa mère, ma grand-mère, donc j'ai œuvré pour que ce soit fait en ce sens ».*

Mme Deg. : « [Mon père] *n'était pas croyant. A aucun moment... Lui, il parlait de crémation au départ. Il ne voulait pas être enterré. (...) C'est ma mère qui m'a demandé à ce que ce soit au Père Lachaise [la destination des cendres du père, au columbarium], parce que moi j'habite sur Paris donc j'ai eu la possibilité, et elle comme elle va aussi donner son corps à la médecine, elle m'a demandé de faire pareil, et donc j'ai pris une case pour deux urnes. Donc ma mère [qui est aussi donatrice, donc], dans sa tête, elle sait que ses cendres seront à côté de celles de mon père. C'était important pour elle. Moi je lui ai dit qu'elle ne pourra pas venir souvent [au Père Lachaise, elle habite en grande banlieue], elle m'a dit 'c'est pas grave, toi tu es à côté, et moi après j'y serai.' »*

M. Bla. : « *Ce qui était important pour moi et ma femme, c'est que les vivants arrivent vraiment à survivre, c'est-à-dire à laisser le mort derrière soi. (...) Le rituel, c'est un rituel autour des cendres que nous faisons personnellement, donc, pour nous, la dispersion des cendres était plus importante que le moment du départ de son corps. - Donc pour vous les conventions habituelles n'ont pas tellement d'importance... - Oui. Si je peux vous soumettre une explication, c'est qu'on a très peu vu de morts auprès de nous. Pour les enfants, c'était la première fois. Et moi, je n'avais jamais de ma vie assisté à un rituel mortuaire. Et pourtant j'ai 62 ans [!]. Je n'ai jamais été en contact avec des morts de près. Donc pour moi tout ça n'a pas de sens. »*

Les marques de souci du rituel pour les autres

Si une partie des donateurs sont clairement opposés au rituel funéraire et à l'idée de restitution des cendres, certains se posent des questions sur le ressenti de leurs proches, et peuvent estimer que cela pourrait être bien « pour eux ».

M. Par., par exemple, se demande comment va réagir sa fille qui est « *un peu religieuse* » et « *un peu sentimentale* ». Pour cette raison, il souhaite les orienter vers une forme de ritualité « *joyeuse* ».

« Et puis ce que je compte leur dire aussi (à sa fille et petits-enfants), c'est : 'quelques jours après ma mort, réunissez vous autour d'une bonne table, souvenez vous des bons moments qu'on a passé ensemble, vous pourrez même éventuellement vous moquer de toutes les bêtises que j'ai pu dire ou que j'ai pu faire, de tous mes travers, ce sera toujours plus sympathique pour vous que d'aller larmoyer autour de mon cercueil. - C'est aussi une sorte de rituel, de rassemblement, que vous leur suggérerez. - Oh, je ne leur imposerai rien du tout, ils feront ce qu'ils voudront ! Ce que je leur dirai c'est que moi, ce que je vous conseille, si vous avez envie de penser à moi, par exemple faites ça. Mais je ne dicte pas mes volontés. »

Mme Emm. montre que sa mère a changé d'avis sur la destination des cendres quand elle a su que c'était important pour son petit fils d'avoir un lieu de mémoire matériel.

« Ma mère ne souhaitait même pas qu'on récupère les cendres, elle voulait simplement qu'elle soit dispersée au jardin du souvenir, et j'ai mon jeune fils qui a estimé que, lui, il voulait récupérer quelque chose pour faire le deuil. C'est ce qui nous a fait changer d'avis et il y a un an, on avait demandé cette modification. Parce que je me disais, « cela n'a pas d'importance », et si, vous voyez, pour mon jeune fils, ça en avait »

Mme Lu. (fille de donateur est elle-même donatrice) explique, quant à elle, que sa mère a laissé le choix à ses enfants pour ce qui concerne la destination des cendres

« - Et qu'en pensait votre mère de cette restitution ? Pour elle, c'était une évidence qu'on récupérerait ses cendres. - Et elle savait que ses cendres seraient mises dans le caveau familial, c'était ses souhaits ? En fait, on n'en avait pas vraiment parlé. Elle nous avait dit qu'on ferait comme on voudrait, comme nous ça nous paraissait être le mieux pour nous. Et quelques jours avant sa mort, elle m'a dit qu'elle aurait bien aimé être dans le caveau familial. Elle a pu le dire elle-même. Tout en nous disant 'si ça ne vous dérange pas', parce que le cimetière est en province, et si pour vous ce

n'est pas un handicap au niveau du trajet si vous voulez vous recueillir. Elle a dit 'si c'est possible pour vous, c'est mon souhait, si c'est pas possible, ce sera à Thiais'. »

Après avoir expliqué à cette interviewée que l'école de chirurgie était une exception en France, et que si elle déménage, son corps sera acheminé vers la faculté la plus proche qui ne restituera pas forcément les cendres, nous lui demandons si cela modifierait sa décision.

« Je pense que – j'ai une petite fille – et, pour moi, la restitution des cendres, cela fait partie du deuil. Je comprends que les gens en aient besoin. Donc oui, ça changerait peut-être les choses. (...) Ça bloquerait mon choix parce que c'est compliqué la période d'attente de restitution des cendres, c'est quand même compliqué, donc du coup si en plus on n'a rien, je me dis que là je trouverais ça dur quoi. [Je lui dis qu'en général, c'est une stèle collective pour tous les « généreux donateurs »] Oui, pour moi, ce ne serait pas compliqué, mais je sais que pour mes proches ce serait compliqué. Moi, qu'on me jette n'importe où, je m'en fiche, mais c'est pour les personnes qui restent. »

L'hypothèse d'une offre de ritualité qui créerait la demande

Sans pouvoir en être tout à fait certains, il nous semble qu'existe un décalage entre les discours des donateurs de la région ne rendant pas les cendres (plutôt opposés à la ritualisation) et les discours des donateurs et proches de donateurs de la région parisienne à qui la démarche de restitution des cendres a été proposée et qui l'ont acceptée (plutôt plus ouverts). Nous verrons par ailleurs, dans la prochaine partie consacrée aux laboratoires d'anatomie, que lorsque cette possibilité est proposée, un certain nombre de donateurs accepte cette restitution en (se) disant que les enfants feront « comme ils voudront ».

Cela signifierait que les futurs donateurs peuvent n'être pas assez opposés pour refuser farouchement cette option ou peuvent se laisser convaincre de l'utilité de la restitution au moment de la présentation de la possibilité, comme ce fut le cas pour la mère de M. An. :

« Moi, je suis d'une époque, quand ma mère a décidé de donner son corps à la science, il n'était même pas prévu de restituer les cendres. C'était au départ mis à la fosse commune si je me souviens bien. Ce n'est que plus tard qu'il y a eu une nouvelle façon de faire en disant que si on le souhaitait on pouvait récupérer les cendres. Donc j'ai opté pour cette deuxième possibilité. Mais quand ma mère avait pris sa décision, elle m'avait prévenu, que son corps finirait à la fosse commune. Donc, voyez, je n'étais pas du tout choqué. Mais de récupérer les cendres je trouvais ça bien dans la mesure où ma mère avait demandé qu'elle soit mise à côté de sa mère à elle. [Elle en a fait la demande une fois qu'elle a su que c'était possible] »

Conclusion de la partie 1

Cette partie était consacrée aux personnes souhaitant donner leur corps à la science et se compose d'une part d'une recherche sur le profil statistique des donateurs et d'autre part, d'une réflexion sur leurs motivations. Elle s'appuie donc à la fois sur des sources statistiques et sur des entretiens qualitatifs.

Le profil des donateurs apparaît très varié. Les variables des catégories socioprofessionnelles ou du sexe n'apparaissent pas efficaces. On sait cependant que les donateurs sont plutôt âgés, 70 ans en moyenne, et que des problèmes de santé peuvent avoir été un déclencheur du choix. Celui-ci a néanmoins souvent été mûri avant, la prise de connaissance de cette possibilité ayant pu provenir de la famille ou de l'entourage proche dans des cas assez fréquents.

Leurs motivations que nous avons écoutées puis discutées, se présentent, quant à elles, comme essentiellement altruistes. Il s'agit d'aider la science, et cette motivation se conjugue assez logiquement d'une reconnaissance de la valeur de l'institution médicale. Mais elle peut aussi se doubler d'un rejet des modalités funéraires habituelles vues comme inutiles, dépassées ou déplaisantes. Le choix du don du corps à la science s'accompagne par ailleurs souvent d'une vision du corps « objet », dissocié de la question de l'âme. A cette liste de motivations, il faut encore ajouter l'argument économique, difficile à pondérer car peu avouable et avoué, ainsi que d'autres facteurs importants tels que la faiblesse de la densité du réseau social ou son éparpillement. Enfin, la volonté de régler sa mort de son vivant pour éviter aux familles des procédures est aussi à souligner.

Dans cette exploration du profil et des motivations des donateurs, notre attention a été particulièrement attirée par les points de vue manifestés sur la ritualité funéraire. Les donateurs interviewés, dans une région où les cendres des donateurs reposent anonymement dans une tombe au cimetière, ont manifesté une opposition à la ritualité funéraire, et à l'idée d'une restitution de leurs cendres à leurs familles. Ils expliquent que, pour eux, les funérailles et les sépultures personnelles ne font guère sens. Ils accordent parfois en revanche qu'elles peuvent faire sens pour leurs proches. C'est pourquoi nous avons fait l'hypothèse que l'absence d'offre pouvait créer une absence de demande. La proposition de remise d'urnes peut, dans certains cas, introduire dans l'esprit des donateurs l'idée que celle-ci peut répondre à une demande potentiellement inexprimée de membres de leurs familles, et ainsi leur faire penser que leurs proches feront « comme ils voudront » si on leur propose cette alternative.

Nous poursuivons dans la partie qui suit notre recherche sur les enjeux de la ritualité funéraire dans le cadre du don du corps à la science par une immersion dans le monde des laboratoires d'anatomie, des « Centres de don de corps », afin de cerner la teneur des pratiques et des discours associés à la ritualité funéraire pour ces institutions et leurs acteurs.

2. Etat des lieux des pratiques et discours dans les Centres de dons du corps

Nous avons vu, dans la première partie, que la démarche de don du corps répondait principalement à la volonté d'être utile par-delà la mort. Nous verrons dans un premier temps les usages du corps mort dans les facultés de médecine ainsi que les objectifs assignés à ces usages. Nous verrons la volonté affichée de respecter et de rendre hommage aux morts dans les discours et les pratiques, mais aussi les problèmes, notamment logistiques ou pratiques, que pose la question de la ritualité funéraire à ces centres de don de corps et les solutions qu'ils ont adoptées.

Cette partie se base sur une enquête par téléphone auprès de 23 des 28 Centres de don de corps français (présentée en 2.2.). Les cinq centres manquants étaient injoignables malgré nos appels répétés ; nous avons néanmoins pu trouver des éléments de réponse sur Internet pour deux d'entre eux.

Cette enquête par téléphone avait pour objet de recenser les pratiques de ritualité funéraire dans les Centres de dons du corps français. Notre guide de questions était simple : Existe-t-il un dispositif de remise des cendres aux proches de donateurs ? Si oui, comment cela est-il organisé, quelle est la proportion de donateurs d'accord et quelle est la proportion de familles qui viennent chercher les urnes ? Si non, qu'est-il prévu pour la destination des cendres, les appels téléphoniques des proches pour savoir « où ça en est » sont-ils fréquents, et quelle réponse est apportée à ce type d'appel ? Au-delà des réponses à ces questions, nous avons essayé d'engager une conversation afin de comprendre la relation qu'entretiennent les laboratoires d'anatomie à la ritualité.

Nous avons complété notre exploration par trois entretiens menés auprès d'enseignants-chercheurs en anatomie, dont deux sont responsables de laboratoire. Les questions portaient d'une part sur les usages des corps morts, d'autre part sur la ritualité.

Enfin, nous avons observé et participé à diverses activités des centres de don du corps. Nous nous appuierons en particulier sur 4 heures d'observation des étudiants de médecine lors de leurs Travaux pratiques (TP) d'anatomie (dissections membres et dissections thorax), et l'observation participante de deux cérémonies funéraires en l'honneur des donateurs. Ces deux cérémonies se distinguaient dans leur composition ; l'une rassemblait les familles des défunts, contactées par voie postale, l'autre plutôt les membres du laboratoire d'anatomie car si l'information sur la tenue de cette cérémonie était rendue publique dans la presse et sur demande téléphonique, elle n'a pas été donnée directement aux proches par voie postale.

2.1. Les usages des corps dans les laboratoires d'anatomie

Les enjeux d'enseignement dans la formation initiale : « ne pas gaspiller » des « livres d'anatomie en 3D »

Schématiquement, l'usage des corps mort se décompose en trois catégories : la formation initiale des étudiants de médecine (quatre premières années), la formation spécialisée ou professionnelle pour internes et chirurgiens, la recherche appliquée ou fondamentale.

L'enseignement de l'anatomie dans le premier cycle est une « institution » des études de médecine. Il est tout à la fois un élément formateur du socle commun des futurs médecins, une tradition alimentant de longue date le folklore carabin²⁷, et une pratique dépendant concrètement du ratio entre nombre d'étudiants et nombre de corps donnés à la médecine. D'un côté, il fait partie des enseignements habituellement obligatoires (même si aucun volume horaire minimum n'est à notre connaissance imposé), de l'autre, son enseignement n'étant pas formalisé au niveau national, chaque faculté dispose d'une liberté dans son organisation.

Nous avons comparé la place de cet enseignement dans deux facultés de médecine et avons constaté que les dispositifs pédagogiques (nombre de groupes, implication des étudiants plus avancés, cours obligatoire ou à choix, etc.) comportaient une trame commune malgré quelques différences : l'organisation des TP d'anatomie était, dans les deux cas, basée sur la démonstration de dissections effectuées par des étudiants avancés, dits « moniteurs », à des promotions d'étudiants moins avancés.

Pr D. : « Les étudiants de deuxième et troisième année ont des démonstrations obligatoires. Ils viennent au labo, on leur montre une dissection sur le thorax, une dissection sur les membres inférieurs, les membres supérieurs, ce sont des séances qui sont courtes, qui vont durer une heure, la séance est préparée par un étudiant plus âgé, qui, lui, est complètement volontaire, qui est impliqué dans l'enseignement, qui prépare la dissection, qui la montre à ses camarades plus jeunes, mais ils regardent simplement. Donc ça, c'est en 2^e, 3^e année. Ils ont, pendant leur cursus, 5 ou 6 séances comme ça. »

Selon cet enseignant, le cursus se décompose, en résumé, comme suit : « En 2^e année, ils viennent voir les dissections, en 3^e les plus motivés suivent ces TP d'anatomie, et en 4^e certains deviennent moniteurs pour les 2^e et les 3^e ».

Dans cette faculté, comme dans d'autres, si tous les étudiants doivent avoir observé l'anatomie humaine, tous ne passent donc pas à la pratique de la dissection. Une sélection est opérée. Celle-ci se justifie notamment par le manque de corps disponibles et le souci de « ne pas les gaspiller ».

²⁷ Voir les travaux d'Emmanuelle GODEAU, notamment : « Des carabins, des garçons et des macchabées : interactions et constructions culturelles autour des cadavres dans les leçons d'anatomie » in *Les soignants et la mort*, sous la dir. de Florent SCHEPENS, Erès, coll. Clinique du travail, 2013, p. 58.

Pr D. : « *Il y a quelques années, tous les étudiants de deuxième année avaient des TP d'anatomie où ils devaient disséquer. Bon. Quand on avait des promotions de 80 étudiants, cela se passait plutôt bien. On est passé à des promotions de 250. C'était beaucoup plus compliqué à organiser, c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup plus d'étudiants autour d'un même corps. Et puis, il faut bien reconnaître qu'il y a des étudiants que cela n'intéresse absolument pas, la dissection. Et ceux-là, au mieux ils étaient dans un coin et ils ne fichaient rien, au pire ils disséquaient à toute vitesse pour que ce soit fini et bâclé quoi. Et ce n'était pas possible. Les corps c'est quand même... ce ne sont pas des feuilles blanches, on ne peut pas les gaspiller entre guillemets. Donc on a changé notre fusil d'épaule. »*

La sélection des étudiants trouve sa raison d'être dans l'intérêt variable que suscite cet enseignement chez les étudiants et dans le nombre de corps disponibles. L'usage des corps morts se trouve par conséquent réservé à une catégorie d'étudiants motivés et sélectionnés par les enseignants.

Pr D. : « *On a fait un enseignement spécifique à la dissection. Donc là, c'est hyper sélectif, c'est 30 étudiants sur une promo de 250 (...) c'est vraiment ceux qui ont envie de le faire qui le font, et en plus on leur fait un petit test QCM en début d'année pour les classer et savoir ceux qu'on va prendre. Donc tous les ans on a à peu près 60 étudiants qui s'inscrivent, on en garde 28 exactement. Et là, pendant 15 jours, ils vont disséquer non stop, matin et soir, quoi. Et là on a des gens très motivés, on leur fait faire des topos, enfin, je trouve que ça a beaucoup plus de sens que de mettre 250 étudiants dont les ¾ en ont rien à fiche autour des cadavres. »*

Eviter le gaspillage est un souci marqué pour les autres anatomistes que nous avons interrogés.

Dr B. : « *Vous savez que dans d'autres laboratoires que je ne citerai pas, eux, ça va être l'utilisation des corps à la chaîne : il arrive, il est utilisé, il est ressorti. Parce qu'ils ont 4 ou 5 entrées par jour. Nous on n'a pas ça. Donc on a mis en place de la gestion de production, c'est-à-dire voilà, quand le corps arrive, il va suivre différentes étapes. Il ne va pas être utilisé une fois et puis évacué, il va être utilisé plusieurs fois. Et on va essayer de concentrer les formations sur plusieurs jours à la suite, pour que le corps serve à plusieurs formations en une seule fois. Donc optimiser l'utilisation des corps. »*

La question de l'utilité qu'auront leurs corps après la mort est au centre des motivations des donateurs, nous l'avons vu, et une partie d'entre eux (ainsi que nombre de leurs proches comme nous le verrons dans la troisième partie) s'inquiète de la manière avec laquelle les corps sont considérés. Si chacun imagine bien que les usages scientifiques du cadavre impliquent une forme de violence sur ceux-ci, il convient néanmoins d'entrer un peu plus dans le détail et de s'intéresser également à la manière dont les corps sont pensés ou conçus. Il est ici indispensable de relier les dimensions pratiques et représentationnelles, les deux s'éclairant mutuellement.

Nous avons été surpris, au cours de nos observations, d'entendre à trois moments différents, (une première par un professeur, une deuxième par un étudiant, une troisième par un professeur durant une cérémonie), l'expression de « livre en 3 dimensions » pour désigner le cadavre. Pour l'enseignant, le Pr F., le but de ces cours est en effet « d'apprendre les

structures anatomiques en 3D ». Pour un moniteur (extrait observation du 29-02-13), cette conceptualisation s'apparente à une technique de distanciation émotionnelle. Elle lui permet de ne pas penser que le corps était (à) une personne vivante.

Un moniteur : *« Je me souviens de mon entrée dans ce labo la première fois l'année dernière, je suis rentré, j'ai mis la casaque et après j'ai vu les cinq corps étalés sur les tables, [il souffle] je me suis dit : « OK. Bon. C'est quand même des personnes mortes sur lesquelles on va travailler ». C'est après qu'on s'approche, on commence à toucher, on considère le corps comme un livre d'anatomie en 3D, et là ça passe beaucoup mieux. C'est pareil tout à l'heure, je suis arrivé, j'ai vu les corps ouverts, bon, c'est difficile de s'y remettre... Mais après on y va, on manipule... »*

« Considérer le corps comme un livre d'anatomie en 3D » correspondrait, selon nous, à un élément de rhétorique professionnelle permettant de donner un sens pratique et académique à une activité extraordinaire (au sens propre du terme) tout en permettant à cette activité de se dérouler grâce à la maîtrise des affects que permet la distanciation cognitive²⁸.

Cette expression doit aussi être analysée en référence à l'évolution de l'enseignement de l'anatomie. Depuis quelques années se généralisent en effet des imageries dites de simulation qui donnent accès à l'exploration de l'anatomie. C'est notamment pour cette raison que M. Ma., mari d'une donatrice, ne semble pas entièrement convaincu de l'utilité du don de corps à la science.

« [à Mme Ma.] - Que pense votre mari de votre choix de donner votre corps à la science ? - [Elle appelle son mari qui prend la parole ; il écoutait visiblement sur une deuxième ligne] *Aucune objection. Pas la moindre objection, complètement solidaire. Je n'ai pas envisagé la même chose pour moi pour la simple raison que je pense que les études médicales à l'heure actuelle ne nécessitent pas beaucoup de travaux d'anatomie sur les défunts. Il doit y avoir d'autres possibilités d'apprendre sans cela. Il me semble que nos enfants [qui ont fait médecine] ne sont pas persuadés de l'utilité des corps pour les études. Cela n'a pas l'utilité que cela pouvait avoir il y a cinquante ans. Mais c'est un avis de profane. On n'est plus au temps d'Ambroise Paré [chirurgien anatomiste du 16^{ème} siècle] Par contre, je souscris à l'idée de don d'organe, s'il y a encore quelque chose d'utile à récupérer ; les cornées par exemple. »*

Cependant les enseignants d'anatomie combattent cette idée.

Pr R. : *« Il faut comprendre qu'il y a eu des évolutions technologiques très importantes depuis les années 1970. Les médecins ont eu tendance à penser qu'ils n'avaient plus besoin de disséquer des cadavres pour apprendre l'anatomie. Les simulations et les bouquins leur suffisaient. Mais il y a maintenant un retour au réel. Le besoin de réapprendre sur du réel. »*

²⁸ Devant cette lecture du corps que permet le don, on peut aussi penser à cet autre livre en 3D qu'est le placenta, considéré lui aussi comme un objet de connaissance et de vie. Ingérés, enterrés, suspendus ou déposés dans une poterie, les placentas sont depuis l'Antiquité l'objet d'un traitement requis et ritualisé. "Livre de Chair", comme l'interprète Bernard This, à la fois poids de 500 gr., offrande quand il est le prix du passage, et texte quand il est livré, après la délivrance, à une lecture et un examen soigneux. Cf. "Délivrances ou le placenta dévoilé", *Cahiers du nouveau-né*, n°8, Avril 1989, Stock, pp.109-140.

Pr D. : « *Oui c'est vrai il y a des systèmes de simulation... Néanmoins, on n'a pas fait mieux comme simulation que le corps vrai, si je puis dire.* »

Ainsi voyons-nous que le corps mort est considéré dans les laboratoires d'anatomie comme un bien précieux, disposant d'une « réalité » irremplaçable, le rendant nécessaire à un apprentissage diversifié de l'anatomie. En effet, il permet de se faire une idée des variations possibles (de la taille d'un organe, de sa disposition) existant entre les individus, par nature ou du fait de maladies. En outre il est considéré comme un pré-requis pour l'apprentissage ultérieur de spécialités d'internat, comme la chirurgie ou l'orthopédie.

Pr D. : « *Au labo d'anatomie, vous allez apprendre l'anatomie, vous n'allez pas apprendre à opérer, ce n'est pas la même chose. La connaissance de l'anatomie c'est le pré-requis, mais ça ne fait pas tout ; après vous avez un patient qui saigne, qui... voyez, ce n'est pas... Il y a des dispositions anatomiques un peu différentes, il peut y avoir des pathologies, parce qu'au labo on s'entraîne sur des cadavres qui n'ont pas forcément la pathologie que le patient va avoir, l'anatomie va être modifiée.* »

Les enjeux de la formation technique et de la recherche : les prélèvements

A un niveau supérieur, à partir de la cinquième année, les corps peuvent servir à la formation technique et/ou à la recherche fondamentale ou appliquée.

Le Pr R. explique, par exemple, que le Centre de don de corps reçoit régulièrement des étudiants de Master 1 ou 2 pour leurs travaux de recherche, et que les corps peuvent aussi être mis à disposition des internes qui voudraient s'entraîner, ou encore à disposition des titulaires (les « seniors ») – chirurgiens, radiologues – qui « *travaillent sur un nouvelle technique* » ou qui ont « *besoin de réviser leurs techniques* ».

L'usage des corps lors de formations professionnelles prend, quant à lui, la forme de « congrès » ou de « workshop » au cours desquels un grand nombre de corps sont mobilisés, ou, pour être plus précis, un grand nombre de parties de corps.

Pr D. : « *On va faire le collège des orthopédistes dans quelques mois, il va y avoir des sessions pratiques, et un cours sur l'épaule, bon il va falloir une quinzaine d'épaules en même temps (...). Il va y avoir des segments de membres à ce moment là, qui vont être conservés au congélateur, pour que le jour du cours, on ait assez de matériel pour que les internes apprennent à travailler.* »

En ce qui concerne la partie « recherche », nous n'avons pas réussi à trouver de données concernant les spécialités des différents laboratoires en France. Nous avons appris que des réputations existaient – tel laboratoire serait meilleur en neurochirurgie, tel autre en biomécanique, etc. – mais nous n'avons pas trouvé de tableau synthétique présentant ces spécialités. Cependant, les éléments que nous avons pu trouver redoublent la question que nous venons d'évoquer sur les prélèvements pour les congrès professionnels.

Il existe une différence majeure entre les usages du corps à but de formation initiale et les usages du corps à but de recherche : dans la formation initiale, les corps sont gardés « entiers », alors que dans la formation professionnelle et la recherche, les corps font l'objet

de prélèvements ou de démembrements. L'un de nos interviewés, pour ses recherches, prélève des tranches d'encéphale et a besoin d'en avoir un certain nombre pour effectuer des tests et des comparaisons significatives. Un autre travaille sur des poses de prothèse, ou encore prélève des rachis pour d'autres chercheurs.

Dr B. : « *Ma fonction première c'est de prendre des pièces anatomiques, de faire des prélèvements (...) Je prélève l'organe qui est dédié sur un projet de recherche, et je le prépare, et on fait des tests de sollicitation mécanique²⁹ (...) - Et ça va être des tests effectués sur des parties du corps, ou c'est tout le corps qui va être sollicité ?- Non, isolément pour la partie recherche, après, pour la partie formation, on garde le corps entier. Non, parce qu'on ne veut pas, d'un aspect psycho-emotionnel, que [les étudiants en TP de dissection] ne voient qu'une jambe, qu'un pied ; quand j'ai fait ça la première fois [un prélèvement, voir juste un membre], je peux vous dire que... En plus, quand on a tout le corps, on le respecte mieux, alors que quand on n'a que le bras, ce n'est pas évident. Donc pour les journées de formation, on garde le corps entier, par contre, pour des essais, des tests de science, des master-recherche, en bio-mécanique, on fait des prélèvements d'organes. »*

Les enjeux de la présence et du respect des morts : une socialisation professionnelle à l'émotion et à la mort

L'extrait d'entretien précédent souligne l'émotion que peut produire la vue de parties de corps démembrées, et le souci des encadrants de préserver les étudiants de la violence de cette confrontation. Cependant, la vue des cadavres entiers lors des TP d'anatomie provoquerait quand même, selon les enseignants, une sorte de « *choc psychologique* » (selon les termes du Pr R.) sur les étudiants. C'est la raison pour laquelle, dans les deux facultés sur lesquelles nous nous sommes penchés, les premiers cours d'anatomie ont lieu en deuxième année.

« *On attend que les étudiants aient eu leur concours. Ils n'ont jamais vu de morts.* » (Pr R.)

Pr D. : « *Cette année il y a un étudiant qui a... qui ne peut pas rentrer au labo quoi, il rentre, ça ne va pas, ce n'est pas possible, quoi. On ne va pas le forcer, on ne va pas l'obliger, même pour une démonstration. Ce n'est pas dramatique. (...) On dit souvent que, nos étudiants, on essaie de les amadouer un peu quoi, on les apprivoise doucement.* »

Néanmoins, le TP d'anatomie est doté par les enseignants d'une fonction dépassant son seul objectif pédagogique. Il s'agit d'« *engager une réflexion sur la mort, celles de leur patient, et la leur* » (Pr R.). Et celle-ci passe par une confrontation respectueuse avec les cadavres. En d'autres termes, il y aurait là un double enseignement éthique, de rapport aux corps morts et de rapport à « la » mort, le rapport à celle-ci passant par ceux-là.

Pr D. : « *Et puis, il y a aussi le fait que les gamins ils n'ont jamais vu de morts, et ils vont en voir beaucoup dans leur carrière ensuite. Donc ça permet de dédramatiser un peu.* »

L'objectif de former les étudiants à la mort a été rappelé lors des deux cérémonies d'hommage aux donateurs que nous avons pu suivre :

²⁹ Ce chercheur teste des prothèses de hanche.

Extrait d'observation de la cérémonie d'hommage aux donateurs, le XX/XX/14 à A : « Le Professeur responsable du laboratoire d'anatomie prend la parole pour rappeler l'importance technique des corps, mais aussi « *l'importance considérable de la réflexion sur la mort, la mort des futurs patients, [aux étudiants présents, une quinzaine de moniteurs d'anatomie] avoir des données éthiques dans votre formation – on ne peut pas être médecin si on n'a pas un minimum de réflexion sur ces questions – donc vous allez déposer cette gerbe, parce que c'est très important de montrer le respect [...] pour les familles.* »³⁰

Extrait d'observation de la cérémonie d'hommage aux donateurs en présence des familles, le XX/XX/14 à B. Le Pr X prend la parole, se présente, puis explique que : « *Il y a quelques semaines, un de vos proches faisait don de son corps à la science. (...) Nous comprenons parfaitement que vous ayez pu en être choqué. Nous voulons par cette cérémonie rendre hommage aux donateurs ainsi qu'à leur famille. Nous voulons aussi vous dire toute l'importance pour la formation initiale des jeunes médecins, pour la formation continue de leurs aînés, et pour la progression des connaissances scientifiques. Importance tout d'abord pour l'apprentissage de l'anatomie pour les plus jeunes. C'est au laboratoire que les étudiants mettent en pratique les notions apprises en amphithéâtre. C'est là qu'ils visualisent pour la première fois en trois dimensions les structures anatomiques. C'est aussi le lieu de la première confrontation de bon nombre de ces jeunes médecins avec la mort. Pour cette raison, le laboratoire d'anatomie a aussi à mon sens un rôle initiatique de la première importance.* »³¹

Le « choc psychologique » de la confrontation aux cadavres aurait donc une fonction « initiatique », les enseignants-chirurgiens mobilisant ici le vocabulaire de l'anthropologie et les théories des « rites de passage ». Il s'agit non seulement de faire entrer dans une corporation, mais encore de « souder le groupe », de « réduire la distance enseignants – étudiants » (Pr R.). Interrogé à ce sujet, un autre enseignant, le Pr F., note que les TP d'anatomie rentrent dans une suite d'épreuves propre au cursus de médecine :

Observation du XX/XX/13 : Le Pr F. me dit que « *le premier passage, c'est l'admission au concours, ensuite cette histoire de dissection, ensuite les stages à l'hôpital* » (notamment aux urgences et en maternité où la charge émotionnelle peut être très importante). « *Ces rites de passage sont importants car les étudiants en médecine sont majoritairement issus de la moyenne bourgeoisie locale, avec des*

³⁰ Le Pr dit ensuite que les étudiants pourront parler ensuite aux familles présentes et ajoute : « *il faut bien expliquer à quoi servent les corps, la formation, la formation spécialisée. En ce moment on forme les chirurgiens à (inaudible) multi-organes, pour perfectionner leur technologie (...) sur des organes les plus fonctionnels possibles, donc tout cela s'apprend au laboratoire, ça s'apprend sur des corps. Vous savez que l'évolution de la loi c'est de ne plus faire la première fois sur le malade, donc on est obligé de construire des simulateurs informatiques, mais aussi de revenir au corps, qui est un élément central, de base, de la formation médico-chirurgicale, mais pas seulement, puisqu'on a aussi de la recherche paramédicale...* »

³¹ Poursuivant par : « *Importance ensuite pour la formation continue des étudiants plus âgés. Malgré les avancées technologiques, la médecine, et plus encore la chirurgie, garde un aspect manuel indéniable. Comme l'artisan, le chirurgien doit effectuer un geste parfait, qui ne s'acquiert que par la répétition. C'est au laboratoire d'anatomie qu'il apprend à poser un nouveau modèle de prothèse qui fera remarquer ses opérés. C'est là aussi que l'anesthésiste, par exemple, vient acquérir une nouvelle technique d'infiltration qui permettra de soulager les patients. Importance enfin du don du corps pour l'amélioration des connaissances scientifiques qu'il s'agisse de recherche anatomique fondamentale, de recherche appliquée, ou d'imagerie. Soyez-en certains, le geste de votre proche n'a pas été vain. Leur souvenir doit rester associé dans vos esprits à ce geste généreux, à cette volonté d'aider son prochain même au-delà de la mort. Je vous remercie, je les en remercie.* »

parents qui paient leur logement, etc., et donc ce sont des mises en contact avec la réalité notamment dans leur stages à l'hôpital. Cela les expose à des situations plus difficiles ».

L'engagement de cette réflexion sur la mort passe par un nécessaire respect des corps (ceci impliquant parfois de « faire la police »), ainsi que par le dépassement de l'appréhension concernant l'intervention sur le corps d'autrui.

Pr R. : « On leur apprend à ne pas manquer de respect au corps. Tous les fragments sont récupérés. Rien ne doit sortir. Les étudiants ne peuvent pas récupérer un doigt pour le mettre dans le couscous ! (vieille blague de carabin) »

Dr B. : « Bon, moi je ne suis pas médecin, mais l'aspect éthique prend toute sa proportion, parce que moi, ce n'est pas mon métier, la mort, initialement. Donc je respecte le corps et je veux que le corps soit respecté. Par exemple, un médecin qui fait n'importe quoi avec un corps, que je le trouve pas respectueux, c'est... euh, il sort de la salle. Ça arrive, ça peut arriver, mais il est sorti de la salle, parce que je considère que tout geste inutile n'est pas autorisé. Voilà donc si on le fait, c'est vraiment pour faire de la recherche, pour faire de la formation... Faire des vidéos par exemple [exemple de ce qu'il ne faut justement pas faire], si ce n'est pas à but scientifique... voilà. Par exemple maquiller les doigts de pied, non, ce n'est pas utile, je ne vois pas la fonction de recherche ni d'enseignement qu'il y a là-dedans, donc dans ce cas là c'est non. Après c'est moi le seul juge-arbitre, je le sors, j'en réfère au directeur, seul lui peut prendre la décision, mais en l'occurrence, si le directeur n'est pas là, je prends la décision. »

Pr D. : « Et puis il y a un point important qu'on n'arrivera jamais à faire avec la simulation, c'est que par exemple la première fois que vous coupez la peau, ça fait tout drôle, quoi. Il y a un interdit de couper la peau, ce n'est pas un truc qu'on fait naturellement. Quand je dis la peau, c'est tout acte sur le corps humain, c'est pas un acte inné ; c'est qu'en le faisant qu'on va... devenir à l'aise, et il vaut mieux je pense passer cette période où on n'est pas très à l'aise, ne serait-ce que parce qu'on va toucher le corps de quelqu'un qui est mort, ou même qui est vivant mais on rentre dans son corps et c'est pas normal quoi, et ça, il vaut mieux le faire au labo d'anatomie que de le faire en salle d'opération, je pense. »

C'est donc véritablement une socialisation professionnelle à l'émotion que provoque la mort (et plus généralement le rapport au corps) qui serait en jeu dans l'enseignement de l'anatomie en formation initiale. Cet enjeu est évoqué par un médecin généraliste tirant la leçon de ses travaux pratiques, interviewé par E. Godeau³² : « on ne peut accepter de continuer ses études de médecine que quand on a accepté sa propre mort. C'est-à-dire quand on l'a visualisée ».

Voir des morts, pour des jeunes dont c'est la première fois, c'est aussi voir la mort dans la mort, et donc se confronter à une altérité absolue. Se confronter à des morts anonymes, c'est prendre conscience de ce que Vladimir Jankélévitch³³ appelle « la mort en troisième personne », celles que l'on voit d'ordinaire à la télévision, et qui nous touche *a priori* moins que « la mort de toi », celle d'un proche, ou que l'imagination de la sienne propre. Or la

³² GODEAU, E., « Dans un amphithéâtre... La fréquentation des morts dans la formation des médecins », *Terrain*, n°20, 1993, p.82-96

³³ JANKELEVITCH, V. *La mort*, Paris, Flammarion, 1977, p.24.

conscience de la massivité de cette mort anonyme, ordinaire, quotidienne, met aussi en jeu l'idée que le médecin ne peut pas sauver (tout) le monde, et l'idée qu'il faut une sérieuse maîtrise de soi, du « cran », pour faire ce métier.

Nous avons fortement remarqué cet aspect dans l'observation des séances de TP, ainsi que par les discussions que nous avons eues avec les étudiants. La partie qui suit explicite les conditions et les enseignements de ces observations, avec pour fil directeur la question de la représentation des corps, entre « sujet » (personne se survivant dans le cadavre) et « objet » (chose, matière inerte). Nous verrons que la conception ou la considération des cadavres oscille entre une sacralité respectueuse de l'être humain représenté par le cadavre et une dépersonnalisation des corps probablement nécessaire à l'effectuation du travail³⁴.

La conception du corps dans les laboratoires d'anatomie : entre sujet et objet

Rappelons d'abord le « parcours » des corps. Arrivant au laboratoire d'anatomie, les corps font d'abord l'objet de prélèvements sérologiques pour vérifier leur non-contagiosité, et, le cas échéant, sont soit congelés, soit vidés de leurs liquides pour être ensuite remplis d'une solution à base de formol afin de ralentir la thanatomorphose³⁵.

Stockés dans des frigos, ils en sont sortis aux moments de leurs utilisations scientifiques ou pédagogiques, notamment les TP de dissection. Dans ce cas, ce sont les étudiants de troisième année ayant choisi d'être « moniteurs d'anatomie » qui les en sortent, pour préparer la présentation d'une partie du corps qu'ils feront à leurs camarades de la promotion suivante.

« Un moniteur : Oui, alors là, on se re-sent encore pas bien [i.e. il revit l'expérience d'être au contact d'un cadavre, qu'il a vécu l'année précédente lors de leurs TP d'anatomie]. On voit les visages. On voit vraiment... A la première dissection, ils sont intacts. C'est vrai que... Après, quand ils sont ouverts, vous vous concentrez sur les organes. »

La sortie des corps des frigos est volontairement orchestrée de manière non dramatisée par leur professeur. Comme l'explique un moniteur, « on est arrivés la première fois, on était genre une quinzaine, et allez hop, on prend les corps ! Donc on était bien obligés... » L'expérience peut être assez forte, puisqu'il faut faire le travail assez rapidement, sans tergiverser, devant le regard potentiellement jugeant des autres étudiants et du professeur.

Deux séances d'une heure trente de travaux pratiques d'anatomie³⁶ ont été observées en février 2013. La première séance avait pour thème « dissection membres » (jambes et bras), la seconde « dissection thorax » (abdomen et poitrine). La transcription qui suit utilise des éléments des deux séances, qui ont été agrégés afin de simplifier la présentation.

³⁴ Une partie des éléments suivants fait l'objet d'un article à paraître : Julien Bernard, « Une dépersonnalisation inachevable ? Ethnographie du rapport aux “corps” dans un laboratoire d'anatomie », Cahiers du Sopiapol, n°2, Dossier « Corps et santé », à paraître en 2016.

³⁵ La thanatomorphose regroupe l'ensemble des transformations naturelles du corps après la mort.

³⁶ L'internaute peut se faire une idée de ces séances de Travaux pratiques en consultant le reportage vidéo réalisé par France 3 Picardie : cf. <http://www.youtube.com/watch?v=UPz7dCw83CU>. (mise en ligne juin 2012.) Les images du reportage ne sont cependant pas aussi explicites et précises que ce que l'on peut y voir « en réalité ».

J'entre³⁷ dans la salle un peu avant les étudiants, accompagné de leurs professeurs. Autour de cinq paillasses, occupées par autant de cadavres, s'affairent une quinzaine de moniteurs, finissant la préparation de leur dissection (ouverture des corps ou réouverture des corps suturés, éventuellement extraction d'organes empêchant d'en voir d'autres). Tous les moniteurs ont des gants et portent une blouse. J'en enfle une. Certains étudiants et certains moniteurs ont des masques, pour les protéger de l'odeur, qui, cependant, n'est pas très forte du fait de la formolisation des corps, du froid de la salle, et des extracteurs d'air qui sont au plafond.

Le premier groupe d'étudiants commence à rentrer. Trois autres suivront dans la même journée. Environ 25 étudiants enfilent à leur tour une blouse. Regards furtifs sur les corps à leur arrivée, avec un peu d'appréhension. Sourires gênés. Leur professeur ironise : « *Approchez-vous, ils ne vont pas vous manger !* ». Certains moniteurs sont à l'écoute : « *Si vous vous sentez mal, dites le* », dit l'un d'eux. L'opposition entre les deux attitudes m'interpelle, comme s'il s'agissait d'un jeu de rôle, l'un mettant à l'épreuve les étudiants en enjoignant à une forme de désenchantement émotionnel assez radical, les autres prenant en compte la vulnérabilité des étudiants. Je m'attends à quelques collapsés. L'enseignant m'avait dit : « *il y en a toujours un ou deux qui tournent de l'œil* ». Pas cette fois-ci. Les étudiants s'approchent timidement.

Après quelques minutes, je repère deux filles qui avaient eu l'air dégoûté par un cadavre et avaient préféré changer de table.

- Oui, j'ai remarqué que vous étiez venues ici parce que l'autre avait l'air trop dégoûtant ?
- L'une : *Non, non, pas du tout !* [Rire gêné]. *On va tous les voir de toute façon.* [Rire commun.]
- Vous faites quand même un petit choix pour commencer... celui-là a l'air moins dégoûtant que l'autre... C'est la première fois que vous voyez un corps mort ?
- La première : *Un mort, non. Mais un mort comme ça, ouvert... enfin, disséqué... Oui.*
- Alors qu'est-ce que ça fait ?
- La première : *Ben, ça choque au début mais après on s'y fait parce que...*
- L'autre : *On essaie de ne pas penser que... On oublie que c'était un être humain. Le côté sentiment, on essaie de l'oublier. On regarde le côté anatomique. Sinon, on ne va pas pouvoir rester une heure et demi ici.*
- Mais au début vous vous êtes dit ?...
- La première : *Ha moi, oui, les premières minutes ça a été horrible. Je ne pouvais pas m'approcher...*

On le voit, face à l'émotion, la première stratégie de mise à distance consiste à « oublier que c'était un être humain ». Cette dépersonnalisation, en pratique, n'est possible que parce que le visage est caché par un champ. En discutant avec un groupe de moniteurs, j'évoque cette distanciation « technique » (couvrir le visage) pour devenir « cognitive » (ne pas voir la personne dans le mort).

- « Vous mettez à distance l'idée que c'est une vraie per-, enfin que c'était une personne.

³⁷ Les observations ont été réalisées par Julien Bernard. Nous utilisons le « je » pour objectiver la position de l'observateur dans la situation.

- L'un : *On n'y pense pas.*
- L'autre : *Il ne faut pas y penser. Quand on y pense, on ne peut pas bien travailler.*
- Le premier : *Ouais, et puis tu ne connais pas du tout, tu te dis que c'est un corps que tu vas utiliser.*
- Et puis vous ne le voyez pas.
- Le second : *Ouais, c'est hyper important.*
- C'est quand même surtout le visage qui marque... [l'humanité d'une personne]
- Le premier : *Quoique... on les a préparés donc euh... [on les a vus]*
- Le second : *Moi, tout à l'heure, il y avait un visage qui n'était pas recouvert, je ne l'ai pas regardé, je me suis tout de suite demandé où ils avaient mis le champ. (...)*
- Un troisième : *Disséquer sans champ sur la tête, ça doit être... pas pareil...*
- Le second : *Si tu vois la tête, ça reste une personne, alors que là, tu dépersonnifies³⁸. »*

La dépersonnalisation qu'évoque ce moniteur, et l'insistance sur la vision du corps (et non de la personne) qu'a son camarade, rejoint l'idée de « désacraliser » l'objet (et non le sujet) qui est devant soi, que développent cette monitrice et cet autre moniteur :

- « Elle : *Nous, c'est la deuxième année qu'on fait cela, alors on se pose un peu moins ces questions.*
- En tout cas, cela ne vous a pas choqué au point de ne pas postuler comme moniteur...
- Elle : *Il y avait un peu d'appréhension au début mais je me suis rendue compte que c'était hyper intéressant.*
- L'autre : *La curiosité scientifique prend le dessus sur la peur de ressentir des émotions. Et puis on réfléchit un peu parce que c'est un gros tabou. Toucher à cela, c'est compliqué.*
- La fille : *Moi je ne réfléchis plus du tout à ça.*
- Il faut désacraliser ?
- Elle : *Ah oui, complètement. »*

Le professeur s'est absenté depuis plusieurs minutes. Je m'attendais à des rires, du chahut... Il n'en est rien. Les étudiants sont impliqués et sérieux. Un moniteur vient me voir pour une question sur une veine. Mais je ne suis pas médecin... Je me demande si leur sérieux ne serait pas le résultat de l'influence de l'observation. Quand ils sont entrés dans la salle, ils m'ont vu en blouse et en discussion privée avec leur professeur... Peut-être m'ont-ils pris pour un professeur, d'autant que je les observai et passai de table en table sans rien dire ? Se disaient-ils que je les notais, à leur insu ? Au fur et à mesure, je commence à dévoiler mon identité. Sociologue... Les langues se délient. Quelques plaisanteries s'échappent. Mais sans doute sont-elles aussi la conséquence de la concentration qui était la leur jusqu'alors. Et de l'absence de fenêtre et la lumière artificielle qui me rend un peu claustrophobe. Les étudiants n'en deviennent pas pour autant potaches, et continuent leurs exposés normalement. Je poursuis mes interrogations.

L'échange suivant témoigne de la variation, selon les étudiants, entre ceux qui mettent clairement à distance le mort dans le corps, de manière cognitive (« faire abstraction », ne pas

³⁸ Néologisme pas inélegant signifiant (bien sûr) « dépersonnalises ».

penser que c'était une personne) et ritualiste (se concentrer sur les gestes), et d'autres qui imaginent ce qu'il en serait avec de « vrais » patients.

- Et vous, en tant que moniteur d'anatomie, ça crée des vocations de chirurgien ?
- L'un : *Moi, honnêtement, oui.*
- C'est un peu mécanicien du corps humain alors ?
- L'autre : *Oui, mais ce n'est quand même pas pareil avec des vrais patients.*
- Vous vous souvenez de la première fois que vous avez vu un des corps ?
- Le premier : *C'est sûr que ça fait bizarre... Les cinq premières minutes. Surtout dans les frigos. Après on fait abstraction. Que...*
- L'autre : *Tout en gardant le respect*
- Vous vous concentrez...
- Le premier : *Oui, tout en gardant le respect. Mais un chirurgien ne va pas se concentrer sur la personne, il va se concentrer sur ce qu'il fait.*

L'abstraction et la dépersonnalisation peuvent aller parfois jusqu'à une forme de réification du cadavre, c'est-à-dire le considérer comme un objet, au sens physique ; on ne parle alors plus de personnes mais de « sujets anatomiques » ou de « pièce(s) anatomique(s) ». Les éléments suivants, tirés d'un entretien réalisé auprès d'un enseignant-chercheur en biomécanique, en témoignent. Dans cet entretien, nous apprenons qu'il a fallu, il y a quelques années, réorganiser le service de ce centre de don du corps, suite à un déménagement, et gérer, en même temps, le départ du personnel technique et administratif. Ce sont donc les chercheurs qui se sont occupés de cette réorganisation, dont cet enquêté. Il a alors fallu, selon ses termes, considérer le corps comme « un produit » et « du matériel », considération présentée ici comme la preuve d'une rationalisation et d'une professionnalisation :

Dr. B. : « Il a fallu tout remettre en place parce qu'on n'avait aucun suivi, aucune traçabilité, aucune comptabilité, donc en fait j'ai pris des techniques de production qui existent dans l'industrie, parce que, en fait, j'ai une double formation de technologie mécanique et de productique et je l'ai transférée [la compétence issue de la formation] à la gestion des corps. Tout simplement. Donc là il a fallu adapter les process comme on dit, alors ça paraît technique, mais c'est les process qu'ils utilisent dans l'industrie : livraisons... etc. Parce qu'en fait on considère que le corps est un produit et du matériel. Donc il lui faut une traçabilité... »

Cet ensemble d'éléments nous indique qu'une des représentations principales des corps donnés à la science, développée par les étudiants, enseignants et chercheurs en médecine, est celle d'un corps-objet. Cette représentation est, au fond, avec la concentration sur les gestes à effectuer, une des principales techniques de mise à distance des affects. Cependant, cette dépersonnalisation échoue dans un grand nombre de cas. La personne semble parfois survivre dans le corps mort. Et les émotions affleurer et déjouer les stratégies défensives.

Le chercheur dont nous venons d'entendre les propos oscille en réalité, tout au long de l'entretien, entre une conception du corps « objet » et une considération pour les corps, en tant qu'« ancienne personne vivante ». L'habitude ne suffit pas toujours à déjouer les émotions qui surviennent.

« - Quand vous en êtes venu à travailler sur des sujets cadavériques, cela vous a fait ni chaud ni froid, ou ça a été difficile ?

- Au début oui. Ça l'est toujours d'ailleurs. Je pense qu'on ne s'y habitue jamais. (...) En fait, (...) on fait abstraction que c'est un être vivant³⁹, (...) parce que sinon oui, à un moment, il y a toujours l'aspect émotionnel qui nous rattrape. (...) Mais c'est vrai que c'est toujours un peu émotionnel. Quand vous faites une journée de prélèvement de rachis par exemple, vous rentrez chez vous, vous allez prendre un jacuzzi, vous oubliez, parce que [il souffle], c'est dur quand même. »

Une anecdote de David Le Breton rejoint cette idée qu'on « ne s'habitue jamais » complètement. Au moment où cet anthropologue préparait son livre *La chair à vif. De la leçon d'anatomie aux greffes*⁴⁰, il raconte avoir visité en compagnie d'un médecin, chef de service et enseignant, un laboratoire d'anatomie, et que « en sortant, après des heures d'observations et de rencontres avec des aides-anatomistes, nous sommes restés longtemps émus et silencieux. [L'enseignant], alors à quelques années de la retraite, m'a dit son éternel désarroi quand il se trouvait dans un tel lieu face aux cadavres. Il avait assisté à un nombre incalculable d'autopsies ou de dissections dans sa carrière mais sans jamais réussir à se défaire d'un malaise devant la défiguration du corps et l'énigme du cadavre⁴¹. »

Ce qui cause ce malaise et cette énigme est certainement la résurgence (ou la permanence) de l'humain dans le cadavre, du « sujet » dans « l'objet », notamment parce que le mort a un passé marqué sur son corps. C'est ce qu'indique l'interviewé précédent quand je l'interroge sur ce qu'il trouve le plus pénible dans son métier :

« C'est le rapport avec le corps, parce que le corps parfois, il y en a qui ont souffert. Et on le voit. Et... ça fait un pincement au cœur. (...) Tout ce qui est chimio, un autre qui avait un cancer du cerveau, [Notons ici le glissement de sujet : qui a souffert ? Le corps ou la personne ? Le glissement dénote leur indissociabilité] cancer de l'intestin, les escarres, les pieds amputés, euh, voilà toutes les... Bon, après il y a une mort naturelle, pour ceux là ils sont comment dire... propres. Mais il y en a d'autres non... qui ont souffert, euh... ils sont délivrés quelque part, c'est une délivrance pour eux, mais euh, ça reste toujours assez.... »

Les affects générés par les cadavres ne se limitent cependant pas à leurs propriétés « physiques ». Une dimension symbolique s'y ajoute. Dans les TP d'anatomie, oublier que le corps manipulé était un être vivant doit passer par cacher le visage, mais parfois cela ne suffit pas : « Il y en a, ce qui les gêne, c'est les mains. Parce que les mains, c'est très rapporté à l'humain. Et il y en a, les mains, ils ne peuvent pas », explique une monitrice.

De proche en proche, l'identité sociale du défunt qui a donné son corps à la science apparaît dans les interrogations des chercheurs, enseignants et étudiants. Lors de l'observation des TP, nous avons pu observer que les moniteurs, à partir d'observations anatomiques, détectent des causes possibles de décès. Des discussions s'engagent sur les modifications anatomiques produites par telle maladie de la personne ayant donné son corps ; si le TP sert aussi à distinguer une anatomie normale d'une anatomie pathologique, c'est l'expérience de la maladie du donateur qui est en creux de la discussion.

³⁹ La mise du temps du verbe au présent est un lapsus révélateur d'une certaine perméabilité des catégories sujet / objet, personne / cadavre.

⁴⁰ LE BRETON, D., *La chair à vif. De la leçon d'anatomie aux greffes*, Paris, Métailié, « Sciences humaines », 2008

⁴¹ LE BRETON, D., « Déclinaisons du cadavre : esquisse anthropologique », *Frontières*, vol.23, n°1, 2010, p.11

Cette observation est confirmée par E. Godeau⁴² qui indique que « *'respecter' les cadavres, c'est tout d'abord reconnaître en eux leur irréductible humanité, et cette attribution prend forme dans une série d'interrogations qui toutes visent à redonner une identité sociale à ces être anonymes. Les étudiants cherchent à savoir l'âge, les antécédents, l'étiologie et les circonstances du décès de leur « patient ». Qui sont donc ceux qui ont voulu « donner leur corps à la science » ?* »

Ainsi, les lapsus « corps » / « patient », ou l'accord des phrases le concernant au présent au lieu du passé, de même que certains comportements irréfléchis, rapportés par E. Godeau⁴³, comme s'écarter pour éternuer, ou demander pardon au cadavre quand on le frôle par inadvertance, sont révélateurs d'une humanité qui survivrait dans le cadavre.

L'exploration des usages et des représentations des cadavres dans les laboratoires d'anatomie révèle finalement une profonde ambivalence. D'un côté, les cadavres représentent à la fois les patients ou les futurs patients avec lesquels les médecins travaillent, et un être humain décédé avec l'intention de donner son corps pour aider la médecine, ce à quoi les étudiants et enseignants sont sensibles. De l'autre, ils sont un objet sur lequel ils travaillent, parfois même un véritable outil de travail, qui de par sa nature se dégrade au fil du temps et qui demande donc à être renouvelé régulièrement ; de ce point de vue, les corps seraient des formes de matériaux dont il faut gérer les flux d'entrée et de sortie.

Dans la pratique, la distinction entre corps sujet (à qui on accepterait volontiers de rendre un hommage rituel) et corps objet (simple « pièce » voire « déchet » anatomique) n'est pas aisée à établir. Les différentes personnes peuvent, par tempérament (ou prise de position existentielle), pencher plutôt d'un côté ou de l'autre, mais il semble qu'en réalité l'on assiste à une oscillation entre les deux postures, celle de la dépersonnalisation permettant de se protéger des affects négatifs envahissants provenant de la posture inverse.

Mais, au-delà de ces ajustements, un point sociologique important réside, selon nous, dans la mise en sens des pratiques réalisée par l'institution, c'est-à-dire les enseignants, et le contrôle social de ces pratiques. Sur ce point, les valeurs constamment rappelées sont celles du respect des corps et par là de l'hommage nécessaire aux personnes à qui ils appartenaient, notamment en raison de la valeur utilitaire de ce « bien » matériel légué à la médecine.

2.2 La ritualisation funéraire pour les laboratoires d'anatomie

Si les étudiants et enseignants en médecine témoignent, malgré de nombreuses formes de mise à distance, d'un réel respect des corps dans leurs discours et dans leur pratique, qu'en est-il des formes d'hommages rendus par ces bénéficiaires des dons de corps à la science ?

Une injonction (sociale) à la ritualisation ?

Poser cette question ne relève-t-il pas déjà d'une forme d'injonction à la ritualisation ? Les bénéficiaires d'un don ne sont-ils pas libres de faire ce qu'ils veulent de la « chose » donnée ?

⁴² GODEAU, E., « Dans un amphithéâtre... », *art.cit.*, p.9

⁴³ *Ibid.*

Selon notre enquête, les facultés de médecine ont, dans la quasi-totalité des cas, fait ériger, dans les années 1990-2000, des monuments dans des cimetières ou dans les « jardins du souvenir » des crématoriums afin de créer des supports matériels de mémoire et de recueillement pour les proches et parents. Ces tombes ou ces stèles marquent le lieu où sont dispersées les cendres des donateurs après leurs usages scientifiques et leurs crémations. Elles n'indiquent pas l'identité des donateurs, la majorité des Centres de dons du corps expliquant qu'ils sont soumis à une obligation d'anonymisation des donateurs (nous revenons sur ce point crucial dans cette partie, *infra*).

L'érection de ces monuments est-elle le signe d'une sensibilité nouvelle des proches de donateurs ou de l'institution médicale vis-à-vis de l'hommage aux défunts ? Sans pouvoir répondre de manière affirmative à cette question, l'on peut cependant noter quelques signes allant en ce sens.

En 1995, un article du quotidien Libération⁴⁴ sur le don du corps à la science concluait par :

« Il arrive que les enfants s'opposent à ce que leurs parents fassent don de leur corps. « L'idée du cadavre de sa mère disséqué par des étudiants doit être une drôle de chose, dit Alice, 72 ans, dont l'une des filles a déchiré la carte de donatrice. Et puis une tombe, c'est un point d'attache, un repère commun à la famille. » De ce point de vue, les facultés ne ménagent guère la sensibilité des proches : « Après dissection, les restes anatomiques des donateurs sont incinérés, anonymement, et les cendres déposées au cimetière de Cabriès, précise crûment la fiche remise par la faculté de médecine de Marseille aux futurs donateurs. Les parents ne sont pas informés de la date de l'incinération [sic]. Il n'y a pas de restitution des restes anatomiques ou des cendres aux familles. » C'est-à-dire pas d'enterrement ou de dépôt des cendres, ni de tombe sur laquelle se recueillir. »

En 2001, un document de synthèse de 4 pages, rédigé par trois médecins, se présentant comme « ce que doivent savoir les médecins » sur « les règles générales et les modalités pratiques du don du corps à la science »⁴⁵, lui aussi concluait sur une note du même acabit :

« Dernière disposition surprenante et susceptible de décourager les meilleures volontés, les laboratoires d'anatomie ne sont pas tenus d'avertir les familles du jour de la mise en bière. On peut toutefois espérer que la pratique fasse place à davantage d'humanité. »

En 2002, dans un rapport de l'Institut général des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche (IGENR)⁴⁶, était écrit :

⁴⁴ Libération, « Abondance de corps », 2 octobre 1995. Cet article avait pour angle le grand nombre de corps reçus par le Centre de don de corps de Marseille à une époque où le don était gratuit. Nous en reparlons *infra*.

⁴⁵ Gromb, Sophie, Guilleron, Éric, Quatrehomme, Gérard, Concours Médical Tome 123-07 24-02-2001. en ligne :

<http://www.mediclickstudio.net/site/Iconographie/MEDECINE%20LEGALE/DON%20DU%20CORPS.pdf>

⁴⁶ « Conservation d'éléments du corps humain en milieu hospitalier », Rapport de l'Institut général des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche (IGENR), mars 2002, p. 58. Ce rapport consacre une quarantaine de pages au don du corps, suite à une enquête (quasi) exhaustive auprès des Centres de dons du corps. Tout en rappelant l'importance des dons de corps, il souligne, entre autres problèmes, la grande hétérogénéité des pratiques des centres de dons du corps, à différents niveaux, dont l'information des donateurs sur le devenir de leur corps, l'information des familles (cf. p. 61) ou les modalités

« Devenir de la dépouille, possibilité pour les familles de connaître les lieux et dates d'incinération, restitution du corps aux familles, alternative éventuelle entre incinération et inhumation. A l'évidence, le cadre juridique actuel est trop succinct et appelle des compléments pour lever les ambiguïtés ou les distorsions d'interprétation. »

Un peu plus loin, ce rapport invitait, dans ses recommandations, à « concilier le respect de la volonté du défunt et les exigences du deuil pour la famille », en favorisant le « retour du corps » aux familles, et en limitant « le démembrement des corps au strict nécessaire » :

« Les dispositions du code civil qui permettent à tout majeur de régler les conditions de ses funérailles et qui fondent le régime juridique du don du corps à la science donnent au consentement du donateur une valeur testamentaire. Il n'en reste pas moins que la « disparition » du corps peut être mal vécue par la famille qui peut être empêchée de faire son deuil par l'absence des manifestations matérielles que sont le cercueil, l'inhumation ou la crémation. (...). Aussi les rapporteurs suggèrent-ils de distinguer deux aspects de la situation :

*- l'usage du corps qui doit se faire dans le strict respect de la volonté du donateur,
- le deuil qui est l'affaire de la famille et qui doit pouvoir se dérouler autour du cercueil et d'une cérémonie.*

Si la famille le souhaite, les textes doivent permettre un retour du corps [en gras dans le texte d'origine] pour qu'elle puisse organiser des obsèques. Ces dispositions ne pourront, en outre, que contribuer à renforcer le respect scrupuleux qui doit entourer le maniement des corps et, en cas de démembrement des cadavres, rendre plus rigoureuses les procédures tendant à assurer la « traçabilité » des différents éléments des corps donnés à la science (identification par un même numéro). Par ailleurs, la mission rappelle les recommandations qu'elle a faites plus haut de limiter le démembrement des corps au strict nécessaire, d'assurer la traçabilité et de garantir le respect dû aux corps, principes qui pourraient être inscrits dans les textes [Phrase en gras dans le texte d'origine]⁴⁷.

Aujourd'hui, à notre connaissance, aucun Centre de don du corps sauf un (et encore très exceptionnellement), ne remet le corps (mis en bière) aux familles après son utilisation pour des raisons liées, selon la majorité des Centres, à l'anonymisation, au problème du démembrement, au cadre juridique de la police des funérailles, au cadre testamentaire de la volonté du défunt, et/ou à l'idée d'une épreuve psychologique à ne pas imposer ou proposer aux familles malgré leur volonté⁴⁸.

financières de la prise en charge du corps. Bien que se situant douze ans plus tard, nos investigations recourent un grand nombre des constats effectués en 2002 par l'IGAS et l'IGENR.

⁴⁷ *Ibid.*, p.70-71.

⁴⁸ Nous traitons dans cette partie des questions d'anonymisation, de démembrement et de droit. En ce qui concerne l'épreuve psychologique d'une restitution du corps ou des cendres plusieurs mois après le décès – caractérisé par plusieurs de nos interlocuteurs de « double-deuil » et/ou de reviviscence de la douleur du moment de la mort -, nous renvoyons à la troisième partie consacrée aux témoignages de proches ayant récupéré l'urne d'un proche quelques mois après son décès. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer les aspects positifs et négatifs sur le plan psychologique des remises d'urne. Sur le plan scientifique, seule une comparaison des modalités du deuil concernant i) les proches de donateurs n'ayant pas récupéré les urnes, ii) les proches de donateurs les ayant récupérées, et iii) les proches de personnes décédées ayant choisi une modalité funéraire « classique », pourrait répondre à cette question. A notre connaissance, aucune étude de ce type n'existe. L'idée d'un « double-deuil » relève donc d'une conceptualisation profane, peut-être vraie, mais qui ne s'étaye pas sur des études scientifiques.

La grande majorité des Centres de don du corps ne remet pas non plus, pour les mêmes raisons, les cendres aux familles. L'essentiel des efforts effectués ces dernières années pour l'hommage aux défunts et pour répondre aux demandes de certaines familles concerne l'érection des monuments dans les cimetières ou les jardins du souvenir que nous avons évoquée ainsi que l'organisation périodique de cérémonies d'hommage.

Des pratiques hétérogènes

La remise des cendres après les usages anatomiques est peu développée. 20 centres sur 26 ne la pratique pas.

Dans ces 20 centres, nos interlocuteurs nous ont dit que les appels téléphoniques des proches pour savoir « où ça en est », c'est-à-dire pour savoir la date de la crémation, ou pour aller se recueillir sur la tombe collective, sont rares ou très rares. Des secrétaires (ou parfois autres professionnels) que nous avons joints au téléphone se hasardent à des estimations statistiques allant de 2 à 10% des cas.

De l'absence de ritualité...

Ce faible nombre d'appel s'explique sans doute en partie par le fait que les Centres de don de corps s'emploient à prévenir les éventuels conflits intrafamiliaux et/ou entre proches et eux, en insistant auprès des donateurs sur le fait que la famille n'a plus droit de regard sur le corps, et qu'il serait souhaitable qu'ils en informent leurs familles. On peut se demander si, pensant que rien n'est possible, les familles n'insistent pas. Comme pour les futurs donateurs, ce serait l'hypothèse que l'absence d'offre de service détermine l'absence de demande.

Cependant, les cas de familles désemparées qui téléphonent existent bel et bien. Nous retrouverons dans la partie suivante consacrée aux entretiens avec les proches le sentiment qu'il faut parfois savoir que les usages scientifiques sur le corps sont terminés pour commencer un deuil considéré alors comme une étape à accomplir et qui ne peut s'amorcer tant que le corps connaît une forme d'errance et un destin non fixé⁴⁹.

Lorsque ces proches téléphonent, on note une diversité d'attitude dans les réponses qui leur sont faites de la part des Centres de don de corps.

Certains se refusent à répondre. Dans ce cas, ils expliquent soit qu'ils ne savent pas ou ne peuvent pas savoir exactement eux-mêmes⁵⁰, soit qu'ils ne sont pas tenus ou autorisés à délivrer cette information, avec parfois pour argument l'anonymat du don.

D'autres, et c'est la grande majorité des cas, donnent un délai approximatif ou une date exacte. Bien qu'ils ne soient pas légalement tenus de le faire, cette pratique est répandue. Elle est selon nous représentative d'une attitude de compréhension de la douleur des familles.

⁴⁹ Sur l'errance des morts sans sépulture, voir C. Amiel, « A corps perdu » in *La Mort difficile, Hésiode Cahiers d'ethnologie méditerranéenne*, 1994, n°2.

⁵⁰ Cas de figure qui peut s'expliquer soit par une réelle absence d'information à ce sujet de la personne chargée du secrétariat (et potentiellement des autres professionnels dans l'hypothèse d'une absence de traçabilité), soit d'une difficulté de prise de position par rapport au démembrement des corps ou de verbalisation explicite de celui-ci.

Certains secrétaires nous ont confié l'empathie ou la compassion qu'ils avaient parfois éprouvées face à l'expression du désarroi des proches. D'autres nous ont dit « répondre franchement » et sans problème, de manière quasiment naturelle, comme si cette demande était vue comme une simple demande de renseignement n'ayant pas d'incidences sur le fonctionnement du service. Des laboratoires⁵¹ (n°13 et 18) ont mis en place une procédure d'information (par voie téléphonique ou postale) de la date de crémation aux familles qui le demandent dès la mort de leur proche.

Que ces centres ne restituent pas le corps ou les cendres aux familles ne veut pas dire qu'ils ne se soucient pas de rendre hommage « rituellement » aux donateurs ; un laboratoire envoie une lettre de remerciement aux familles (n°18), d'autres organisent des cérémonies collectives (n°3, 14, 28...).

... aux cérémonies « collectives » et remises d'urne

Nous avons pu assister à deux cérémonies organisées par des Centres de don de corps, à A. et B. A A., la cérémonie est annuelle, et se tient aux alentours de la Toussaint ; à B., elle est trimestrielle. Voici succinctement le déroulé de ces cérémonies.

A A. [observation du XX/XX/14], la cérémonie a lieu autour de la tombe collective au cimetière. Une trentaine de personnes sont présentes. Une bonne moitié provient de la faculté (personnels du laboratoire, enseignants, moniteurs d'anatomie), l'autre étant des familles (trois petits groupes) et un journaliste (PQR). L'information sur la tenue de cette cérémonie n'avait apparemment pas été faite par voie de presse ; les familles ont appris sa tenue parce qu'elles ont fait la démarche de poser la question par téléphone. Après que le Professeur directeur du laboratoire a fait son discours – structuré autour de l'utilité de l'usage des corps et du respect et de la considération de l'institution vis-à-vis de la beauté du geste de don -, les étudiants ont déposé une gerbe sur la tombe, puis se sont montrés disponibles pour répondre à la presse (un journaliste de la PQR locale) et au sociologue présent.

A B. [observation du XX/XX/14], il y a 4 cérémonies par an. Les familles ayant légué leur corps dans les trois mois précédant la cérémonie sont invitées par voie postale. Il y a une soixantaine de personnes (ce qui serait moins que d'habitude selon un organisateur). Le rassemblement a lieu dans la grande salle du crématorium. Le recueillement a commencé par des morceaux de musique (piano classique) avant que le responsable du laboratoire d'anatomie (et président de l'association bénéficiaire des dons) fasse un discours (cf. reproduction de ce discours dans la partie « L'enjeu de la socialisation professionnelle à l'émotion et à la mort »). Puis, deux autres personnes (dont, nous a-t-il semblé, un maître de cérémonie du crématorium) ont pris la parole pour énoncer des discours à la fois généraux et de circonstance sur le souvenir, la perpétuation par les vivants des valeurs du défunt, ou la poursuite de la vie malgré l'absence. Les discours étaient ponctués de musique, et, à leur suite, chacun s'en est allé devant le monument érigé en l'honneur des donateurs, jeter des pétales.

⁵¹ Par souci d'anonymat, chaque laboratoire d'anatomie s'est vu attribué un numéro compris entre 0 et 28 distribué de façon totalement aléatoire.

De nos échanges en marge de ces cérémonies avec les personnes présentes, il ressort que le moment important de ces cérémonies est la prise de parole des médecins expliquant que le geste de leur proche aide vraiment la médecine.

Observation A : « - Sœur 1 : *Moi ça m'a quand même fait du bien ;* - Sœur 2 : *ah oui, de voir les jeunes [les étudiants en médecine présents] là et tout, ça rend les choses encore plus concrètes.* »

C'est ce qui semble le plus réconfortant pour les proches, ajouté au fait que ces cérémonies permettent à certains de venir poser des questions aux professeurs. Ainsi, de manière complémentaire l'objectif de ces cérémonies est aussi de « *désamorcer d'éventuels conflits familiaux, dans le cas où des proches du défunt ne voulaient pas qu'il donne son corps à la science, en leur disant que c'est réellement utile* » (Pr D.). Ces cérémonies permettent en outre à ces familles de se rendre compte que ce qu'ils vivent comme une épreuve personnelle est aussi partagée par d'autres.

Dans 6 centres sur 26, à l'inverse, existent des procédures pour non seulement avertir les proches de la date de crémation, mais aussi pour restituer les urnes cinéraires⁵².

On constate, là-aussi, une grande hétérogénéité de pratiques. Celle-ci concerne tant l'information du donateur que l'information des familles.

A n°19, 20 et 23, les donateurs doivent spécifier s'ils ne veulent pas que leurs cendres soient restituées. A 23, ils doivent l'écrire sur papier libre (une réflexion serait en cours pour intégrer au formulaire une case « accepte / n'accepte pas » à cocher) ; à 19 et 20, l'absence de mention contraire à la remise vaudrait acceptation tacite.

A 22 et 26, on ne demande pas au défunt son avis sur la question. A 22, le professionnel chargé de prendre en charge le corps demande aux proches leur souhait en la matière ; si les familles demandent une restitution, les délais d'utilisation sont raccourcis (à 3 semaines, 1 mois) et les corps non morcelés. A 26, on ne demande pas au défunt mais on ne propose pas non plus la restitution aux familles en amont ; c'est sous l'insistance et « la demande expresse » de certaines familles de récupérer le corps, qu'une traçabilité est mise en œuvre. L'absence de consentement du défunt ne pose pas de problème à ces centres puisque, selon les termes d'un interlocuteur, « de toute façon, les volontés du défunt sont respectées, puisqu'il a quand même donné son corps à la science, et qu'on l'a utilisé ».

Comme à 26, on retrouve à 20 le cas de figure où les familles ne sont pas prévenues de la possibilité de récupérer les cendres mais qu'elles peuvent quand même y avoir accès si elles le demandent (s'opposant par là à la « norme » de non-restitution). Il est ici remarquable de constater que ces deux labos évaluent de façon similaire le nombre de ces cas (5% pour l'un, 10/130 pour l'autre), dans une fourchette qui correspond précisément aux « rares » ou « très rares » cas de familles désespérées téléphonant aux Centres de don de corps pour savoir « où ça en est ».

A 23 et 22, l'information est plus systématique. La famille doit manifester ses souhaits au moment du décès. Le cas échéant, les corps des proches sont privilégiés pour les TP plutôt que pour la recherche et le secrétariat informe la famille de la date de la crémation quelques

⁵² Nous détaillons ci-après les modalités d'organisation de cinq de ces centres : 19, 20, 22, 23, 26 ; nous manquons ici de données relatives à la sixième, la n°10.

semaines avant, ou quelques jours après. On trouve un autre cas de figure à 19, où la famille est systématiquement prévenue de la crémation quelques jours après. C'est alors que lui est demandé si elle veut récupérer les cendres. Compte-tenu du moment où cette information est faite, ce centre « reste flou », selon ses termes, sur les éléments du corps réellement présents dans le cercueil⁵³.

Dans ces trois centres pratiquant la proposition de remise d'urne de manière systématique, et même si le moment de cette information est différent (à l'entrée du corps pour 22 et 23, après la crémation pour 19), il est là aussi remarquable de souligner la convergence des estimations statistiques faites par les secrétariats :

- Environ 20% des donateurs s'opposeraient à la restitution de cendres. Les 80% qui acceptent, ou qui ne s'y opposent pas, n'en ont cure ou laissent le choix à leur famille. Il s'agirait donc plutôt d'un « choix passif », davantage pour les autres que pour soi.
- Environ 33% des familles des « donateurs d'accord (ou pas opposés) » viendraient chercher les cendres. En d'autres termes, 2/3 des familles ne seraient pas demandeuses de cette possibilité.
- au final, environ 25% des corps feraient l'objet d'une remise d'urne.

Les problèmes de la ritualisation pour les Centres de don de corps

La question de la restitution des cendres n'est pas une priorité des laboratoires d'anatomie. L'un de nos interlocuteurs, membre du collège des anatomistes, nous confiait que les discussions de ce collège la semaine précédant notre rencontre (en janvier 2014) concernaient plutôt l'harmonisation des pratiques entre les centres de don du corps et la connaissance précise de leur cadre législatif en particulier au sujet des questions financières. En d'autres termes, le souci n°1 des laboratoires d'anatomie concerne le financement de leur activité et leur droit ou pas de demander de l'argent au futur donateur.

En 1995, un article déjà cité de Libération⁵⁴ avait pour angle le grand nombre de corps reçus par le centre de Marseille à une époque où le don était gratuit. Cet article expliquait qu'une demande de participation financière aux donateurs fut alors justement demandée, « officieusement » selon l'article, pour faire baisser le nombre de dons.

D'ailleurs, selon nos informations, un laboratoire de notre échantillon aurait récemment fait l'objet d'une plainte d'un donateur concernant la demande qui lui fut faite de participer aux frais de prise en charge de son corps. Depuis une inspection de (« la répression des fraudes ») aurait « fortement recommandé » au centre la gratuité, et le président de l'université en question la lui aurait imposé. Depuis, le nombre de contraction de cartes de donateur serait en forte augmentation, et le laboratoire s'inquiète de sa soutenabilité financière, cette contrainte de gratuité entraînant une forte baisse des recettes.

Ceci invite à reconsidérer à la hausse le poids du facteur financier dans la motivation du don. Par ailleurs, il convient de noter que la question de la prise en charge financière des corps est au cœur de l'actualité sociopolitique du secteur. Les demandes d'éclaircissement de la loi par les députés, souvent « alertés » ou interrogés par des futurs donateurs potentiels plus ou moins

⁵³ Il s'agit en général du tronc et de la tête.

⁵⁴ « Abondance de corps », *art.cit.*

scandalisés par le fait de devoir payer⁵⁵, sont fréquentes ces dernières années. En janvier 2013, un projet de loi a même été déposé afin d'« instaurer la prise en charge par les facultés de médecine des frais occasionnés par un don du corps »⁵⁶.

La question de l'anonymat

Si la ritualisation n'est pas le souci premier des laboratoires d'anatomie, c'est aussi que cette question leur pose des problèmes vis-à-vis de l'encadrement législatif et juridique de leur activité. Sur ce point, nombre d'établissements bénéficiaires nous ont assuré ne pas pouvoir œuvrer à l'information des familles ou à la restitution des cendres au nom d'une norme d'anonymisation des donateurs. De ce fait, selon un directeur de laboratoire, dès le départ, « *le corps est transformé en un numéro d'arrivée. Par exemple : 2012-35.* » Cette pratique se justifie, selon lui, par trois arguments.

Premièrement, elle se justifierait « pour les usagers » (les étudiants de médecine, les internes, les chirurgiens en formation professionnelle, etc.) afin qu'ils ne sachent pas qui ils manipulent⁵⁷. Cet argument trouve dans notre recherche deux illustrations probantes.

Extrait observation TP d'anatomie : « Il s'avère qu'une des peurs possibles des TP d'anatomie concerne la possibilité, statistiquement infime, de rencontrer quelqu'un qu'on connaît. Lors de l'observation, je m'approche d'une jeune fille qui a l'air « mal en point ». Je me présente et lui demande si ça va. « - Je vous vois en retrait... - *Oui, (...) Je me disais 'et si je reconnaissais quelqu'un'*. *C'était le fait de me dire que je pouvais connaître la personne sur la table.* »

Dr B. : [Au moment de la réorganisation du laboratoire, cet enseignant-chercheur s'occupait à la fois du secrétariat – où les futurs donateurs viennent (parfois) physiquement prendre leur carte, ou, (souvent) téléphonent – et de la réception des corps morts, dans la partie technique. Il relate cette expérience :

« *Et donc c'est la personne qui téléphone pour savoir comment donner son corps ; c'était une personne qui avait donné son corps à Paris, et elle m'a téléphoné, et moi je lui ai dit ben il n'y a rien d'urgent, j'essaie de rassurer les gens, et elle me dit ben non je rentre à l'hôpital, là je lui dis : c'est pas parce qu'on rentre à l'hôpital qu'on va mourir, et en fait son fils m'a appelé une semaine après, elle était décédée, et donc l'ambulancier est arrivé ici avec un bouquet de fleurs et une boîte de bonbons, et là je n'ai pas pu rentrer le corps, j'ai fais appel à quelqu'un d'autre, pour dire que là, 'il y a quelqu'un [que] je ne peux pas'' et puis ils sont venus rapidement, (...). Là, c'était une semaine après, là c'était le coup le plus dur, moi ça, ça m'a marqué à vie. C'est le truc que j'oublierai jamais, hein.* »

Depuis, ce laboratoire a mis en place une division sociale et spatiale du travail émotionnel provoqué par cette confusion sujet/objet. La secrétaire, en contact avec les

⁵⁵ « Donner son corps à la médecine : un casse-tête », *Charente Libre*, 21 mars 2013. « Montpellier : il pourra léguer son corps à la science... sans frais », *Midi libre*, 15 avril 2013.

⁵⁶ Projet de loi n°636 déposé à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 janvier 2013 par M. François Vannson, député.

⁵⁷ Le fait de travailler sur les corps de quelqu'un qu'on connaît serait certainement très difficile, voire impossible, et susciterait probablement une réprobation morale. Disséquer ou autopsier un ou de ses proches, comme l'a fait Rondelet au 16^e siècle, serait aujourd'hui probablement suspecté de perversité, même en cas de pénurie de donateurs. Cf. LE BRETON, D., « Le cadavre ambigu. Approche anthropologique », *Etudes sur la mort*, 2006/1, n°129, p.85.

futurs donateurs, ne voit pas les corps, et les personnels techniques prenant en charge les corps, ne voient pas les futurs donateurs. Cette division évite qu'une même personne « fasse entrer » un corps appartenant à une personne qu'elle aurait vue ou eue au téléphone de son vivant.

Deuxièmement, il y aurait un « besoin de garder l'idéal du don 'pour la Science' », de façon en quelque sorte objectivée, c'est-à-dire impersonnelle. Ainsi dissèque-t-on *un* corps et non *le* corps de Monsieur X ou de Madame Y. Une juriste⁵⁸ que nous avons consultée à propos de l'encadrement des usages du cadavre dit ainsi : « *la dignité est une notion objective (c'est la dignité de la personne humaine, de l'être humain) et non une notion subjective (la dignité de telle personne identifiée)* ».

Troisièmement, il y aurait « une obligation légale ». Nous avons cherché à vérifier cette information, sans résultat probant. En effet, la loi (le Code civil) est très claire sur le don d'organe ou d'éléments du corps humain en imposant l'anonymat, mais rien n'est dit sur l'ensemble du corps et sur le cas du don à la médecine. Nous nous sommes demandé si les laboratoires, en raisonnant de la sorte, n'élargissaient pas aux corps entiers le principe stipulé pour les organes. Selon nous, l'argument de l'anonymat ne semble pas avoir d'assise juridique. Cependant, les laboratoires ont le droit d'imposer cette norme d'anonymat car dès lors que le don a été régulièrement effectué, la famille « perd ses droits » sur le corps, et ne dispose d'aucune voie de recours, ni sur l'utilisation ni sur la destination du corps, en raison de la loi de 1887 sur la liberté des funérailles imposant le principe premier de respect des volontés du défunt.

Mais en corollaire de cet argument juridique, il semblerait que cette norme soit aussi justifiée comme une protection « *si une famille, ex post, portait plainte contre l'état du corps après travail anatomique, si elle disait que le donateur ne voulait pas vraiment donner, qu'il avait peut-être Alzheimer*⁵⁹ ... » Il faudrait alors « *se protéger d'éventuels recours* », anonymiser, parce qu'il y a « *coups et blessures : ce n'est pas du soin, pas du secours* »⁶⁰, explique le Pr R.

En conséquence, « *le passage dans l'anonymat du corps nous fait oublier - par obligation - sa famille* ». Si le corps devient anonyme, il ne deviendrait plus possible de prévenir la famille que le corps va être amené au crématorium, ou que l'urne va partir du crématorium vers la tombe au cimetière.

Mais pour d'autres centres, cet argument de l'anonymat n'est pas fondé. Il fonctionnerait comme un prétexte ou une fausse excuse à l'absence d'organisation de restitution. Un interlocuteur nous explique ainsi que « *beaucoup de Centres de don de corps se retranchent derrière l'argument anonymat pour éviter de s'embêter avec ça, alors qu'en réalité, rien ne l'empêche au niveau légal, puisque rien ne l'interdit.* »

⁵⁸ Il s'agit de Bérandère Gleize, que nous remercions.

⁵⁹ Les centres de don du corps demandent un certificat médical de la part du médecin traitant au moment où le donateur choisit de prendre sa « carte de donateur ». Mais ce certificat ne contient que des aspects relatifs à d'éventuelles maladies transmissibles, et non à la santé mentale du donateur. Cependant les Centres de don du corps semblent protégés à partir du moment où le donateur n'était pas placé sous tutelle.

⁶⁰ Si les médecins sont *de facto* les seuls à pouvoir transiger avec la règle de l'inviolabilité du cadavre, et juger de la décence et de la dignité avec lesquelles ils traitent les cadavres, le flou juridique entourant leur activité amène ce responsable à envisager d'éventuelles poursuites et à s'en protéger.

Par ailleurs, l'anonymisation des corps peut constituer une pierre d'achoppement avec les familles. En marge de la cérémonie collective à A, nous avons discuté de ce sujet avec un vieil homme (veuf de donatrice et futur donateur) et sa belle-fille :

- Quand elle a pris sa carte de donneur, on a bien dû lui expliquer qu'il n'y aurait rien après ?
- Le père : *Moi, les documents que j'aie, il n'est pas question d'anonymat, on a regardé à nouveau, j'ai le double feuillet⁶¹. (...)*
- Elle : *oui et puis nous ce qui nous gêne, c'est qu'on ne puisse pas mettre un prénom, quelque chose qui fasse que quand on vient là, ça...*
- Cela personnalise ?
- Elle : *oui, c'est ça.*
- Lui : *Rien qu'un prénom déjà.*
- Elle : *Et puis moi j'estime qu'un prénom n'enlève pas l'anonymat... Un prénom, il n'y a que les gens qui connaissent...*
- Michel... René...
- Elle (*un peu irritée*) : *qu'est-ce que vous voulez que ça fasse ?!...*
- Lui : *C'est une chose qu'on avait pensé pouvoir faire.*
- Elle : *Eh bien, tu vois, apparemment non.*
- Lui : *Apparemment non mais tu vois, les gens de l'université, ils seraient d'accord. C'est la mairie qui ne veut pas. C'est la mairie.*
- Elle : *non, mais M. X il disait non. Il y en avait un qui disait oui et un autre qui disait non [parmi les personnels de l'université ?]*
- Lui : *Ah bon, ah d'accord. Il n'y a rien de clair.*
- Oui, il n'y a rien de clair dans ces histoires d'anonymat.
- Elle : *Oui, moi je lui ai dit, sur toutes les plaquettes sur Internet de la fac de médecine, il n'est pas fait mention d'anonymat.*
- Lui : *Dans mon dossier, rien n'est indiqué là-dessus. Rien ne concerne l'anonymat.*
- Elle : *Lui [le Professeur], ce qu'il m'explique, c'est quand il travaille sur un corps, il a l'obligation que ce soit anonyme, ce que je comprends tout à fait. Ce n'est pas pour ça qu'on doit l'être ici (sur la tombe).*

La destination du corps et des cendres

Concernant la destination du corps et les remises de cendres, le cadre juridique apparaît aujourd'hui faiblement propice à l'autorisation de ces pratiques et à leur généralisation. En effet, le choix de donner son corps à la science implique, de par la loi de 1887, que l'établissement bénéficiaire du don devient le seul pourvoyeur légal des obsèques. En tant que tel, il a l'obligation de faire procéder à l'inhumation ou la crémation du corps, qui sont les seules issues possibles du cadavre selon le Code général des collectivités territoriales. De ce point de vue, la remise d'un corps aux familles avant crémation, même dans un cercueil scellé, ne devrait être autorisé, dans l'état actuel des textes.

En est-il de même pour les cendres ? La loi de 2008 sur le statut des cendres tend à étendre aux cendres la protection due au corps humain telle qu'inscrite dans le Code civil. Cendres et corps peuvent-ils pour autant être assimilés en ce qui concerne la question de la restitution ? L'article 16.1.1 pose que les cendres doivent être traitées avec « respect, dignité et décence »

⁶¹ Nous avons voulu vérifier ces dires en examinant à nouveau le dossier de donation de ce centre, et arrivons au même constat que lui.

ce qui n'est *a priori* pas contradictoire avec une remise d'urne. Cependant, en tant que pourvoyeur légal aux funérailles des défunts qui ont légué leurs corps, l'établissement de médecine a l'obligation de se soumettre à la loi sur la destination des cendres (CGCP - L2223-18-2 et 3). Or les possibilités de destination - dans un cimetière, un jardin du souvenir ou en pleine nature - sont précisées *in extenso*, et ne comprennent pas celle de remettre l'urne à un tiers (ici la famille). De plus, il semblerait que ce soit au pourvoyeur légal des obsèques de s'occuper de l'inhumation ou de la dispersion des cendres, ainsi que des formalités afférentes (information de la commune de naissance du défunt dans le cas d'une dispersion en pleine nature, de la commune du cimetière de destination dans le cas d'inhumation ou de scellement sur tombe). Selon cette interprétation des textes, la remise des cendres aux familles ne disposerait pas d'un cadre légal adapté.

Par ailleurs, les laboratoires d'anatomie peuvent estimer que la restitution d'urnes comporte un risque de désaccords intrafamiliaux entre des membres de la famille également décisionnaires (les enfants par exemple).

Aspects logistiques et organisationnels

Un autre aspect des difficultés exprimées par les laboratoires d'anatomie pour la ritualisation concerne la traçabilité et les démembrements des corps. Cette difficulté se double de la question de la sélection des corps pour les usages pédagogiques ou scientifiques des corps.

Comme nous l'avons vu, la pratique du démembrement est fréquente, afin que les organes soient dédiés sur des projets de recherche et des congrès de formation.

Extrait journal de terrain XX/XX/13 : Dans une discussion de couloir entre Pr. X. et Dr. X, nous parlons de savoir si toutes les parties du corps sont systématiquement reconstituées avant d'être envoyés au crématorium. La réponse est non. Les cercueils portent des numéros qui indiquent que sont présents le tronc et la tête (pas forcément le reste). Les membres (mains, jambes) peuvent être envoyés au crématorium plus tard (ils sont gardés dans des bocal avec leurs numéros, mais « pas possible de tout réintégrer »).

Ainsi, un neurochirurgien étudiant et compilant des tranches d'encéphale nous a expliqué, pour sa part, que le corps partait plus tôt que le cerveau au crématorium, et qu'il était donc, à ses yeux, « mensonger » de dire aux familles que « c'est fini », même s'il est aussi difficile de donner la vraie raison.

Pr D. : « Prenons l'exemple de l'anatomie cérébrale. Moi je travaille sur le cerveau. Quand vous voulez faire un travail sur l'encéphale, il faut fixer pendant trois ou quatre mois. Eh bien, c'est sûr qu'on ne va pas garder l'intégralité du corps pendant trois ou quatre mois. Et forcément le cerveau il sera incinéré à un autre moment que le reste du corps. Donc du coup, moi ça me semblerait vraiment malhonnête de dire aux familles « on vous restitue l'ensemble du corps » alors que ce n'est pas vrai quoi. Ça me gêne quelque part, je ne peux pas... ça me semblerait malhonnête. Alors c'est vrai que ce n'est pas un argument qu'on peut trop donner aux familles comme ça. Quand on leur explique, ils le comprennent parfaitement bien, notamment quand on leur donne l'exemple de l'anatomie cérébrale, ils se disent « ah ben oui, c'est sûr » ; là ils le pigent bien ; mais c'est sûr que ce n'est pas l'argument qui est avancé en général. »

La mise en place de la traçabilité et l'absence de démembrement serait selon lui plus « facile » si les laboratoires ne faisaient « que de la formation sur un corps complet ». Mais ce n'est pas le cas dès lors que les corps sont utilisés à des fins de recherche ou de formation spécialisée :

« On va faire le collège des orthopédistes dans quelques mois, il va y avoir des sessions pratiques, et un cours sur l'épaule, bon il va falloir une quinzaine d'épaules en même temps, on ne va pas conserver tous les corps pendant ce temps là. Il va y avoir des segments de membres à ce moment là, qui vont être conservés au congélateur, pour que le jour du cours, on est assez de matériel pour que les internes apprennent à travailler ; et puis le lendemain ce sera la hanche, et ce sera comme ça, donc... je ne vois pas comment on pourrait incinérer tout un corps d'emblée. Il faudrait imaginer qu'on conserve séparément [le corps et les membres] pendant des mois, ce serait complètement fou quoi... »

Il qualifie même la restitution d'« arnaque » :

« Pour moi, dire aux familles “on vous rend les cendres”, ça me semble un peu une grosse arnaque, quoi. Je ne suis pas du tout certain que les cendres rendues correspondent au corps du défunt. Et pour moi ce n'est pas possible de faire une chose pareille. Je pense qu'il vaut mieux être clair avec les familles et leur dire “ce n'est pas possible” »

Nous l'avons vu, dans la pratique, les centres qui organisent des restitutions mettent en place deux « trajectoires », d'un côté des corps qui seront remis aux familles et qui ne sont pas démembrés, de l'autre des corps qui pourront être utilisés pour la recherche. Mais à cette perspective, notre interviewé estime que :

« Dans la pratique, ce n'est pas si évident. Par exemple, un patient obèse qui arrive, on sait que cela va être difficile pour les dissections pour les étudiants, pour des raisons techniques. Pour les TP ils vont plutôt choisir des sujets maigres. C'est logique aussi parce que dans les cas d'obésité, la fixation se passe mal, quand on injecte les produits de fixation pour les TP, quand il y a beaucoup de gras, ça ne marche pas. Donc on choisit les corps en fonction du morphotype et des questions de conservation. Quand le corps arrive en mauvais état, on ne va pas le garder pour les étudiants. Il y a même des corps qu'on élimine d'entrée. Donc on ne peut pas savoir a priori quel corps va servir à quelle activité du laboratoire, ce n'est pas possible. Donc il faudrait se dire, celui-là il est en bon état, on va pouvoir l'utiliser en TP, et le rendre aux familles (il souffle), cela me semble ... encore une fois, j'ai beaucoup de doutes quant aux possibilités pratiques de le faire. Nous, on préfère dire directement aux familles que ce n'est pas possible, et quand on leur explique, elles comprennent très bien. C'est aussi une des raisons d'être de ces cérémonies [i.e. cérémonies pour proches de donateurs], c'est de les rencontrer, discuter avec eux, leur expliquer le pourquoi du comment. »

Deux questions émergent de ce discours.

Il y a d'une part celle qui concernerait une conception anthropologique de l'entièreté de la personne, qui devrait se retrouver même après la mort (c'est le support idéologique des lois sur l'inviolabilité des cadavres) portant le présupposé qu'il serait important pour les familles

d'avoir l'intégrité du corps. Nous ne savons pas réellement ce qu'en pensent les familles, car nous avons estimé que le sujet était trop délicat pour être amené en entretien. D'ailleurs, sur ce point, certains laboratoires pratiquant la restitution nous ont confié « rester flous » et que « les familles ne savent pas que tout le corps n'est pas dedans ».

D'autre part, on peut s'interroger sur l'existence de conditions techniques qui favoriseraient la possibilité de restitution, ou si la mise en place de cette proposition relève de la seule volonté. D'après notre enquête, il apparaît en tout cas que le fait de remettre les cendres ne semble pas dépendre du nombre de corps reçus par le laboratoire. Alors qu'on aurait pu penser que plus il y a de corps, plus la traçabilité des corps serait difficile à mettre en place, il apparaît que certains « gros » laboratoires ont mis en place ce service. L'inverse (que l'organisation de la restitution soit plus facile dans les « gros » centres) ne semble pas non plus exact, car un centre ne recevant « que » 70 corps par an en moyenne, a mis en place ce service.

Conclusion de la partie 2

Notre exploration du monde des laboratoires d'anatomie est riche d'enseignements. L'approche qualitative (observations et entretiens) nous a permis de mieux connaître les pratiques, les usages des dépouilles dans ces lieux, ainsi que d'approcher le sens donné à ces pratiques et les représentations associées aux corps morts.

Les corps sont l'élément central de l'activité des laboratoires d'anatomie. Ceux-ci les considèrent comme fondamentaux pour l'enseignement de l'anatomie aux étudiants, la formation spécialisée et la recherche fondamentale ou appliquée. La confrontation des étudiants avec les morts est considérée comme nécessaire à l'enseignement mais aussi et peut-être surtout, comme un facteur de socialisation professionnelle. Les corps permettent en outre l'entraînement et le perfectionnement de techniques pour les étudiants plus avancés et les médecins titulaires.

La nature du travail sur les corps, jugé particulièrement « émotionnel », suppose une capacité de distanciation du « mort dans le corps » et des affects qu'il génère. C'est dire que si la dépouille est considérée comme un « objet », il s'agit là d'une technique de travail émotionnel visant une neutralisation⁶². En réalité, les acteurs des laboratoires d'anatomie « voient » bien la personne dans le cadavre, ce qui explique à la fois leur reconnaissance envers le geste du donateur et le respect avec lequel il utilise les dépouilles. Comme nous avons pu le voir, la représentation des corps oscille donc entre personnalisation et objectification.

Cette reconnaissance de la qualité du donateur et de son geste explique pourquoi les centres de don du corps disent comprendre le souci de ritualité, d'hommage, que manifestent certaines familles. Cependant, ce souci est inégalement pris en compte ou en charge.

Nous avons d'abord noté une grande diversité de pratiques en la matière. L'immense majorité des centres de don du corps ont fait ériger, au cours de ces vingt dernières années, des stèles collectives dans les cimetières ou les crématoriums ; ces lieux sont supposés permettre le recueillement des proches qui le souhaitent. Quelques uns organisent périodiquement des cérémonies collectives en l'hommage aux donateurs. D'autres encore, une minorité, organisent une restitution des cendres cinéraires pour les familles qui le souhaitent. Quand

⁶² Soarès, A., « Les émotions dans le travail », *Travailler*, 2003/1, n°9, p.9-18.

certaines familles en plein désarroi téléphonent pour savoir si les usages scientifiques du corps de leur proche sont finis (environ 5% des cas selon nos estimations), et ainsi savoir s'ils peuvent aller se recueillir sur la tombe collective, certains centres ne disent rien, d'autres répondent franchement. Certains des centres qui rendent les cendres le font uniquement pour ces cas « problématiques » où les familles manifestent leur désarroi et leur besoin de matérialité (urne) pour une ritualisation et pour le deuil ; d'autres organisent systématiquement une proposition de restitution, certains avec le consentement (ou l'absence d'opposition) des donateurs, d'autres sans même demander l'avis du donateur.

Si l'hétérogénéité des pratiques est de mise, nous avons également pu comprendre que la question de la ritualité funéraire n'était pas le souci principal des centres de don du corps. Ceux-ci sont plutôt préoccupés par des questions organisationnelles et financières. La situation actuelle des règles juridiques encadrant le don du corps, ainsi que son interprétation par les acteurs, nous semblent au cœur du problème. Mais à cela s'ajoutent des problèmes d'ordre pratique ou logistique (la mise en place d'une traçabilité) et d'ordre anthropologique et éthique (l'entièreté ou le démembrement des corps). Aussi devons-nous admettre provisoirement que la question de la ritualité funéraire pour les centres de don du corps ne va pas de soi, pose problème, même si cette question semble s'inscrire dans une certaine actualité sociale de demande de rituel, de reconnaissance des donateurs et de la peine des familles.

3. Les points de vue des proches de donateurs

Nous avons vu, dans la première partie de ce rapport, que pour le donateur la démarche de don du corps répondait surtout à la volonté d'être utile par-delà la mort, sans se soucier vraiment de la difficulté du deuil de ceux qui lui survivent. Dans le deuxième chapitre furent explorés les usages du corps mort dans les facultés de médecine ainsi que les objectifs assignés à ces usages. Si la volonté est affichée de respecter et de rendre hommage aux morts dans les discours et les pratiques, ce sont aussi les problèmes logistiques ou pratiques au déploiement d'une ritualité funéraire dans ces centres de don de corps qui ont été analysés.

Ce troisième chapitre concerne principalement des entretiens que nous avons pu mener, grâce au responsable du Crématorium du Père-Lachaise qui a accepté pendant plusieurs semaines de faire remettre à la personne qui venait chercher l'urne contenant les cendres de son proche, la lettre et le bulletin-réponse que nous avons rédigés pour solliciter des témoignages (voir annexe n°4).

3.1. Une expérience atypique

Ce que provoque l'entretien : libération de la parole et portrait du disparu

L'invisibilité sociale du don du corps renvoie à une discrétion et une confidentialité qui ne facilitent pas le rapprochement, la comparaison, de ce que vivent les familles confrontées à ce qui est souvent présenté comme une épreuve. C'est la levée de ce silence qui permet de mieux comprendre pourquoi les participants informés de notre enquête par le crématorium du Père-Lachaise ont accepté de se confier en reconnaissant – pour certains - tirer bénéfice de ce temps et de ce dispositif d'exception « *où vous ne jugez pas sa décision, alors qu'avec ceux qui m'entourent, au travail par exemple, enfin ceux à qui j'en ai parlé quand il est mort, je devais toujours me justifier ou plutôt le justifier* » Mme A.

« Ce qui est bien là, c'est qu'on peut en parler librement sans que vous en fassiez un drame. C'est la première fois que je peux en parler sans qu'on me prenne pour une victime, du genre, 'mon pauvre t'as pas pu lui faire d'obsèques' » M. I.

« Bien que votre demande ravive des souvenirs douloureux, je suis d'accord pour répondre à vos questions car je pense important de recueillir le témoignage des proches » M.L.

Ils ont dit les souvenirs qu'ils gardaient de ce parcours de vie interrompu par la mort, et ceux qui surgissent en entendant nos questions, notamment celles qui concernent la philosophie de vie, les valeurs morales du parent ou du conjoint disparus :

« B. a fait don de son corps à la science quelques années auparavant. Nous avons rempli le formulaire ensemble. Je partage son point de vue. Il m'avait dit 'Tu jettes mes cendres à la mer'. Il avait très peu de famille et elle était loin, dans le Sud-Ouest. Il n'était pas croyant. Moi, je suis catholique, seulement aux grandes occasions ! » Mme G.

« Dans ma famille, plutôt protestante, on pense ni cimetière, ni fleurs, ni tralala... Maman était malade d'une maladie génétique, elle voulait donner son corps pour qu'on comprenne. On a tous eu une discussion familiale sur ce qu'elle souhaitait quand elle avait signé le don à 75 ans. Elle est morte à 85, à l'hôpital. L'hôpital était au courant de son choix, il n'y a pas eu de problème. Je crois que ma mère a fait ce choix aussi par désenchantement personnel. Et le fait qu'elle ne voulait pas de rituel est peut-être le plus difficile. Ce n'était absolument pas une question d'argent ». Mme H.

« Il était kiné, très ouvert vers les autres. Il a accompagné beaucoup de gens en fin de vie, même des enfants. Il était catholique, baptisé, pas pratiquant. Mon père avait un cancer. Il avait fait écrire sur le dossier médical 'en cas de décès, je fais don de mon corps à la médecine'. En fait il voulait le faire pour les autres, rendre service. Sa volonté dépassait toutes les convenances. Moi, j'étais dans l'inconnu. C'était le premier deuil très douloureux. Le sentiment qu'avec ce don, plus rien ne nous appartenait ». M. B

Mme Lu : *« Ma mère avait pris la décision de donner son corps deux ans après avoir appris qu'elle avait un cancer, 6 ans avant son décès. Je pense que c'est quelque chose auquel elle aurait pensé. Cela a peut-être précipité son choix. Mais pour elle, c'était une évidence. Même si elle n'avait pas été malade, elle aurait pu le faire. C'était quelque chose dans sa tête qui était déjà clair, qui était déjà présent. »*

Beaucoup ont dit combien cette invitation à un travail rétrospectif, même bref, leur permettait de parler sereinement de leur expérience et de mieux la comprendre. Ainsi, les témoignages invitent à se montrer attentif à la complexité de la part sensible qui entoure le don du corps et au langage social des émotions⁶³.

« Je suis content d'avoir participé à cette enquête, content de pouvoir dire les étapes qui ont manqué. Dîtes-le que j'aurais aimé participé à la crémation, si on avait pu être là, avec les plus proches, en petit comité... Mais il y a une belle leçon, c'est l'intérêt des relations humaines mobilisées autour de la mort ». M.S.

Nous avons entendu combien la possibilité d'une reprise, d'une réflexivité, d'une symbolisation, est émancipatrice. Elle ne renvoie pas uniquement au passé, et à ce qui n'est plus, elle est production de sens dans le présent.

Effets sur les proches des motivations et volontés du proche décédé et donateur

Les effets de ce don fait par ce proche qui a légué son corps sont multiples. Pour certains, l'incompréhension prime, pour d'autres, le don permet de reconsidérer les choix de funérailles. C'est souvent un processus de restructuration familiale et sociale dans lequel s'engagent les membres de la famille :

« A l'annonce de la décision de notre mère (qui a fait don de son corps), notre père qui était encore vivant a décidé, pour sa part, la crémation, ce qui nous a surpris,

⁶³ Cf. *Le langage social des émotions. Etudes sur les rapports au corps et à la santé*, sous la dir. de F. Fernandez, S. Lézé et H. Marche, Economica Anthropos, 2008.

mais finalement nous avons accepté sa décision car le cimetière dans lequel il devait être inhumé disposait d'un columbarium » M.L.

« Pour ce qui concerne ma propre-mort, j'ai fait des photocopies de ma carte de donneur et je les ai données à des personnes que je connais bien et qui sont plus jeunes que moi. J'aimerais que mes cendres soient dispersées au jardin du souvenir du Père-Lachaise, puis qu'une messe soit célébrée dans ma ville, puis qu'il y ait un moment de collation après. C'est très important. » Mme G.

« Je ne ferai pas de don du corps, ce n'est vraiment pas au point. » M.B.

Faire face à sa propre incompréhension du don et à celle des autres

Dans ces réflexions sur les enjeux des pratiques rituelles, plusieurs interlocuteurs ont d'emblée insisté sur cette volonté (très troublante) de leur proche d'être oublié et que l'événement de la mort ne soit pas symboliquement souligné :

« C'est quand même pas rien de l'avoir entendue me dire : 'je veux rien, je veux rien qu'on fasse. Je veux pas de réunion, de gens qui pleurent. Vous vous débrouillerez très bien sans ça'. Bon en fait, c'est super dur. C'est encore super dur. Elle disait 'et attention, pas d'histoires avec mes cendres'. Mais c'est pas faire des histoires, c'est un moment où on a besoin d'un minimum de symboles ». Mme V.

M.L. : « Nous avons fait un véritable blocage sur le devenir du corps. En effet elle avait fait don à un institut qui malgré toutes nos démarches refusait de nous restituer le corps, chose que nous avons pu admettre par la suite, mais aussi les cendres, point qui pour nous était inadmissible. Le fait d'avoir son nom gravé sur une stèle au cimetière de Thiais où nous n'avions aucune attache ne répondait pas à nos attentes pour gérer l'après événement. Nous avons pu faire la démarche pour transférer son dossier vers X. qui nous proposait de récupérer les cendres après incinération et cette solution nous a permis de concilier les attentes de chacun ».

Annoncer le décès, faire part aux autres, au réseau d'interconnaissance, du don du corps à la science est une difficulté majeure pour nos enquêtés. Aucun n'a publié d'encart ou d'article nécrologiques et la rédaction de faire-part de décès n'a concerné que deux situations :

Mme H. : « Les gens autour de nous ont beaucoup demandé si il y avait des obsèques. Nous, on avait décidé d'envoyer une très jolie photo de Maman, annonçant son décès. Peut-être qu'on aurait pu indiquer dessus qu'elle avait fait don de son corps à la science ».

Mme D. : « Les gens, les proches, des amis à moi, qui le connaissaient bien, des amis à lui, dès qu'ils ont appris le décès ont demandé quand se passerait la cérémonie. Cela a été un peu difficile de dire qu'il n'y en aurait pas. Les gens ne comprenaient pas. »

Mme Lu : « Il n'y a pas eu de retours négatifs de la part des autres, parce que personne ne s'est permis de le faire, mais je pense que pour certaines personnes, cela a été difficile. Je pense à une amie de ma mère qui n'était pas là au moment de son

décès et qui a eu du mal à se dire qu'elle n'était plus là, parce qu'elle n'avait pas participé à ce moment-là [prière avec un prêtre le jour du décès]. »

« Personne n'a compris. Les gens ne connaissent pas le don du corps et confondent presque toujours avec le don d'organe. Alors ils disaient, quand j'ai annoncé sa mort et qu'il n'y aurait pas d'obsèques, 'mais je croyais qu'on rendait le corps quand ils avaient pris tout ce qu'ils voulaient prendre'. Quand je leur expliquais, enfin quand j'ai essayé, ce qui suivait c'était : 'c'est affreux' ou 'c'est monstrueux'. Il y a une voisine qui m'a dit : 'alors là c'est comme pour les disparus'. Elle n'a pas vraiment tort. Mais pour moi, ce n'est pas supportable. Alors je lui ai dit : 'non, parce que là c'est un acte de générosité et ça, ça ne disparaît pas'. Mme K. (qui n'a pas bénéficié d'une remise des cendres. Sa mère a fait don de son corps à un centre qui ne pratique pas ainsi.)

L'absence de cérémonie, et l'absence potentielle de lieu de recueillement, peut être un motif de discorde à l'intérieur des familles : Mme K. à nouveau :

« Nous avons eu beaucoup de conflits entre frères et sœurs. On ne trouvait pas d'apaisement, tout était occasion de désaccord. D'abord un de mes frères disait : 'c'est horrible qu'il y ait pas de cérémonie', alors j'ai remué ciel et terre pour qu'il y en ait une. Elle s'est passée chez moi, sans le corps de maman, bien sûr, mais avec un prêtre que j'ai réussi à convaincre. J'ai trouvé que c'était un beau moment plein de ... Mon mari et mes enfants m'ont dit que c'était bien, c'était important. Mais dès le lendemain, ma sœur m'a dit : 'chez toi, c'est pas un cimetière, c'est pas là que je peux me recueillir, je n'ai rien, je n'ai nulle part'. Elle était inconsolable et ça a duré plus d'une année comme ça. J'ai même pensé à un moment qu'ils étaient tous jaloux que j'ai eu l'idée de faire quelque chose chez moi. »

Les enfants ne sont donc pas tous d'accords avec le choix de leurs parents. L'opposition au don du corps peut constituer chez certains qui l'ont évoquée une complication au deuil, et une complication à l'organisation d'un rituel ultérieur.

L'acceptation du geste

« Notre mère a pris cette décision toute seule et nous l'a annoncée sans préavis particulier... Après la surprise de l'annonce, nous avons accepté son choix sans trop de réticence » M. L.

Dans les cas les plus nombreux, les membres de la famille « acceptent » le choix de leur ascendant qu'ils considèrent comme un « beau geste », sans toutefois vouloir faire le même⁶⁴.

M. M : « C'est vrai que quand on ne connaît pas, on est un peu surpris. Mais rapidement j'ai trouvé cela plutôt bien. Je pense que ce qui est important à comprendre, c'est que cela a pu sensibiliser des gens à ce type de départ. Cela rend service alors c'est plutôt intéressant. »

⁶⁴ Rappelons qu'il existe des familles où un grand nombre de membres ont choisi le don du corps à la science. Il y aurait là des « traditions familiales » de don du corps. Dans ces cas, la démarche est mieux acceptée.

Mme D. : « *Quand il m'a dit ça un peu d'emblée, ça a été un peu un choc. Et puis j'ai toute de suite réalisé que c'était une belle action. Et puis quand je suis allée me renseigner sur Internet, j'ai vu qu'on manque beaucoup de personnes qui donnent leurs corps à la médecine et ça freine un peu l'évolution de la recherche, enfin je suppose. Bon, moi je ne l'ai pas fait encore. J'y pense mais je ne suis pas prête encore !* »

À distance, les relations avec le donateur leur paraissaient moins intenses en émotions et en reproches, notamment pour ceux qui nourrissaient encore à son égard, regrets et ressentiments :

« *Je lui ai pardonné de nous avoir fait ça. En fait, il m'a fallu du temps, mais c'est bien qu'on ait fait comme il a voulu.* » M.S.

« *Près d'un an est passé, c'est encore douloureux, mais en parlant avec vous, je constate que j'ai fait la paix avec sa décision. Moi je crois que ça a beaucoup aidé, qu'elle ne se soit pas opposée à la remise de ses cendres. Je ne sais pas si pour les autres, c'est pareil. Oui, c'est beaucoup le fait que j'ai pu faire une cérémonie qui a calmé ma colère.* » Mme J.

« *Heureusement que nous avons pu récupérer les cendres car tous mes frères et sœurs, comme moi, étaient très éprouvés par le choix de notre père de faire don de son corps. On se sentait trahis et avions de la colère après lui, alors qu'on aurait dû avoir du chagrin. La peine s'est exprimée après, quand on a pu faire une cérémonie.* » M.U.

Ce dernier verbatim pose la question de la légitimité personnelle et sociale à exprimer du chagrin, en l'absence de rites qui ont effectivement la fonction à la fois d'aider à supporter la perte, et de permettre l'extériorisation de la peine et des pleurs.

La levée de corps : questionnement sur les démarches et leur rapidité

Etre confronté pour la première fois aux démarches à accomplir a souvent déconcerté et laissé certains dans la situation de ne pas savoir quoi faire :

« *J'étais perdu, rien de ce qui est habituel dans les obsèques n'était possible. Tout faire très vite, dans les 24 heures, n'avoir prise sur rien, ça m'a anéanti.* » M.S.

« *Je ne savais pas que tout devait aller très vite. Je m'en voulais de ne pas m'être renseignée. J'ai été prise de cours, paniquée.* » Mme J.

D'autres, qui s'étaient informés et préparés, n'ont pas été aussi bouleversés par les démarches à accomplir :

« *C'était le soir, le SAMU, les pompiers sont intervenus. J'ai appelé des amis qui sont venus m'aider. Ce sont les pompes funèbres de permanence qui sont venues au domicile. Du funérarium, j'ai appelé l'Ecole de Chirurgie, et tout s'est très bien passé, si je puis dire.* » Mme G.

« *Les démarches n'ont pas été difficiles, je les connaissais. Ce qui est compliqué c'est la douleur de perdre son père, et ça, je n'y étais pas préparé.* » M. D.

Ici, comme dans d'autres circonstances, le professionnalisme des opérateurs a pu être salué :

Mme Lu : *« Moi, ce que j'ai trouvé très bien, ce sont les gens qui sont venus la préparer, l'habiller, avant que tout le monde vienne la voir, quand elle est décédée. Ils nous ont beaucoup parlé, ils nous ont demandé ce qu'on voulait, si on voulait lui mettre du parfum, si on voulait lui remettre ses lunettes. Moi, je les ai sentis préoccupés par nos souhaits. Et ça j'ai trouvé ça plutôt pas mal. »*

Mais l'on peut s'interroger sur l'effet sur les deuils que provoquent ces départs rapides, par exemple à partir de ce dialogue en marge d'une cérémonie collective d'hommage aux donateurs. Les interviewées ne sont pas d'accord sur la difficulté à vivre la rapidité de la levée de corps :

- Sœur 1 : *C'était sa décision, donc on l'a respecté.*
- Sœur 2 : *Par contre, ce qui fait mal, c'est qu'ils l'ont emmené tout de suite, et qu'après c'est le néant. (L'ambulance était là deux heures après)*
- Petite fille : *Pas de cérémonie, pas de recueillement, rien.*
- Sœur 2 : *C'est ça que je trouve le plus dur.*
- Petite fille : *Moi je me dis avoir une mèche de cheveux dans une urne, et se recueillir devant cette urne, avoir l'impression d'avoir quelque chose [ça pourrait être bien], tandis que là...*
- Sœur 2 : *C'est ça, qu'ils l'aient emmené aussi vite, ça c'est trop.*
- Enquêteur : *Il n'y a pas eu des gens dans l'entourage qui ont fait des remarques ?*
- Sœur 1 : *Non, personnellement je n'aurais jamais imaginé aller contre son gré.*
- Le mari de Sœur 1 : *C'était accepté.*
- Petite fille : *Moi je ne suis rien que la petite fille, mais je n'avais pas compris qu'il n'y aurait pas de cérémonie. Donc quand elle est partie, ça a été le néant brutal. Alors que si on avait su...*
- Sœur 2 : *On n'était pas préparé. On n'était pas préparé à ça. On le savait... moi j'avais téléphoné à la faculté, on a été très bien renseigné... On le savait mais... on n'était pas préparé psychologiquement à cette chose là, à ce qu'on nous l'enlève si vite. Après c'est comme un deuil quand on sait que ça va arriver.*
- Enquêteur : *Mais est-ce que ça a été plus dur que pour un autre deuil ?*
- Sœur 2 : *Moi ça a été plus dur que pour papa.*
- Sœur 1 : *Moi ça a été moins dur (Entre elles : Ah tu vois c'est bizarre ! Ah oui !) : parce que c'est brutal.*
- Le mari de Sœur 1 : *oui, ça a été plus facile, parce que c'était fait, c'était fait. C'était passé. (sa femme : Oui, on n'a pas eu le temps, pour moi ça a été moins dur.)*

3.2. Ritualité et ritualisation

La difficulté d'une ritualisation en l'absence d'urne ou de cercueil

Il est très difficile d'organiser « quelque chose » avant le départ du corps, car les délais sont courts (24, 48h), il faut faire venir des personnes éloignées géographiquement, et parfois âgées. Lorsque cela a été le cas, c'est que les proches et parents étaient proches géographiquement, et que la mort était « prévisible ».

« Quand elle est décédée, on a fait venir un prêtre. On est une famille croyante mais pas pratiquante. Mais ce n'était pas un obstacle. Pour personne, ni pour mon père, ni pour ma sœur, ni pour moi. - Quand est venu le prêtre ? Juste avant sa mort ? - On n'avait pas réfléchi à tout ça, même si on savait depuis longtemps que ça allait arriver. Et en fait, c'est le jour J, le jour de sa mort, qu'on a fait venir un prêtre. Il y avait toute la famille ; ça nous a paru comme une évidence, de prier ensemble. » Mme Lu.

Quelques uns nous ont dit avoir utilisé ce moment d'attente pour écrire un faire part de décès développé, avec résumé de la vie du défunt et photos, afin de pallier l'absence de cérémonie, ce qui favorise aussi la réalisation de la mort et la mise en mémoire. Mais l'interviewée qui a fait cela n'a pu le faire qu'à partir du moment où elle a su qu'elle allait récupérer les cendres.

Mme D. : « Je m'étais dis je vais faire cette lettre sur la vie de mon père, sur ce que je ressens, sur ce que j'ai ressenti par rapport à lui, ma mère, etc. Je m'étais dis 'c'est bien, je vais avoir du temps pour le faire', et puis finalement, je n'ai pas réussi à la faire avant d'avoir la date à laquelle on allait récupérer les cendres, et qu'on allait lui rendre hommage et déposer ses cendres dans la case. (...) A partir du moment où on a pu déterminer une date, les mots me venaient plus facilement. »

Cependant, cette même interlocutrice nous explique que cela a été difficile de trouver un prêtre qui accepte la démarche.

« - Combien de prêtres contactés avant qu'un finisse par accepter ? - Oh là ! Beaucoup de paroisses, même à Paris, ça a duré longtemps, à tel point que si celui-là n'avait pas accepté, je pense que personne ne serait venu. C'était le dernier... sinon, on s'en serait passé quoi. Mais c'est aussi les réponses qui m'ont causé souci. J'avais l'impression que c'était une entreprise, ils ont tous des portables, il faut leur envoyer des mails, enfin... c'était très bizarre. Je n'ai pas trouvé l'accueil très sympathique. Si j'étais fâchée avec la religion, cela ne m'aurait pas réconciliée... - Et certains ont-ils fait des remarques ? - Oui, bien sûr. On a eu droit à « à quoi ça sert qu'on vienne », « il fallait nous appeler avant », « de toute façon il va y avoir des obsèques après ? » Je disais « ben non, puisque ma mère a donné son corps à la science ». On m'a répondu « ben non, on ne peut rien faire pour vous, c'est un peu bizarre ce que vous nous racontez ». Oui, on en a eues, oui. »

Certains, également, ont demandé, avec plus ou moins de réussite, à des prêtres de célébrer une messe, en l'absence de cercueil : les difficultés rencontrées avec les prêtres sont souvent incomprises et mal vécues.

« - Est-ce que vous vous auriez préféré un rituel funéraire en présence du corps ? Est-ce que cela vous a manqué ? - M. Man : Euh... On aurait préféré... c'est-à-dire pour la messe qu'on a organisée plusieurs mois après, on aurait préféré... D'abord parce qu'on aurait voulu une sorte de présence, quelle que soit la présence. Et puis ensuite, c'est assez hallucinant ce que je vais vous dire, mais j'avais demandé à trois paroisses de faire une messe en l'absence du corps, mais sur les trois paroisses, deux ont refusé à cause de l'absence de corps. On nous a expliqué que « quand on est chrétien, on fait don de son corps à Dieu, et pas à la science » et c'est apparemment la raison pour laquelle certaines paroisses refusent de faire une messe en l'absence de corps. - Donc

le comportement des prêtres vous a déçu ? - *Oh, déçu... Surpris. Je peux aussi comprendre. Mais c'est vrai qu'on est surpris. »*

Ce « manque » déclaré de ritualité peut se retrouver dans les maisons de retraite. Nous retrouvons ici le dialogue en marge d'une cérémonie :

- *Petite fille : Ce qui m'a un peu choqué, c'est qu'on n'est pas sensibilisé au rituel, je ne sais pas comment dire, tandis que l'incinération on sait à peu près, un enterrement conventionnel on sait ce que c'est, mais là...*
- *Sœur 1 : Et puis il y a les maisons de retraite, il y a quelque chose à faire au niveau du personnel ! Parce que même les infirmières ne savaient pas du tout comment ça se passait. C'est nous qui leur avons tout dit de ce qu'il fallait qu'elles fassent. Je pense que le personnel hospitalier, enfin les infirmières, devraient être formées. En plus on était à la campagne, alors je crois qu'ils connaissent encore moins.*
- *Sœur 2 : Il y a eu une messe à la maison de retraite. Et là je crois que les personnes âgées ont eu du mal à accepter une messe pour une défunte sans rien, sans corps, sans rien du tout : « mais elle est où alors ? » ; il manque une urne, il manque quelque chose. En plus ils n'ont pas vu partir le corps, ça a été vite fait, et en plus il ne faut pas les traumatiser.*
- *Sœur 1 : Il faudrait que quelqu'un explique, à la maison de retraite, qu'il y en a qui donnent leur corps, pourquoi c'est comme ça.*
- *Petite fille : Parce que là aussi pas d'enterrement, pas de cérémonie, aucune explication possible aux enfants, alors on leur explique quand on pleure, mais bon.*

Pour d'autres, c'est encore l'idée de faire une cérémonie sans corps qui pose problème.

Mme Deg : « Et puis juste autour d'une urne... cela me paraissait un peu bizarre quoi. Je ne me voyais pas autour d'une urne, avec les gens autour... non, je ne m'y voyais pas. La première crémation à laquelle j'ai assisté, c'était pour le décès de mon oncle, deux mois après celui de mon père, et j'avais trouvé cette cérémonie très très bien ; il y avait des photos, il y avait un maître de cérémonie qui était là, il y avait le cercueil, donc rien à voir avec ce qu'on aurait pu organiser autour d'une urne. - C'est l'idée qu'il n'y a pas de corps qui pose problème ? - Voilà, c'est ça. »

Notons enfin, sur la difficulté de l'absence de rituel, que celle-ci peut être très minorée, voire inexistante, pour certains, qui accèdent au service de restitution des cendres comme quelque chose d'intéressant mais pas de fondamental.

M. An : « Je me suis endurci et j'arrive à un âge où on prend du recul. Ça aurait peut-être été différent si ça avait été suite à une mort accidentelle, ou à une longue maladie, j'aurais peut-être eu plus de sentiments. Ne croyez pas que je n'en ai pas, mais ce que je veux dire c'est que ma mère est morte à 100 ans passés, donc elle a eu une belle vie quoi. Elle a eu la chance en tout cas d'arriver jusque là, dans de pas trop mauvaises conditions, à part les quelques dernières années où elle a eu des troubles de la mémoire, mais sinon non, elle a eu une vie convenable quoi. (...) On peut penser que c'est anormal de ne rien faire... mais je n'ai franchement pas eu de manque à ce niveau-là et cela ne m'a pas paru impérieux d'en faire. »

Points de vue sur la restitution de l'urne

La démarche en soi

Globalement, les enquêtés se déclarent satisfaits que cette possibilité existe.

Beaucoup disent que ce fut « une évidence » d'accepter la restitution. Bien sûr, il peut s'agir d'un biais méthodologique, puisque nous avons affaire à des gens qui ont récupéré l'urne, et qui ont accepté de témoigner pour l'enquête.

Mme E : *« Je vais être crue, mais quand un chien meurt, les gens essaient de l'enterrer dignement. Alors, à plus forte raison, quand c'est votre mère, ou n'importe quel être humain, j'estime qu'il mérite ce respect. »*

Nous avons aussi rencontré des proches de donateurs vivant dans des régions où la faculté de médecine locale ne restitue rien. Certains ont manifesté leur intérêt pour une restitution, après avoir apprécié qu'elle soit possible au crématorium de Père-Lachaise. C'est ainsi la part d'arbitraire de pratiques plus ou moins tolérantes des centres de don - et ailleurs de diocèses – qui est aussi soulignée :

Mme H. : *« Pour moi, qui fais aussi don de mon corps à la science, je suis bien ennuyée parce que je dépends de la faculté de X., qui ne prévient pas les familles, qui ne rend pas les cendres. Je suis allée les voir pour savoir comment ça se passait. Ils m'ont dit : 'quand c'est fini, on disperse les cendres dans le jardin du souvenir qui est devant le crématorium, mais on ne prévient pas'. C'est bien dommage. Je pense à ceux qui restent, mes petites-filles... c'est bien mieux de faire comme au Père-Lachaise. »*

Cependant, il faut noter que dans de plus rares cas, on sent que les interviewés récupèrent l'urne par sentiment d'obligation...

M.M. explique qu'il a fait faire une messe avant la remise de l'urne et : *« Après ce sont des formalités : je me suis présenté au crématorium du Père Lachaise ; j'ai eu affaire à quelqu'un de très charmant, adapté à la situation, qui m'a emmené chercher une urne, j'ai choisi une urne ; elle m'a demandé un peu de temps pour la préparation et puis je suis reparti avec mon urne. (...) Au moment de la remise de l'urne au crématorium, on n'a pas forcément envie de passer beaucoup de temps dans cet endroit, ce serait bien qu'ils fassent un peu moins patienter ; j'ai une vie où j'ai beaucoup de choses à faire ; c'est bien qu'ils veuillent accompagner les familles, mais dans le plus bref délai aussi. »*

L'attente

L'attente de la restitution pose un problème de « temporalité » dans le deuil. Un certain nombre d'enquêtés témoigne que ce n'est qu'à partir de la restitution des cendres que le deuil a pu réellement commencer. Ceci n'est pas surprenant, tant les rites différés à cause d'obstacles médico-légaux ou de décès en grand nombre comme pendant la canicule de 2003

en France sont connus comme « perturbateurs » psychiques et sociaux⁶⁵. Sachant qu'ils vont être recontactés pour la restitution, disent-ils, « ce n'est pas fini ».

M. B. : *« C'est assez long quand même parce que je me disais « ma mère elle est là-bas, qu'est-ce qu'ils font, pourquoi ils ne m'appellent pas » donc c'est des angoisses que j'ai eues à gérer... - Vous avez quasiment commencé votre deuil au moment où vous avez récupéré les cendres ? - Voilà, j'avais peur qu'ils ne me rappellent pas. Pourtant ils m'avaient prévenu que ça durerait environ deux mois, mais non... Mais bon, pendant deux mois, c'est un peu difficile à vivre, parce qu'on se demande quand on va aller rechercher les cendres, on se demande aussi ce qu'ils font mais ça ils ne le disent pas même si j'avais très bien compris. Mais bon, il y avait une chose qui m'obsédait, avec tout ce qu'il y avait à faire pour ma mère, régler les papiers, administrativement, le notaire... non, ce qui m'obsédait, c'est « quand est-ce qu'ils vont m'appeler pour récupérer les cendres ? » C'était ça en fin de compte. Plus j'avancais dans les papiers administratifs, plus je pensais à récupérer les cendres. Je savais que ça prendrait 1 mois et demi, deux mois, mais quand même... Je n'étais pas hyper anxieux, le monsieur m'avait dit qu'il m'appellerait, mais bon... c'était ça qui m'importait avant tout. Une fois que j'ai récupéré les cendres, j'ai soufflé quoi. »*

Mme E. : *« il y a une femme [de l'école de chirurgie] qui m'a appelé et qui m'a dit « il ne faut pas que ça dure trop longtemps après le décès, parce qu'il y a un mauvais ressenti plus tard, on trouve le temps long, et il faut faire le deuil assez vite quand même ». Alors moi j'ai dit « je ne suis pas pressée, ça peut être dans trois mois, c'est pas un problème ». Mais honnêtement, elle a très bien fait parce que c'est quand même difficile... C'est comme l'épée de Damoclès... c'est comme quand vous avez l'urne chez vous et que vous allez la mettre dans le caveau de famille, moi je l'ai gardée 15 jours, euh... c'est pas évident. Quand on l'a mise dans le caveau, je me suis dit « ouf, ça y est, je vais pouvoir respirer » : j'avais l'impression que vraiment c'était quelque chose qui était pesant pour moi (...) et pourtant je suis quelqu'un de convaincu de l'intérêt de la chose [du don de corps]. C'est ça qui est bizarre, ce ressenti que j'ai eu. »*

Notons que les délais annoncés étant souvent tenus, cela a contribué à rendre supportable cette attente. Beaucoup nous ont dit : « on s'y attendait, donc cela a été ni trop long ni trop court ». Cependant, nous l'avons vu, certains ont témoigné de leur réelle difficulté à faire avec cette restitution différée.

Le vécu de la restitution et le transport de l'urne

Plusieurs de ceux qui évoquent un sentiment de solitude au moment d'aller chercher l'urne, ne souhaitent cependant pas qu'une cérémonie « à plusieurs » soit organisée au crématorium, sauf un informateur qui a regretté de ne pas avoir été convié, ainsi que ses frères et sœurs, à la crémation. Tous disent que c'est une épreuve. Mais sont majoritairement satisfaits de la remise de l'urne au Père-Lachaise. Le professionnalisme des agents du crématorium est régulièrement salué :

Mme G. : *« J'ai récupéré ses cendres vers juillet. J'ai choisi une urne au Père-Lachaise. On m'a fait attendre, il y avait des obsèques, un monde fou, une activité*

⁶⁵ Cf. Catherine LE GRAND-SEBILLE et Anne VEGA, *Pour une autre mémoire de la canicule. Professionnels du funéraire, des chambres mortuaires et familles témoignent*, Vuibert, Coll. Espace Ethique, 2005.

délirante, mais l'endroit où on m'a remis l'urne était paisible. Des conditions de circonstance, avec une certaine solennité. C'était une remise confidentielle et respectueuse, bien ».

Mme H. : « La remise de l'urne s'est très bien passée, très solennel mais bien, il y a avait un beau bouquet de fleurs. La dame m'a donné l'urne dans les mains. J'aurais préféré y aller à deux, mais j'en avais discuté avec une de mes sœurs qui n'a pas pu venir, elle s'est occupée de notre papa pendant ce temps-là ».

Cependant, la restitution n'est pas toujours bien vécue et quelques critiques peuvent apparaître :

M. Bou : « Au Père Lachaise, c'était un peu délicat, parce que c'est un peu impersonnel, on est plusieurs à passer... C'est un peu « à la chaîne » entre guillemets. Ce que je reproche, c'est qu'on aurait pu y mettre un peu les formes et au moins me donner un sac d'urne. Ce n'est pas un problème financier, j'aurais payé. Alors que là, je suis parti comme un biffin. Donc c'est le côté accueil qui m'a un petit peu déplu. »

M. B. : « Au crématorium, j'ai trouvé que l'accueil était froid, un peu sec. J'y suis allé avec ma belle-fille en voiture. On est reparti avec l'urne. C'était pénible. Je n'aurais pas voulu de cérémonie sur place au moment de la remise de l'urne, mais je redoutais d'y aller tout seul ». Sa belle-fille qui souhaitait témoigner aussi n'a pas ressenti cette même froideur : « On nous a remis les cendres dans une salle, pas dans le couloir, ça c'était bien ».

Pour une interviewée, un problème de communication est apparu dans l'information sur le moment de la remise de l'urne.

Mme Deg : « Il y a eu un souci. Je n'ai pas été contactée par téléphone. Car en fait quand il a été emmené de X, j'ai eu quelqu'un au téléphone de l'école de médecine qui m'a demandé mes coordonnées téléphoniques, mais apparemment il n'a pas pris le bon numéro [plus loin elle revient sur cette question en disant qu'il serait plus sûr de remplir un formulaire, plutôt que de noter le numéro par téléphone]. Il m'a dit qu'il me rappellerait quand il y aurait la crémation pour qu'on puisse récupérer les cendres, mais du coup je n'ai pas été prévenue par téléphone ; j'ai reçu un courrier et cela faisait déjà 15 jours que c'était fait. Donc là il y a eu un souci qui nous a un peu perturbés. Alors je ne sais pas si on peut assister à quoi que ce soit. »

Certains regrettent de ne pas pouvoir venir à quelques uns, non pas tant pour ritualiser le moment, que pour avoir du soutien.

Mme L. : « C'est ce qui a été le plus dur pour moi. C'est moi qui suis allée les chercher. J'ai trouvé que c'était ce qu'il y avait de plus compliqué. Pourtant la personne qui m'a accueillie a fait son possible pour que ça se passe le mieux possible, mais j'ai trouvé ça super violent. Parce que ça m'a replongé... Je savais que je devais les récupérer, je savais bien tout ça, mais ça m'a replongé dans la douleur. Et le fait qu'il ne doive y avoir qu'une personne, et le fait de me retrouver toute seule avec cette petite boîte... pour moi, cela a été l'épreuve la plus compliquée. »

Le transport de l'urne est aussi vécu comme « peu banal ». Une grande différence d'avec les obsèques ordinaires, c'est l'incongruité et même la trivialité du transport de l'urne. Comme un objet usuel, alors qu'elle l'est si peu :

M. U. : « *Un grand contraste entre la remise de l'urne entourée d'un grand sérieux et de se retrouver au tourniquet du métro à Gambetta, avec mon sac de sport que je portais pas comme d'habitude. J'avais peur que la porte après le tourniquet lui fasse mal. C'est bête. J'ai trouvé ça hallucinant d'avoir le sac sur les genoux dans le métro, j'aurais dû prendre un taxi, mais je le prends jamais. Enfin, c'est vraiment embarrassant. Comme personne ne parle de ça, on a pas d'exemple, pas l'expérience des autres, alors que pour un enterrement, on sait comme faire, comment se tenir* ».

Mme H. : « *On ne peut pas y aller en voiture, on ne peut pas se garer, alors on a pris le métro avec mon fils et les enfants. Ils sont restés dans le parc pendant que je suis allée chercher l'urne. C'était un beau moment plein de soleil ! Le retour en métro, avec l'urne dans un sac, c'était quand même vraiment bizarre* ».

M. V. : « *J'avais d'abord mis l'urne dans mon coffre, puis je l'ai prise à côté de moi. Je conduisais tout doucement, j'avais peur de la renverser. Je n'ai pas osé lui mettre la ceinture, mais j'y ai pensé* ».

Mme Lu : « *C'est un peu surnaturel. On est là avec un sac, on se dit qu'on est avec le corps de sa mère, on va la monter dans la voiture... Où on va mettre l'urne en attendant ? Parce que nous, c'était en province, donc il fallait organiser l'ouverture du caveau, parce qu'il faut du temps pour ouvrir, il faut laisser la terre se reposer, enfin... pendant ce temps là, l'urne on en fait quoi, on la met où, c'est tout ça... c'est un peu bizarre. - Ça a duré combien de temps, 2 semaines ? - 1 semaine et demi. - Et, pendant ce temps là, vous aviez l'urne à la maison. - Oui. On l'a mise dans un endroit où en même temps elle était au milieu de nous mais sans qu'on ait le regard dessus. Donc on a essayé de faire abstraction.* »

Remise d'urne et créativité rituelle : la destination de l'urne et des cendres

Un grand nombre organise une ouverture du caveau familial pour inhumer l'urne. Il y aurait une satisfaction que le parent ascendant soit à sa « place » tel que cela est convenu traditionnellement dans notre culture.

D'autres pratiquent des dispersions en pleine nature, ou encore un scellement sur le caveau, ou encore le dépôt de l'urne dans un colombarium.

On note que certains donateurs, ayant pris leurs cartes avant la possibilité de récupérer l'urne, ne se formalisaient pas d'être au cimetière de Thiais, mais qui, apprenant cette nouvelle option, ont dit à leurs proches vouloir être dans le caveau familial. Comme pour les futurs donateurs, on peut se demander ici si l'offre crée une certaine demande.

M.A : « *Quand ma mère a décidé de donner son corps à la science, il n'était même pas prévu de restituer les cendres. C'était au départ mis à la fosse commune si je me souviens bien. Ce n'est que plus tard qu'il y a eu une nouvelle façon de faire en disant que si on le souhaitait on pouvait récupérer les cendres. Donc j'ai opté pour cette*

deuxième possibilité. Mais quand ma mère avait pris sa décision, elle m'avait prévenu, que son corps finirait à la fosse commune. Donc, voyez, je n'étais pas du tout choqué. Mais de récupérer les cendres je trouvais ça bien dans la mesure où ma mère avait demandé qu'elle soit mise à côté de sa mère à elle. [Elle en a fait la demande une fois qu'elle a su que c'était possible]

Organisation et création de cérémonies

Ce qui est fait de l'urne ou des cendres récupérées varie entre l'inhumation dans une tombe, la conservation de l'urne au domicile en attendant la réalisation d'une cérémonie, ou la dispersion. Les « usages » de l'urne sont donc variables, mais correspondent à des logiques présentées comme personnelles bien qu'elles soient souvent en lien avec ce qui faisait (ou aurait pu faire sens) pour la personne décédée. Si des difficultés et des inquiétudes, en lien avec le caractère atypique des ritualisations funéraires potentielles, ont été évoquées souvent avec émotion, ce sont aussi les ajustements qui se sont déployés – parfois à leur grande surprise - dans la famille, avec leurs amis, avec les autorités religieuses ou le personnel des centres de dons du corps, qu'il fait plaisir de rapporter :

« L'unique point qui nous a un peu perturbé c'est d'organiser une cérémonie religieuse sans cercueil. Ceci étant, l'absence de corps nous laissait aussi plus de latitude et de temps pour organiser cette cérémonie, ce qui a permis aux proches qui voulaient faire un dernier adieu à notre mère, d'assister à la cérémonie organisée à la rentrée de septembre alors que le décès était survenu en pleine période de vacances de juillet » M. L.

« La dispersion a eu lieu à Noël, au bord de la mer, avec les mêmes petites filles qui étaient restées jouer dans le jardin du Père-Lachaise. Nous en reparlons souvent avec une belle émotion... » Mme H.

« J'appréhendais un peu, mais ma sœur et moi on est allées disperser les cendres dans l'Océan, en Bretagne. Exactement là où avaient été dispersées celles de mon grand-père. On l'a expliqué aux enfants les plus grands, à ceux de 8 ans et plus. Aux petits, on n'a rien dit. Après, on n'a pas eu ce grand repas comme on avait fait pour le grand-père, ça c'est un regret. Oui, pour lui, il n'y a pas eu de cérémonie ». Mme P.

« Elles vont être dispersées à la campagne. Un arbre sera planté et il y aura une fête avec tous ceux qui l'ont aimé » M. B.

M. Bla : *« Nous avons fait un rituel pas du tout en rapport avec le corps et sa levée. C'est un rituel démater... [L'interviewé voulait dire « dématérialisé »], décorporéifié si vous voulez. C'était même quelque chose qui n'avait pas besoin de se faire à l'endroit où nous vivons. Bon je peux vous le dire. Nous allons jeter des fleurs dans la rivière, sur un pont, à un endroit où ma femme s'était attachée. Et ça on l'a fait à chaque fois que des gens sont venus, ont pu se libérer, on l'a refait pour l'anniversaire de sa mort. Ma femme était espagnole, et certains jettent aussi des fleurs à la frontière franco-espagnole. Voilà le rituel auquel nous avons pensé. De manière fortuite, il se trouve qu'il y avait des fleurs dans sa chambre au moment où elle est morte, et je ne me voyais pas jeter ces fleurs à la poubelle, ni les garder, et c'est ma fille qui a dit pourquoi ne pas les jeter dans la rivière, et on a trouvé que c'était une bonne idée. Et du coup on a fait ce rituel. (...) Ce qui était important pour moi et ma femme, c'est que*

les vivants arrivent vraiment à survivre, c'est-à-dire à laisser le mort derrière soi. (...) [Dans les sociétés tibeto-birmanes] il y a une cérémonie de fin de deuil au bout d'un an, et on fait une grande fête, et on demande à l'esprit de la personne qui est morte de définitivement laisser les vivants en paix. On lui dit « tu as mis un an à partir, on a mis un an à s'habituer à ta mort, maintenant on est prêt à te laisser partir et toi tu dois être prêt à partir aussi ». (...) C'est un an après qu'on a fait la dispersion de cendres. J'ai pensé que le jour de la dispersion était important. Ce n'était pas possible le jour de son anniversaire parce qu'elle est morte 6 jours avant son anniversaire. Le faire tout de suite n'était pas possible. Et dès qu'on nous avait remis les cendres cela n'avait pas de sens. C'est pour ça que j'ai proposé une dispersion le jour anniversaire de sa mort, dans l'esprit des rituels tibeto-birmans du Népal »⁶⁶.

Nous remarquons que le fait que cette pratique de remise de l'urne contenant les cendres du donateur soit en dehors des conventions sociales et funéraires, a pu autoriser, faciliter la liberté d'agir et d'inventer. Nous reprenons ici les trois temps rituels que Mme G. (elle même future donatrice de son corps à la science) a organisé avec les cendres de son compagnon, pourtant décéder tragiquement et brutalement :

« Après la bénédiction de l'urne dans la sacristie, il y a eu une cérémonie faite par ce jeune prêtre, ce n'était ni une bénédiction, ni une messe. Il y avait une trentaine de personnes. J'ai choisi des prières. Ce n'était pas triste, des amis ont récité des textes. Il y avait beaucoup de fleurs que j'ai laissées à l'église. Puis, avec une quinzaine de personnes, il y eu un apéritif complet avec du jambon landais, du fromage et du bon vin. J'avais toujours l'urne, et avant d'aller disperser les cendres dans la mer, du côté de Biarritz, comme B. le souhaitait, j'ai voulu en disperser une partie en Sologne, là où nous allions régulièrement à la chasse et étions très heureux. Là aussi, avec quelques chasseurs, j'ai fait une petite réunion d'hommage et un pot. C'était un beau moment. J'ai pris le train avec l'urne. Ensuite, c'était le Pays basque, un cousin de B. a trouvé un pêcheur de St Jean de Luz qui a accepté de l'accompagner pour disperser en mer. Mais avant, j'ai organisé une messe avec l'urne, qui a été bénie. A Biarritz, ça ne pose pas de problèmes. J'avais fait faire une petite couronne qui était posée dessus. Une douzaine de personnes était présente. Puis, la dispersion a eu lieu. Je ne suis pas allée sur ce petit bateau. Après la dispersion, nous nous sommes tous retrouvés dans un bar à tapas, c'était très bien. Par respect pour B., je trouve que c'est très important d'avoir pu faire ces trois cérémonies ».

Ce témoignage et d'autres nous obligent à entendre ce que font les proches en *défétichisant*, d'une certaine manière, le symbolique. Comme si notre position de chercheur, à écouter toutes ces manières de faire et de défaire, consistait à se dégager des lourds systèmes de références datés et stéréotypés, notamment dans une sorte d'anthropologie généralisée qui fige l'idéologie funéraire. Certes, la fragmentation des cendres est interdite en France, mais comme le rappellent Arnaud Esquerre et Gérôme Truc « un mort peut être présent en plusieurs endroits. Le problème se rencontre aussi bien avec les cendres et les reliques, que lorsque des corps ont été dépecés par des animaux, entassés dans des charniers, ou pulvérisés en masse. »⁶⁷

⁶⁶ On peut remarquer que le bouddhisme, dont trois de nos interlocuteurs proches de donateurs sont devenus adeptes, autorise le don du corps, comme l'hindouisme, le catholicisme, le protestantisme, alors que le judaïsme, l'Islam et l'animisme l'interdisent.

⁶⁷ « Les morts, leurs lieux et leurs liens », Morts et fragments de corps, *Raisons politiques*, 2011, N°41, Presses de sciences Po, p.10

On remarquera que le don du corps entraîne un éparpillement du cadavre souvent fractionné, démembré, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. A cette fragmentation initiale répond ici celle des cendres, comme celle des cérémonies.

Plutôt que de refuser, de sanctionner, l'originalité de ces pratiques qui se déploient avec une part d'invention (même si en partie illégale), il nous importe de souligner qu'elles s'inscrivent à la fois dans la répétition et dans la surprise, laissant se constituer des synthèses inédites, des interprétations et des associations inconnues.

De même, le « bricolage » rituel avec les membres du clergé est mentionné à plusieurs reprises par nos informateurs comme une preuve de tolérance compréhensive de certains prêtres. Là encore, cette sorte de vacuité symbolique dans le traitement des restes du corps par l'institution médicale oblige certains proches à élaborer du sens, à créer des récits, à construire des rapports sociaux, à développer des rites dans une « plasticité » d'agir.⁶⁸

Mme G. : « *J'ai pu apporter l'urne dans un sac, dans la sacristie, pour la faire bénir. J'ai juste ouvert le sac – un sac de courses tout à fait ordinaire - que j'ai baissé autour de l'urne, c'est tout. C'était un peu en cachette tout de même* ».

M. S. : « *J'ai réussi à trouver un jeune curé avec lequel je me suis très bien entendu. Il s'est adapté à la situation et rien ne lui a été caché. J'ai pu faire une belle cérémonie d'1 heure 30, à l'église, avec son corps. Tout ça sur le chemin qui le menait à l'Ecole de chirurgie. Je m'étais mis d'accord avec le transporteur pour qu'il fasse un arrêt. Puis il y a eu un repas, un pot. Toute la famille était là. Et après, il est parti à l'Ecole de Chirurgie* ».

Mme G. : « *Dans ma ville, avant, l'église ne voulait pas de cérémonie avec l'urne. Le diocèse de V. n'accepte pas. Mais notre prêtre, ici, est moderne et assez admiratif du don du corps à la science. Il est sensible à la dimension de générosité. C'est pas partout la même attitude, c'est dommage. Pour mon ex-mari, qui a été crématisé, il a été possible de faire une messe avec l'urne. C'était en Pays-de-Loire. L'urne a été placée dans le caveau où sont ses parents* ».

Mme E : « *Pour moi, qu'il y ait les cendres ou le corps, cela ne change rien. Ce que j'ai regretté, c'est que l'Eglise, on ne puisse pas faire une messe d'enterrement même avec des cendres. Hein, franchement, c'est la seule chose que je reprocherais à l'Eglise, parce que je ne vois pas la différence. (...) Je ne vois pas pourquoi la religion n'accepterait pas... C'est pour ça que je me suis battue jusqu'au bout* ».

⁶⁸ Ceci effrayera sans doute les « gardiens de la tradition » comme nomme Marcel Detienne ceux qui construisent une « mythologie » de la France de souche en sacralisant l'attachement d'une nation à ses morts. Il rappelle combien les Grecs de l'Antiquité avaient pour souci de rendre les morts « légers ». Pour le comprendre, dit-il, il faut admettre qu'il puisse n'exister aucun attachement, ni aux restes de corps humains en particulier, ni aux morts en général : c'est sans contrition que « dans l'Antiquité, les Grecs qui partaient fonder des colonies laissaient derrière eux leurs morts. » Cf. « Du poids relatif des morts », Morts et fragments de corps, *Raisons politiques*, 2011, N°41, Presses de sciences Po, p.105-120.

M. U. : « *On a eu beaucoup de chance, le curé a été très compréhensif et on a fait un lunch à la maison où il y a eu beaucoup de monde. Il est venu aussi. Dans la ville d'à côté, ça n'aurait pas été possible* ».

Il semble que la densité du réseau social du défunt soit la première variable à l'organisation de cérémonie : plus le défunt avait un réseau dense, plus il peut être probable qu'une cérémonie soit faite ou inventée. D'autres commémorations se font « dans la plus stricte intimité » :

M. A. : « Est-ce que à ce moment là [après restitution] vous avez pensé à inviter d'autres personnes ? - *Non. En toute simplicité.* - Est-ce que du fait du grand âge de votre mère, elle n'avait plus trop de connaissances, de gens... - *Ben, exactement, elle n'avait plus trop de famille à part moi. Mes enfants n'étaient pas géographiquement sur place donc... (...)* *On peut penser que c'est anormal de ne rien faire... mais j'ai franchement pas eu de manque à ce niveau-là [rituel] et cela ne m'a pas paru impérieux d'en faire (...)... je me suis endurci et j'arrive à un âge où on prend du recul. Ça aurait peut-être été différent si ça avait été suite à une mort accidentelle, ou à une longue maladie, j'aurais peut-être eu plus de sentiments. Ne croyez pas que je n'en ai pas mais ce que je veux dire c'est que ma mère est morte à 100 ans passés, donc elle a eu une belle vie quoi. Elle a eu la chance en tout cas d'arriver jusque là, dans de pas trop mauvaises conditions. »*

Une autre variable renvoie à la temporalité. « *L'envie* » ou le « *courage* » d'organiser quelque chose plusieurs mois après le décès, peuvent manquer.

C'est sans doute pour ces raisons (et aussi l'importance que le lieu du rituel ait du sens pour les familles...), que nos interlocuteurs n'ont pas mentionné (à l'exception d'un), l'envie d'organiser quelque chose au Père Lachaise⁶⁹. La principale demande consiste à pouvoir récupérer l'urne à quelques uns.

Mme D. : « *Ben je sais qu'au Père Lachaise, d'après ce que j'ai cru comprendre en regardant sur Internet, on pouvait réserver une salle où on pouvait déposer l'urne, avec les gens qui voulaient se recueillir et puis avoir une petite cérémonie pour rendre hommage. Apparemment ça se fait. Mais moi je ne me voyais pas faire ça. Parce que... 3 mois après... (...) ça faisait du temps après... et puis ça faisait trop d'espace entre les deux. Moi les gens je leur avais dit qu'il n'y aurait pas de cérémonie ; je ne savais pas quand je récupérerai les cendres, donc bon... (...) Et puis juste autour d'une urne... cela me paraissait un peu bizarre quoi. (...) Je ne m'y voyais pas. »*

Les distorsions de la temporalité

« *On nous a dit qu'on aurait des nouvelles dans 3 à 6 mois. Puis au bout de 2 mois, un coup de fil : il était 9h10, on nous dit d'être au crématorium avant 11H !* » Mme H.

On l'a vu, les proches sont confrontées à une accélération du temps au moins à deux reprises. Il s'agit de faire vite après le décès, pour le départ du corps, et de faire vite pour venir chercher l'urne quand la crémation a pu avoir lieu. Dans l'intervalle, une longue attente laisse

⁶⁹ Précisons que le projet d'une cérémonie collective telle que celle qui s'est déroulée le 17 janvier 2015, n'était pas encore connu des interviewés. Ils n'ont donc pu, au moment où se déroulait cette enquête, donner leur point de vue sur cette initiative.

souvent ces « endeuillés clandestins » comme se nomme une famille rencontrée au tout début de cette étude, dans le plus grand désarroi.

La temporalité des rites funéraires est habituellement toute différente. Les préparatifs ne sont pas marqués par la précipitation comme dans le cadre du don. Cette informatrice qui a été confrontée au décès de son mari dans un accident d'avion de tourisme en mer, et au don du corps souhaité par son père, en témoigne avec l'évocation de trois expériences :

« Je me souviens, pour ma mère, aux pompes funèbres, on me disait 'prenez votre temps', pour tout, pour choisir le cercueil et tout ça... Là, pour mon père, j'avais pas de temps pour réfléchir, c'était précipité. Le lendemain, son corps devait déjà quitter l'hôpital. Le contraste est violent avec l'après. Pendant des mois, on a du temps pour penser, surtout, à tout ce qui a manqué, et puis pour imaginer ce qui est fait de son corps à la fac. Découpé, démembré. Nu, ça c'est très difficile. Vous voyez, j'ai retrouvé ce même temps lourd, encombré, je peux dire, de fantasmes, qu'après la disparition de l'avion de mon mari en mer. Ce temps lourd, il avait duré cinq à six ans. A tout imaginer de ce que devient son corps. Là pour mon père, savoir qu'il a été incinéré dans l'année, ça met un terme à ça. C'est bizarre, alors que je suis contre la crémation, celle-ci m'a fait du bien ». Mme S.

Conclusion de la partie 3

Alors que l'entretien s'achevait, c'est aussi une demande d'information, de clarification qui est faite aux centres de dons du corps ou au crématorium, par quelques-uns de nos interlocuteurs :

« Quand on nous a remis l'urne au Père-Lachaise, je m'attendais à ce qu'on nous donne quelques informations sur ce qui s'était passé à l'Ecole de Chirurgie et qu'on nous dise quand avait eu lieu la crémation. Il n'y aucune parole sur tout cela, et ça manque » Mme B.

« J'en profite pour dire que j'aurais aimé avoir plus d'informations sur l'Ecole de chirurgie. Cette démarche n'est pas anodine. Je me dis qu'il faudrait un petit compte-rendu. J'y pense beaucoup actuellement, mais je ne sais pas ce que je voudrais voir écrit dedans. Je trouve que ce geste fait avancer la science, l'œuvre des futurs médecins. Est-ce que ça peut participer à comprendre les maladies ? » Mme H.

« J'ai un positionnement ambivalent. A la fois je voudrais savoir ce qui est vraiment fait du corps pendant ces mois où il est confié à la faculté de médecine, et puis immédiatement, je me dis que je le supporterai difficilement. Bon, mais quand même, je crois que le pire c'est de pas savoir. Avec mon expérience difficile, je peux quand même dire ça : si nous connaissons ce que font les pompes funèbres pour une mort ordinaire, entre guillemets, les étapes et tout ça, pourquoi les centres de dons du corps ne sont pas capables d'être plus transparents ? » Mme S.

Ce souci de lever, au moins en partie, l'invisibilité des usages du corps légué ou dérobé selon le degré d'acceptation des proches, fait signe d'une attente de symbolisation.

Dans ce dernier chapitre, nous avons saisi la multiplicité des obstacles qui jalonnent les premiers jours et les premières semaines qui suivent le décès du donateur, pour ses proches. Sur les différents plans, affectif, organisationnel, temporel, relationnel, rituel ; peu d'étapes ont été facilitées et socialement accompagnées. Mais ils sont une majorité à avoir apprécié qu'on se soucie de leur restituer les cendres, et d'avoir eu la possibilité de faire un peu mieux connaître, grâce à cette enquête, le « *chemin silencieux mais douloureux* » qui fut le leur.

On l'aura compris, face aux dons du corps, l'activité rituelle se transforme, s'étire dans le temps. L'absence de corps contraint, ou reconforte certains, à engager, en quelque sorte des doubles funérailles (au moment du décès puis après la crémation). Une ritualité se réinvente, par défaut et pas seulement parce que « ce n'est plus le même tissu social, ce ne sont plus les mêmes liens, aujourd'hui, qui ont besoin de s'affirmer » comme l'écrit très justement Marc Augé dans son analyse des rites funéraires contemporains⁷⁰. Les proches des donateurs, disent à leur manière, eux aussi, que la mort est un passage qu'il faut mener à bien pour le défunt, pour les vivants et pour la société tout entière. Ils sont une majorité à témoigner que pour eux, le passage a été malaisé, voire compliqué.

Ainsi, on ne saurait réduire les difficultés engendrées par l'« escamotage » du corps dans le cas du don à des dimensions intimes. Les témoignages des proches invitent aussi à se saisir des aspects politiques et juridiques de ce dispositif, car comme le formulait le philosophe pragmatiste américain William James : « sans l'impulsion de l'individu, la communauté stagne. Sans la sympathie de la communauté, cette impulsion s'éteint »⁷¹. Si le cadre social est toujours affecté par les interactions qui s'y jouent, le cadre légal pourrait-il l'être aussi ?

⁷⁰ « Ce que nous avons perdu, ce sont les vivants, pas les morts », *La Mort et moi et nous*, sous la dir. de Marc AUGÉ, Textuel, 1995, p. 82.

⁷¹ William JAMES, *La volonté de croire*, Flammarion, 1916, p. 245.

Conclusion

« Selon les cas, un reste issu d'un corps humain peut être un support pédagogique (dans une exposition scientifique), une œuvre d'art (dans une exposition artistique), un déchet organique (dans une décharge), ou un être « reposant en paix » (dans un cimetière). La qualification des restes humains dépend alors étroitement des lieux où ils se situent et des liens qui les rattachent aux vivants. »
Arnaud Esquerre ⁷²

« Nous ne sommes jamais devant un cadavre, mais toujours devant des significations et des valeurs.
Le cadavre est toujours un fait de relation »
David Le Breton ⁷³

Au terme de ce travail qui a privilégié tout autant l'idée de la mort que le faire avec le corps et en son absence, nous n'allons pas reprendre les conclusions de chacun des grands chapitres du rapport mais faisons le choix de lister un certain nombre de propositions et de recommandations.

Plusieurs d'entre elles concernent des questions juridiques. N'étant pas juristes, nous préconisons la consultation et la discussion avec des spécialistes. Néanmoins, il nous semble qu'il serait bon d' :

- Œuvrer à l'encadrement législatif du financement des activités des centres de don de corps, en concertation avec leurs représentants : ce problème est central pour les laboratoires d'anatomie car les donateurs et les familles ne comprennent pas toujours pourquoi ils doivent payer pour donner. Deux solutions : soit les ministères ou secrétariats d'Etats concernés (Education supérieure et recherche, Santé) dotent les facultés de médecine de capacités de financement (permettant la prise en charge financière totale du corps), soit il s'agirait d'acter que (comme cela se fait aujourd'hui le plus souvent) toutes les opérations funéraires se produisant à l'extérieur de la faculté de médecine sont à la charge du donateur ou de sa famille. Il semble nécessaire d'avancer en ce sens afin que les laboratoires d'anatomie soient délestés de ce souci et puissent envisager plus sereinement la question de l'hommage aux donateurs.
- Œuvrer à la précision du cadre législatif concernant la destination des cendres et les remises d'urne. En l'état, les textes laissent une trop grande part à l'interprétation. « Légaliser » cette pratique pourrait se faire en insérant un avenant à l'article R. 2213-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précisant les possibilités offertes aux établissements de médecine bénéficiant de dons de corps.
- S'assurer de l'accord du défunt donateur pour une éventuelle remise de cendres. Nous avons vu en partie 1 que bon nombre de donateurs s'opposaient à toute forme de ritualisation. Par ailleurs, le don du corps à la science, via la prise de carte de donateur, et avec la connaissance – dans la majorité des cas – de la destination anonymisée des cendres, a une valeur testamentaire. En l'absence de desiderata concernant la restitution des cendres, la remise d'urne pourrait s'apparenter à une non-reconnaissance des volontés du défunt, principe de la loi de 1887 sur la liberté des funérailles. L'absence d'opposition pourrait elle aussi sembler insuffisante. Il nous

⁷² Éditorial, « Les morts, leurs lieux et leurs liens », Morts et fragments de corps, *Raisons politiques*, 2011, N°41, Presses de sciences Po, p. 8.

⁷³ « Face à ce qui reste : ambivalences du cadavre », in *Les soignants et la mort*, sous la dir. de Florent SCHEPENS, Erès, coll. Clinique du travail, 2013, p. 58.

semble que le donateur devrait de préférence écrire à la main la mention « je suis d'accord avec une remise de mes cendres à un membre de ma famille, si mes plus proches parents au regard de la loi sur l'organisation des funérailles manifestent aussi leur accord ». Dans ce cas, si deux enfants sont en désaccord sur la procédure de restitution, la restitution ne pourrait se faire.

- Informer davantage les proches venant récupérer l'urne qu'ils peuvent venir à plusieurs.
- Proposer des sacs d'urne pour limiter l'incongruité du transport de l'urne.
- Favoriser le développement de cérémonies collectives d'hommage aux donateurs. Celles-ci permettent aux endeuillés de constater que leur épreuve est partagée par d'autres. La présence de représentants des laboratoires d'anatomie y paraît indispensable.
- Favoriser la personnalisation des tombes collectives, i.e. l'écriture des stèles des prénoms et noms des donateurs, si ceux-ci manifestent par écrit leur accord. Certains donateurs veulent en effet « disparaître » et ne pas désirer cette personnalisation. L'anonymisation dans les laboratoires d'anatomie nous semble davantage liée à des raisons pratiques (visant à ce que les scientifiques ne sachent pas l'identité du corps) que juridiques ; cette solution nous semble possible sur le plan administratif. L'annonce aux familles de la crémation et du repos des cendres dans la tombe collective au cimetière ou au crématorium nous semble pouvoir se faire même si le corps n'est pas entièrement présent dans le cercueil (s'il y en a une majorité).
- Favoriser la discussion entre les professionnels concernés sur la faisabilité des remises d'urne aux familles qui le souhaitent : les questions des démembrements et de la traçabilité des corps semblent être au cœur du problème pour certains professionnels.
- Favoriser le développement d'études et de recherches en sciences humaines et sociales dans deux domaines, au moins :
 - o L'observation et l'analyse des pratiques symboliques et rituelles mises en œuvre, même à minima, par tous les centres en France et les relations entretenues avec le milieu du funéraire autour de la crémation des restes humains et la dispersion des cendres.
 - o La comparaison des deuils avec ou sans remise d'urnes : si notre étude montre bien que dans la majorité des cas, la remise d'urne a « fait du bien » aux proches des donateurs, nous n'avons pu, faute de dispositifs permettant le contact avec les proches de donateurs ne bénéficiant pas de cette possibilité, réaliser suffisamment d'entretiens avec cette catégorie de personnes. Or, nous avons mis en évidence qu'un nombre non négligeable de proches pouvant bénéficier de ce service, n'y souscrivait pas. Il y aurait lieu de mieux comprendre d'une part les raisons menant les proches à accepter ou à refuser la restitution, d'autre part les façons dont le deuil est vécu entre ceux qui n'ont pas de remise d'urnes et les autres.

Nous formulons enfin le souhait que ce rapport puisse être lu et discuté par et avec nos pairs et collègues de sciences sociales et d'autres disciplines.

Nous remercions tous ceux qui nous ont généreusement accordé leur confiance.

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien pour futurs donateurs

La décision

- Cela fait longtemps que vous y pensez ?
- Y a-t-il eu un événement déclencheur vous ayant poussé à faire ce choix ? Ou s'agit-il de l'aboutissement d'une réflexion ?

Les « motivations »

- Pour quelles raisons avez-vous choisi de faire cette démarche ?
(voir correspondance éventuelle avec les raisons souvent citées qui sont :)
 - o pour aider la profession médicale (recherche + enseignement),
 - altruisme « pur » ; décision « rationnelle » ou choix « moral »
 - être utile, éviter gaspillage (« recycler son corps »),
 - o pour ne pas avoir de funérailles, pour ne pas devoir payer les funérailles, pour épargner ça à leur famille
 - o à cause d'une confusion avec le don d'organes,
 - o autres

Dans le cas du don pur, ou du « pour la science » : s'agit-il en fait d'un contre-don (dette envers la science) ? Différence don / échange : question de ne « rien avoir en retour » (lien avec « rituel ») ?

La famille et les amis

- Avez-vous prévenu votre famille ? (faire parler de leur famille). Et vos amis ?
- Qu'en pensent-ils (proches et parents) ?

La religion

- Vous considérez-vous appartenir à une religion ? Si oui, est-ce que cela pose un problème (résurrection des corps), pour les autres, pour vous ?
- Croyez-vous en la vie après la mort, sous quelque forme que ce soit (Royaume de Dieu dont Paradis / Enfer, Néant, Réincarnation de l'âme, transformation en énergie...)

Le rituel

Questions à mesurer selon les réponses données sur la famille (cas de ruptures familiales)

- Aimerez-vous qu'un rituel funéraire soit fait en votre honneur ?
- Pensez-vous que les rituels funéraires sont importants ? (pourquoi ?)
- Pensez-vous que vos proches feront quelque chose ?

Impact de la discussion sur la décision

Ces questions ont-elles modifié ou infléchi votre réflexion et votre décision ?

Annexe 2 : Guide d'entretien pour proches de donateurs

- informations sociodémographiques classiques (âge, profession, etc.) concernant l'interviewé et le donateur, ainsi que le lien (de parenté ou autre) entre le proche et le donateur

chronologie

- Quand votre proche a-t-il décidé de donner son corps à la science ?
- Quand est-il décédé ?
- Quand avez-vous récupéré les cendres ? Ou quand vous a-t-on informé de la crémation de votre proche ?

La décision de don

- Y avez-vous été associé ? De quelle manière ?

Les « motivations » du donateur

- Savez-vous pour quelles raisons il ou elle a choisi de faire cette démarche ?
 - o pour aider la profession médicale (recherche + enseignement),
 - altruisme « pur » ; décision « rationnelle » ou choix « moral »
 - être utile, éviter gaspillage (« recycler son corps »),
 - o pour ne pas avoir de funérailles, pour ne pas devoir payer les funérailles, pour épargner ça à sa famille,
 - o à cause d'une confusion avec le don d'organes,
 - o autres

La religion du donateur

- Considérez-vous qu'il appartenait à une religion ?
- Croyait-il en la vie après la mort, sous quelque forme que ce soit (Royaume de Dieu dont Paradis / Enfer, Néant, Réincarnation de l'âme, transformation en énergie...)

Qu'ont pensé et vécu le reste de sa famille et ses amis de cette décision

- En avez-vous parlé, les uns et les autres, avant ou après le décès ?
- Auriez-vous souhaité un rituel funéraire avec présence du corps ?
- Pensez-vous que les rituels funéraires sont importants ? (pourquoi ?)
- Avez-vous fait quelque chose de l'ordre d'un rituel, d'un hommage, et avec qui ? Pouvez-vous expliquer...
- Etiez-vous présent à la remise des cendres ?
- Qu'en sera-t-il fait ?
- Envisagez-vous d'autres cérémonies ?
- Qu'est-ce qui vous a manqué ?
- Appartenez-vous, vous-même, à une religion ?
- Votre point de vue sur le don du corps a-t-il évolué ?
- Ce qui a été difficile, ce qui a été aidant...

Annexe 3 : Formulaire de demande d'entretien pour futurs donateurs

En partenariat avec le Centre de don du corps de la faculté de médecine de [X], une étude universitaire est menée pour mieux connaître et comprendre la démarche des donateurs.

Assurée par un enseignant-chercheur en sciences humaines et sociales, M. Julien BERNARD (Maître de conférences en sociologie à l'université Paris Ouest Nanterre la Défense), cette étude nécessite des entretiens téléphoniques ou en face-à-face avec des futurs donateurs.

L'anonymat des répondants est garanti.

Seriez-vous d'accord pour être contacté(e) par téléphone ou par courrier électronique afin d'évoquer le sens de votre démarche ?

Quelle que soit votre réponse, nous vous serions gré de bien vouloir remplir le formulaire suivant, et de le renvoyer au Centre de don du corps de la faculté de médecine de Poitiers en même temps que les autres documents qui vous ont été demandés.

En vous remerciant par avance de l'aide que vous pourriez apporter à cette étude, nous vous prions d'accepter, madame, monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Julien BERNARD

Je soussigné(e) M. ou Mme (rayez la mention inutile)

Accepte

N'accepte pas

(Cochez la case de votre choix)

d'être contacté(e) par téléphone ou par courrier électronique pour cette étude universitaire sur la démarche de don du corps sous garantie d'anonymat.

Le cas échéant, merci d'indiquer l'adresse électronique ou le numéro de téléphone où nous pourrions vous contacter.

Téléphone :

Courriel :

Signature :

Annexe 4 : Formulaire de demande d'entretien pour proches de donateurs

Etude universitaire sur les ressentis et les attentes des proches de personnes ayant donné leur corps à la science

Chère madame, cher monsieur,

En partenariat avec la Fondation de France, une étude universitaire est menée pour mieux connaître les ressentis et les attentes des proches de personnes ayant donné leur corps à la science.

Assurée par deux enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales, cette étude nécessite des entretiens téléphoniques ou en face-à-face avec des proches (parents ou amis) de donateurs.

Nous nous permettons de vous contacter personnellement grâce et par l'intermédiaire des Services funéraires de la ville de Paris. Mais l'anonymat des répondants à l'étude est total et absolument garanti.

Seriez-vous d'accord pour être contacté(e) par téléphone ou par courrier électronique afin d'évoquer votre expérience et vos attentes, notamment en terme de rituel funéraire ?

Pour nous aider dans cette étude, il vous suffirait de remplir le formulaire suivant, et de le renvoyer dans l'enveloppe timbrée accompagnant ce courrier.

En vous remerciant par avance de l'aide que vous pourriez apporter à cette étude, nous vous prions d'accepter, madame, monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Julien BERNARD, Maître de conférences en sociologie à l'université Paris Ouest Nanterre la Défense,
Catherine LE GRAND SEBILLE, Maître de conférences en socio-anthropologie à la faculté de médecine de Lille.

Je soussigné(e) M. ou Mme (rayez la mention inutile)

Accepte

N'accepte pas

(Cochez la case de votre choix)

d'être contacté(e) par téléphone ou par courrier électronique pour cette étude universitaire sous garantie d'anonymat.

Le cas échéant, merci d'indiquer l'adresse électronique ou le numéro de téléphone où nous pourrions vous contacter.

Téléphone :

Courriel :

Signature :

